

COMPTE ADMINISTRATIF

2018

CONSEIL DE MÉTROPOLE 25 JUNI 2019

PHILIPPE SAUREL
MAIRE DE MONTPELLIER
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE



Montpellier
Méditerranée
métropole

Rapport de présentation du compte administratif 2018

L'examen du Compte Administratif a pour objectif de dresser le bilan des réalisations de Montpellier Méditerranée Métropole pour l'exercice écoulé.

En 2018 nous avons mobilisé plus de **663M€** sur notre territoire. Nos efforts de gestion doivent garantir la mise en œuvre de notre projet de territoire qui se déploie autour de 7 piliers d'excellence : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique, tourisme et industrie, agroécologie et alimentation, culture-patrimoine et université, commerce et artisanat.

L'année, marquée notamment par les prises de compétence Fonds de Solidarité au Logement/Fonds d'Aides aux Jeunes/Culture du Département et GEstion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations ainsi que par la poursuite du schéma de mutualisation, met en exergue 3 lignes fortes :

Un engagement de fiscalité tenu : 0% d'augmentation des taux

Un budget solide : un taux d'épargne élevé

Des dépenses d'équipement soutenues : 150M€, soit +6% par rapport à 2017

Une bonne gestion qui permet de financer des projets structurants porteurs d'une dynamique solidaire et de développement durable du territoire autour de trois ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en facilitant les déplacements, en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en créant de l'emploi,
- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière d'assainissement et de prévention des inondations, de propreté, de valorisation des déchets,
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

La première partie de ce rapport analyse les chiffres clés et les grands équilibres de l'exercice 2018. La seconde partie montre un budget 2018 ambitieux caractérisé par une Métropole qui entreprend, qui protège et qui fédère.

Table des matières

1.	Un budget toujours plus transparent.....	4
2.	Le contrat financier signé avec l'Etat	4
3.	Une comptabilisation des attributions de compensation gagnant/gagnant qui laisse le choix aux communes	4
1^{ère}	partie – Les grands équilibres du Compte Administratif 2018.....	7
1.	Les grands agrégats du Compte Administratif 2018.....	8
1.1	Les résultats consolidés	8
1.2	Les taux de réalisation du Compte Administratif 2018	9
1.3	La répartition du Compte Administratif consolidé 2018	11
1.4	La structure générale du Compte Administratif 2018.....	13
2.	La section de fonctionnement du Compte Administratif 2018.....	14
2.1	Les dépenses de fonctionnement.....	14
2.1.1	Les charges à caractère général consolidées : 148,8M€ en 2018.....	15
2.1.2	Les dépenses de personnel consolidées : 107M€ en 2018.....	17
2.1.3	Les autres charges de gestion courante consolidées : 132,7 M€ en 2018	18
2.1.4	Les charges financières consolidées : 23,2M€ en 2018	19
2.2	Les recettes de fonctionnement.....	20
2.2.1	Les recettes fiscales totales : 360,6M€ en 2018	21
2.2.2	Les dotations et compensations de l'Etat : 61 M€ en 2018.....	26
2.2.3	Les attributions de compensation des communes et du département : 70,9M€ en 2018	28
2.2.4	Les produits des services consolidés : 59,3 M€ en 2018	29
3.	La section d'investissement du Compte Administratif 2018.....	31
3.1	Les dépenses d'investissement	31
3.2	Les recettes d'investissement.....	33
3.2.1	Les principales recettes d'investissement	33
3.2.2	Le recours à l'emprunt	35
4.	Les indicateurs du Compte Administratif 2018	38
2nd	partie – Les réalisations thématiques de l'année 2018.....	40
5.1	Une Métropole qui entreprend.....	41
5.1.1	Transports et mobilités.....	42
5.1.2	Economie, innovation et attractivité	45

5.1.3	Aménagement du territoire	48
5.1.4	Gestion des espaces publics	52
5.1.5	Le Compte Administratif 2018 à 360° : l'impact de notre commande publique sur l'emploi.....	55
5.2	Une métropole qui protège.....	56
5.2.1	Eau, assainissement et lutte contre les inondations	57
5.2.2	Environnement et gestion des déchets.....	59
5.2.3	Le Compte Administratif 2018 à 360° : le développement durable au cœur de nos politiques publiques.....	61
5.3	Une métropole qui fédère	67
5.3.1	La cohésion sociale	68
5.3.2	Les sports.....	70
5.3.3	La culture.....	72
5.3.4	Le Compte Administratif 2018 à 360° : la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens	75
CONCLUSION.....		76
ANNEXES.....		78

Une année 2018 pour une meilleure qualité de gestion

1. Un budget toujours plus transparent

Plusieurs évolutions ont eu lieu en 2018 :

- Un **nouveau règlement budgétaire et financier** a été voté le 20 juin 2018 pour formaliser les règles de gestion interne dans le respect du cadre juridique en vigueur : l'objectif principal est d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire,
- La **dématérialisation de toute la chaîne comptable** mise en place le 1^{er} juillet 2018 permet au juge des comptes de vérifier en temps réel nos opérations,
- Un **miroir budgétaire** a été établi pour détailler les relations financières avec la ville centre suite au rapprochement des services des deux collectivités au travers du schéma de mutualisation (***Le tableau des flux croisés 2018 est présenté en annexe 3***).

2. Le contrat financier signé avec l'Etat

Ce budget participe pleinement aux efforts demandés par l'Etat inscrits dans le nouveau contexte des finances locales posé par la loi du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022. **Le compte administratif 2018 respecte l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement plafonnée à 1,5%** telle que prévue dans le contrat financier signé avec l'Etat.

Moins d'une quarantaine parmi les 322 plus grandes collectivités n'auraient pas respecté le contrat financier. Suite aux vérifications conjointe des services de l'Etat, la Métropole de Montpellier a respecté les termes du contrat.

3. Une comptabilisation des attributions de compensation gagnant/gagnant qui laisse le choix aux communes

La Métropole a engagé en 2018 une réflexion avec les communes concernant le **passage à 100% en section d'investissement des transferts d'investissements Voirie 2015**.

En février, une première modification par rapport à 2015 a été proposée par la Métropole avec la bonification des Attributions de Compensation d'Investissement rajoutées par les communes. Cet effort de solidarité de la Métropole s'est traduit par un apport de fonds propres sur les opérations de voiries communales.

Puis en décembre, la Métropole a proposé une nouvelle avancée avec la possibilité de passage en ACI à 100% des dépenses Voirie transférées en 2015 afin d'améliorer l'épargne des communes tout en permettant à la Métropole de voir son Attribution de Compensation se rapprocher du montant des charges effectivement transférées en 2015. Cette évolution se traduit par une diminution de la capacité de désendettement de la Métropole qui réalise ainsi un nouvel effort en intégrant cette contrainte nouvelle à sa prospective budgétaire.

Suite à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 08 février 2019, les options choisies sont les suivantes :

Option choisie	ACI Voirie 30% avec bonification	ACI Voirie 100% sans bonification	Sans ACI Voirie
Nombre de communes	11	12	8

Il faut noter que 4 communes actuellement sans ACI Voirie souhaitent passer en option « ACI Voirie 30% avec bonification » lors de la prochaine CLETC.

1^{ère} partie – Les grands équilibres du Compte Administratif 2018

La Métropole de Montpellier dispose d'un budget principal et de 5 budgets annexes. Ces budgets annexes, distincts du budget principal n'ont pas d'autonomie financière mais permettent d'individualiser les services à l'usager tels que les transports, l'assainissement, l'assainissement non collectif, les parkings et l'eau potable.

Enfin, les crédits du budget annexe Funéraire, clôturé à l'issue de l'exercice 2017, ont été intégrés au budget principal en 2018. Cette compétence a été déléguée par la Métropole à une société d'économie mixte locale.

1. Les grands agrégats du Compte Administratif 2018

La présentation des grands agrégats est basée sur les chiffres consolidés du budget principal et des budgets annexes.

1.1 Les résultats consolidés

Le Compte Administratif consolidé (fonctionnement et investissement) présente un **résultat net de 52,5M€**, soit un équivalent de 25 jours de trésorerie (*).

RESULTATS en M€ COMPTE ADMINISTRATIF 2018						
Budget Principal	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	404,6	478,4	73,8	91,9	-1,1	90,9
Investissement	179,6	213,1	33,5	-20,5	-49,6	-70,2
Total	584,2	691,4	107,3	71,4	-50,7	20,7
Transport	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	95,1	117,4	22,4	29,5	-4,7	24,9
Investissement	49,7	69,7	19,9	-6,0	-0,9	-6,9
Total	144,8	187,1	42,3	23,6	-5,6	18,0
Assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	13,2	32,1	19,0	26,9	-0,1	26,8
Investissement	21,4	16,0	-5,5	-9,8	-8,7	-18,4
Total	34,6	48,1	13,5	17,1	-8,7	8,4
Assainissement non collectif	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1
Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1

(*) Les analystes financiers conseillent d'avoir un ratio inférieur à 1 mois

Parking	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	0,5	0,7	0,2	1,8	0,0	1,8
Investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	0,5	0,7	0,2	1,8	0,0	1,8

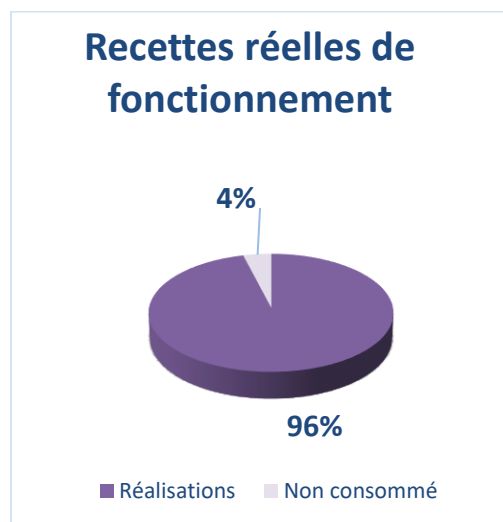
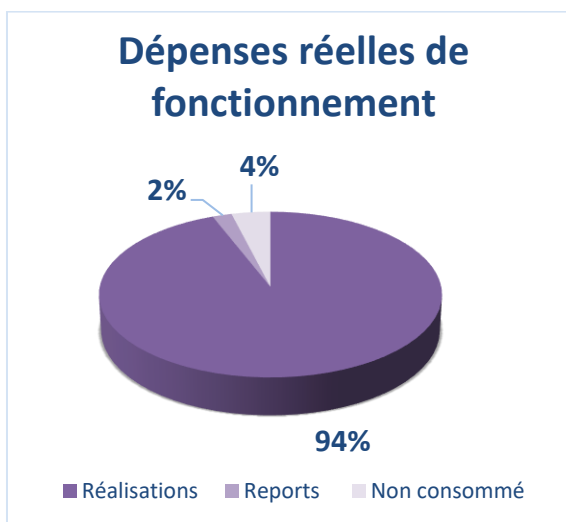
Eau Potable	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	1,2	1,0	-0,2	3,0	0,0	3,0
Investissement	0,0	0,1	0,0	0,6	-0,1	0,5
Total	1,2	1,1	-0,1	3,6	-0,1	3,5

Total Budget	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture	Solde reports	Résultat net
Fonctionnement	514,5	629,7	115,2	153,3	-5,8	147,6
Investissement	250,8	298,8	48,0	-35,6	-59,4	-95,1
Total	765,3	928,5	163,2	117,7	-65,2	52,5

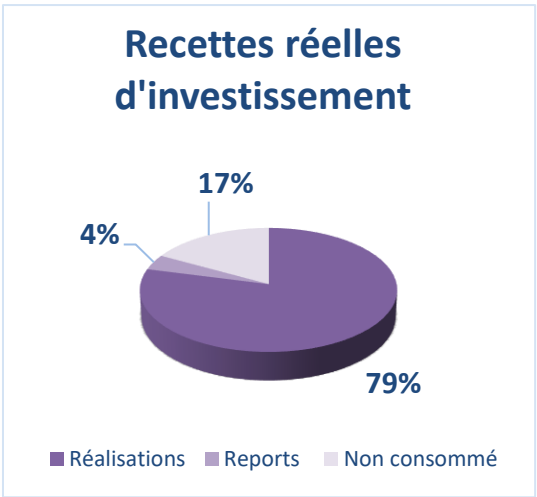
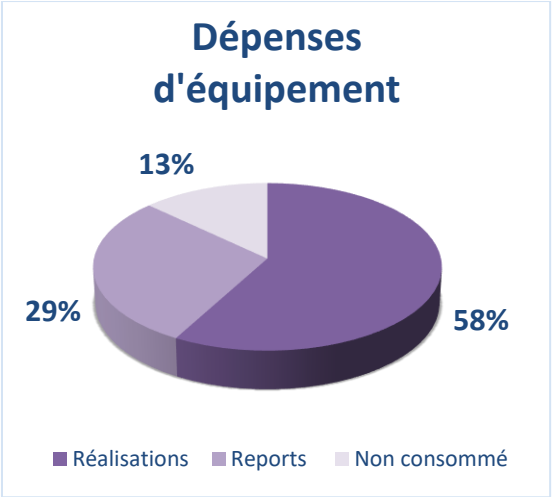
Le tableau détaillé des résultats par budget est présenté en annexe 1.

1.2 Les taux de réalisation du Compte Administratif 2018

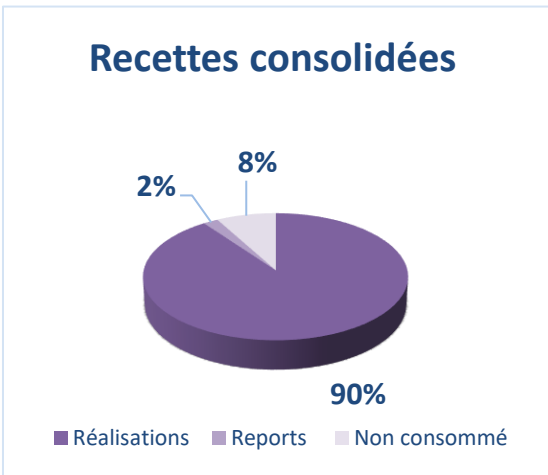
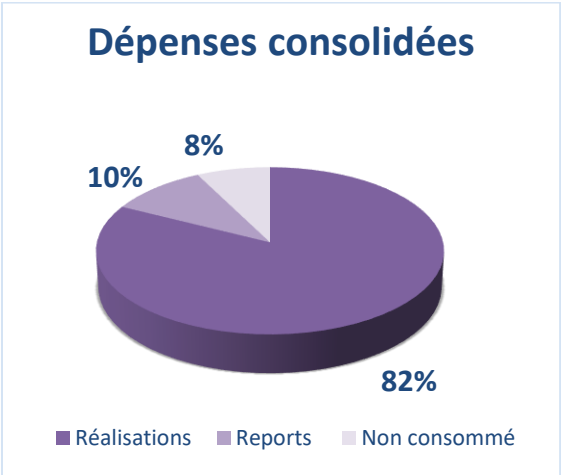
La section de fonctionnement du budget consolidé présente les taux de réalisation suivants:



La section d'investissement du budget consolidée présente les taux de réalisation suivants :

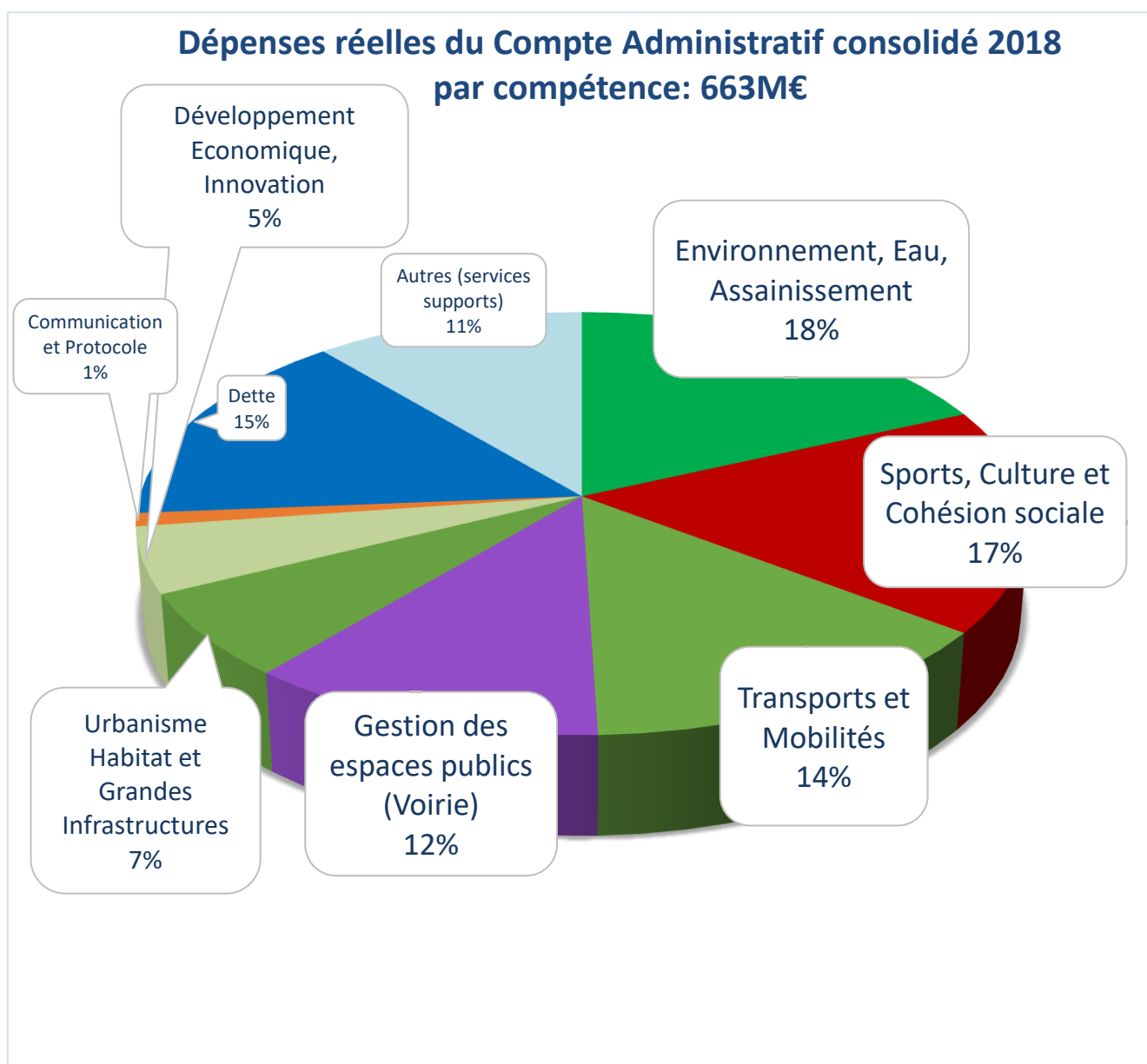


Les taux de réalisation des dépenses et recettes consolidées sont les suivants :



1.3 La répartition du Compte Administratif consolidé 2018

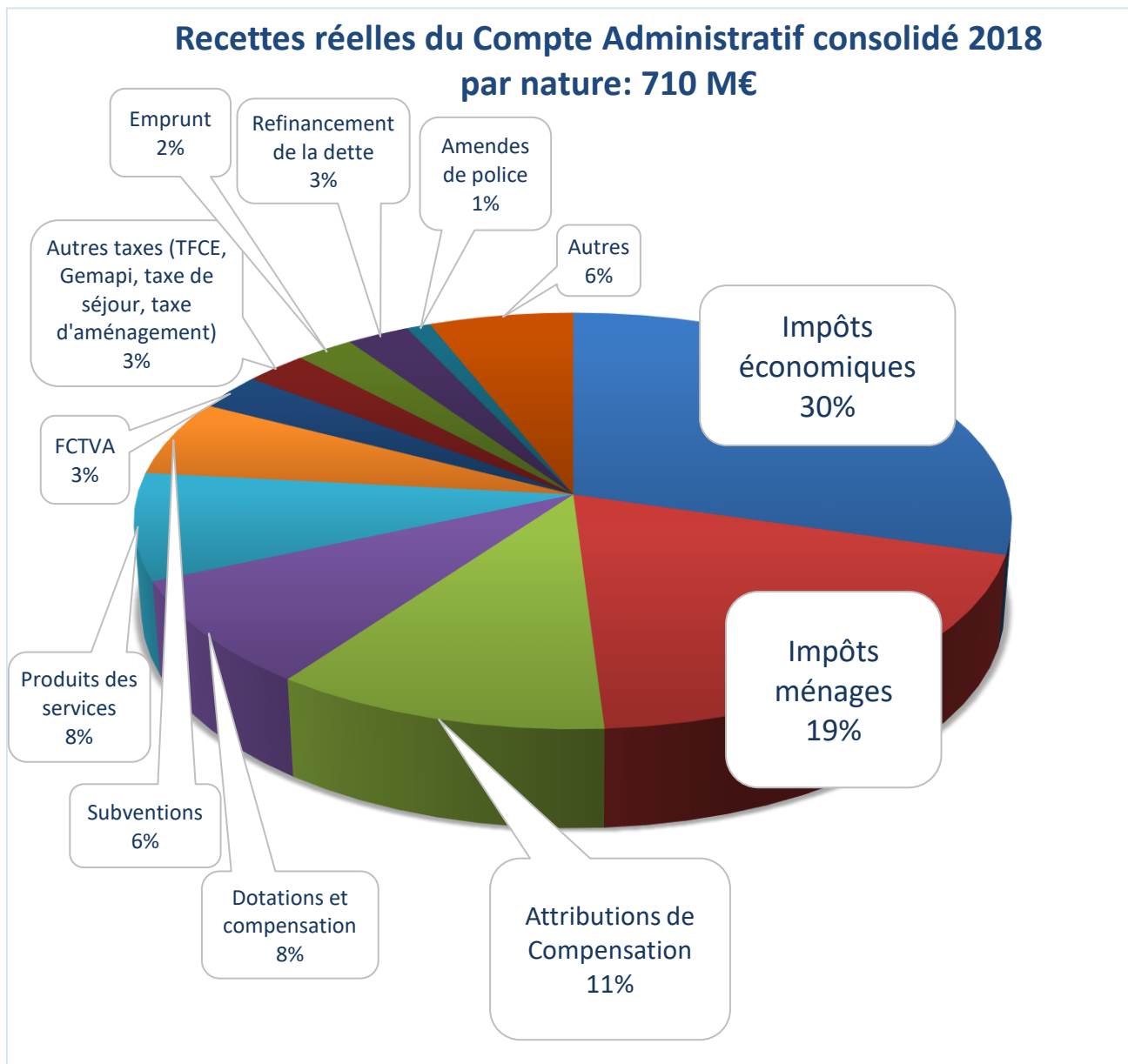
Les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif consolidé 2018 (hors résultats antérieurs reportés et hors subvention Budget Annexe Transport) se répartissent selon les domaines de compétences suivant :



Le **premier poste budgétaire est celui dédié à l'Environnement** : gestion des déchets, eau et assainissement.

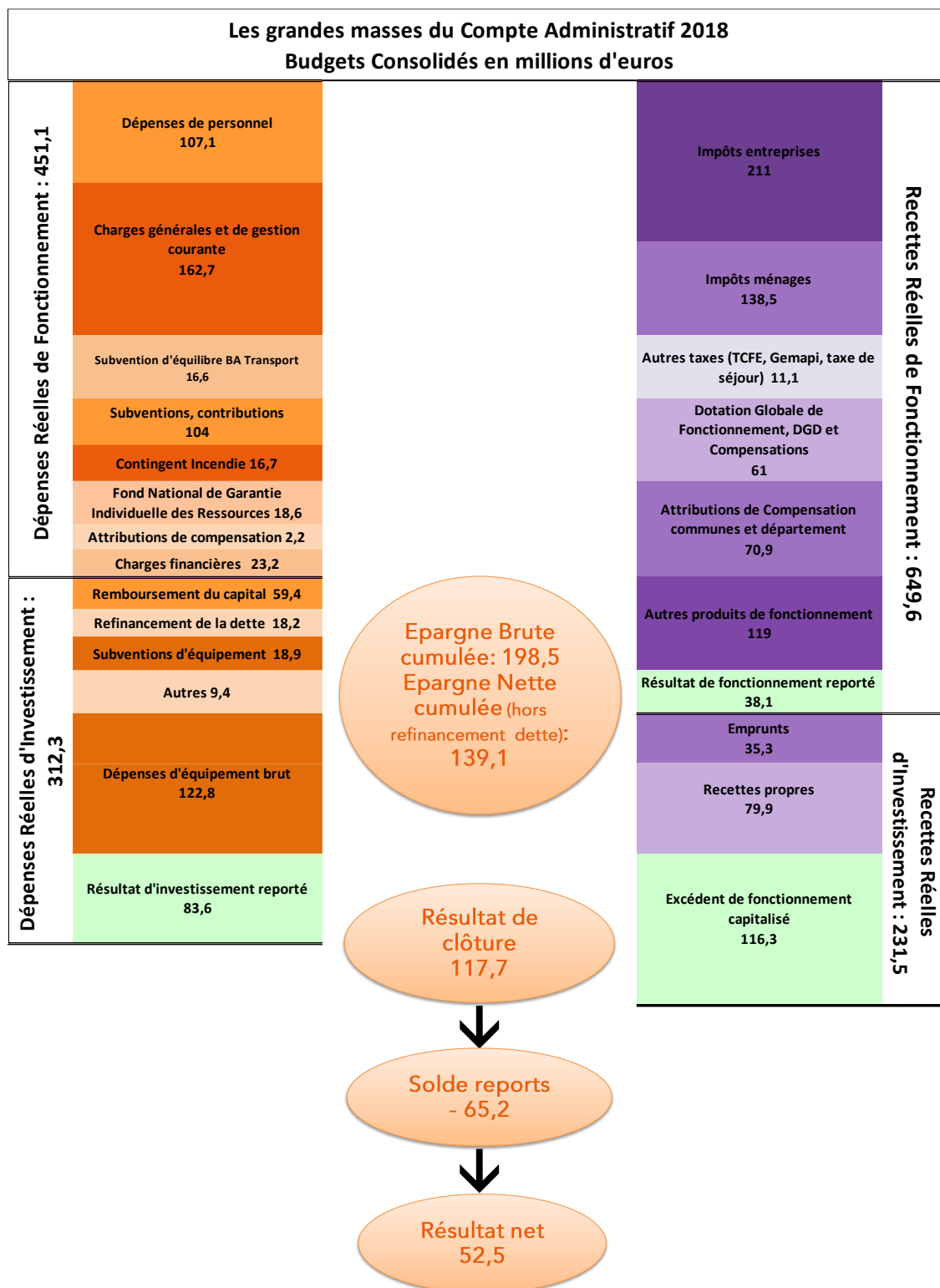
Les thématiques « Urbanisme et Habitat », « Transports et Mobilités », « Environnement » qui portent notre politique de développement durable représentent **près de 40% des dépenses consolidées 2018**.

Les recettes réelles de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif consolidé 2018 (hors résultats antérieurs reportés et hors subvention Budget Annexe Transport) se répartissent selon les natures suivantes :



1.4 La structure générale du Compte Administratif 2018

Le tableau ci-dessous présente les grandes masses du Compte Administratif, en investissement comme en fonctionnement, et le schéma de l'épargne (*Le tableau du budget principal 2018 est présenté en annexe 2*).

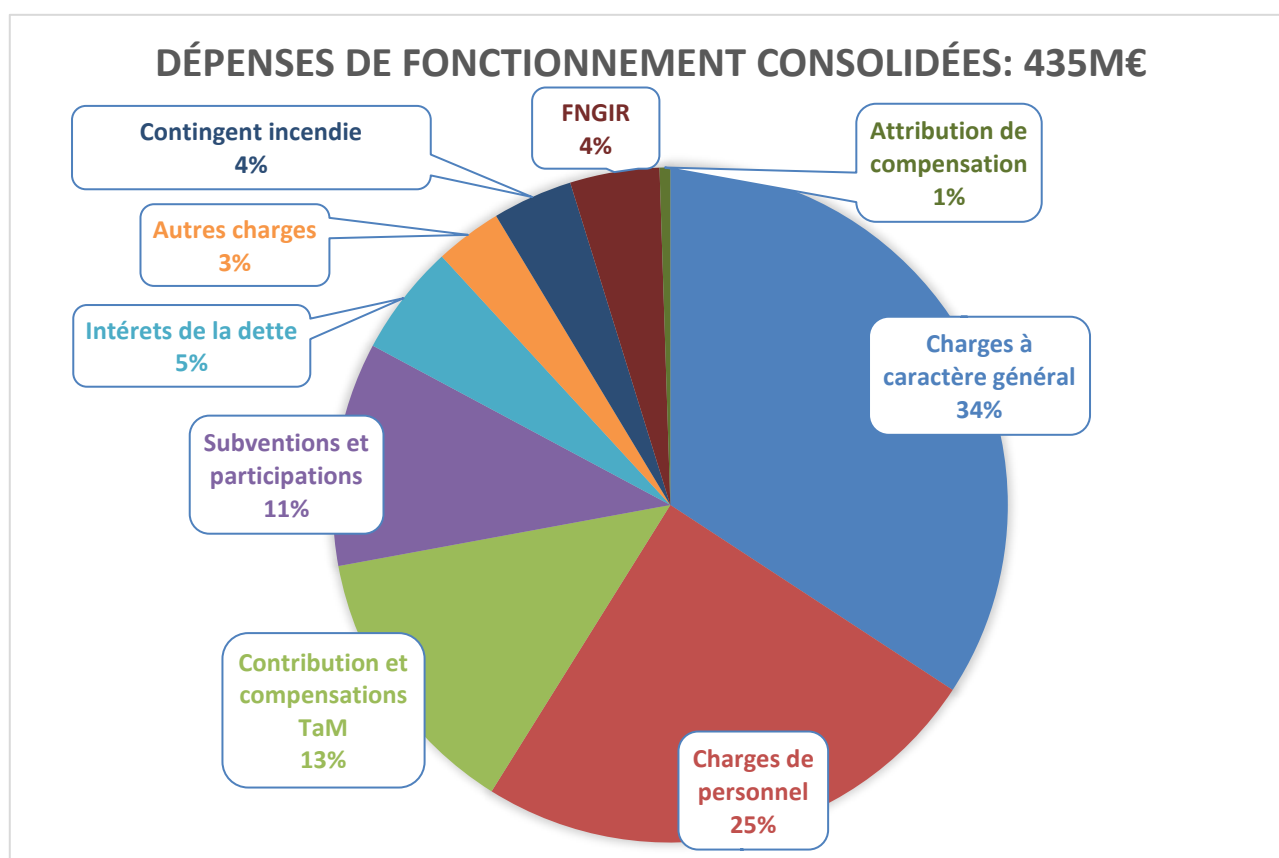


2. La section de fonctionnement du Compte Administratif 2018

2.1 Les dépenses de fonctionnement

La maîtrise des charges de fonctionnement témoigne d'un réel effort de la part de notre collectivité pour contenir ses charges, alors même que sa structure et ses missions ont évolué.

Les dépenses réelles de fonctionnement consolidées du CA 2018 (hors subvention Budget Annexe Transport) se décomposent comme suivant :



Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **370 M€ pour le budget principal (+3,8%), et 435M€ pour le budget consolidé hors subvention Budget Annexe Transport (+0,6%).**

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
Dépenses réelles de fonctionnement (hors subvention BA Transport)	432	435	0,6%
Charges à caractère général	148,2	148,8	0%
Charges de personnel	97	107,1	11% (*)
Autres charges de gestion courante (Subventions, contributions...)	126,2	132,7	5%
Charges financières	25,2	23,2	-8%
Autres dépenses	35,5	22,8	-36% (**)

(*) soit +1,4% hors mutualisations et transferts

(**) En 2017 ce montant inclut le transfert de l'excédent du Budget Annexe Funéraire (5M€) et celui du Budget Annexe Eau Potable (6M€)

2.1.1 Les charges à caractère général consolidées : 148,8M€ en 2018

Celles-ci s'élèvent à **144,6M€ pour le budget principal** et 148,8M€ pour le budget consolidé en 2018.

Les principales charges à caractère général sont les suivantes en M€:

Contrat de collecte Porte A Porte	21,1 (*)
Contrat de nettoyage voies publiques	19,4
Contrat méthanisation	13,3
Energie, eau et carburant	8,2
Frais de maintenance	7,1
Entretien et réparations de voiries et réseaux, fournitures de voirie	5,2
Exploitation Casier Castries (TGAP incluse)	4,7
Entretien et réparations des terrains et bâtiments	4,5
Contrat gestion points propreté	4,4
Contrat exploitation centre de tri	3,6
Taxes foncières	3,5
Contrat incinération déchets	3,4
Frais de gardiennage	3,1
Contrat encombrants	2,2
Transports scolaires	2,1
Frais de nettoyage des locaux	2,0
Locations immobilières/mobilières et charges locatives	2,0
Primes d'assurances, frais d'actes et de contentieux	1,5
Etudes et recherches	1,3
Entretien matériel roulant	1,2
Fournitures de petit équipement	0,6
Frais de télécommunications et d'affranchissement	0,5

(*) soit une évolution de +1% par rapport à 2017

2.1.2 Les dépenses de personnel consolidées : 107M€ en 2018

Les dépenses de personnel s'élèvent à **103,8M€ pour le budget principal** et 107M€ pour le budget consolidé en 2018.

L'évolution des charges de personnel du budget principal s'établit à +2% à périmètre constant (hors mutualisation et transferts de compétence) :

Charges de personnel	CA 2017	CA 2018	CA 2018 périmètre constant	Mutualisations	Transferts de charges	Evolution en % hors transferts et mutualisations
Budget principal	93M€	103,8M€	95M€	7.8M€	1,1M€	+2%
Budgets annexes	4M€	3,3M€	3,3M€			-17%

Comme en 2017, 2018 est une année d'évolution de la structure de l'effectif métropolitain suite à des changements de périmètre : transfert de compétences départementales (Fonds de Solidarité au Logement/Fonds d'Aides aux Jeunes/Culture) et communales (Médiathèque Jules Verne, GEMAPI) et poursuite du processus de mutualisation des services avec la Ville de Montpellier avec la Direction des Finances, la Direction Organisation, Etudes et Evaluation, la Direction du Contrôle de Gestion Externe et la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique en octobre 2018.

Cela a conduit d'une part à un véritable changement des missions de la Métropole, et d'autre part au transfert d'agents de la Ville de Montpellier au sein de services communs portés par Montpellier Méditerranée Métropole et dont la charge financière lui est remboursée à due proportion.

La synthèse des mutualisations de personnel en 2018 est présentée en annexe 4.

Les effectifs ont atteint 2 133 agents au 31/12/2018 et la collectivité a en outre développé une politique de ressources humaines particulièrement soutenue sur tous les domaines d'intervention, en particulier sur la voirie et les espaces publics.

Les principaux postes de dépenses en matière de personnel sont les suivants :

Répartition des charges de personnel	en M€
Culture	26,0
Gestion des Espaces publics	17,3
Sports	11,0
Aménagement du territoire	9,0
Environnement et gestion des déchets	7,4
Economie, innovation et attractivité	5,3
Eau, assainissement et lutte contre les inondations	3,7
Transports et Mobilités	3,2
La cohésion sociale	0,7
Autres (services supports)	23,2

2.1.3 Les autres charges de gestion courante consolidées : 132,7 M€ en 2018

- ❖ Au sein du budget annexe transport, conformément au cadre fixé dans le contrat de délégation de service public, **la contribution financière à TaM et les compensations tarifaires s'établissent à 57,5 M€, en baisse de -6%** par rapport à 2017. Cette évolution est le résultat de la nouvelle délégation de service public qui a pris effet au 1^{er} juillet 2018.

Pour équilibrer ce budget, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'élève à **16,6M€**. Le montant de cette subvention vient équilibrer le budget annexe en fonction des dépenses issues de la nouvelle DSP transports et du PPI, et des recettes issues notamment du versement transport, tout en modulant l'autofinancement dégagé par ce budget annexe.

- ❖ **Les subventions aux associations et partenaires**, porteuses de lien social et d'innovation, **s'élèvent à 35 M€ sur le budget principal, en hausse de +8%** par rapport à 2017. Cette augmentation est notamment liée à la nouvelle subvention au Printemps des Comédiens (1,5M€).

Les principales subventions versées sont les suivantes :

13,4M€ pour l'Opéra et orchestre national de Montpellier Languedoc Roussillon

1.5M€ à Montpellier Danse

1,5M€ Le Printemps des Comédiens

2.4M€ à l'Office du Tourisme et des Congrès

1M€ au Montpellier Rugby Club (association) et **0,9M€** à la SASP

0.6M€ au Montpellier Handball (association) et **1,1M€** à la SASP

0.3M€ au Montpellier Hérault Sport Club Football (association) et **1,2M€** à la SASP (centre de formation)

0,9M€ au Montpellier Volley-Ball University Club (association)

0,9M€ à l'association BLMA Basket Lattes Montpellier Méditerranée Métropole

- ❖ La Métropole a versé une contribution au Domaine d'O de **3M€** en 2018 suite au transfert de la compétence Culture du Département au 1^{er} janvier 2018

- ❖ Le montant des nouvelles **aides Fonds de Solidarité au Logement/Fonds d'Aides aux Jeunes versées** en 2018 s'élève à **2,5 M€** ; ces compétences ont été transférées du Département au 1^{er} janvier 2018.

- ❖ **Le prélèvement sur nos recettes fiscales du Fond National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, mécanisme de compensation mis en place suite à la réforme de la taxe professionnelle, **s'élève à 18,6 M€**, comme en 2017.

2.1.4 Les charges financières consolidées : 23,2M€ en 2018

10,7M€ pour le budget principal,

10 M€ pour le budget annexe transports

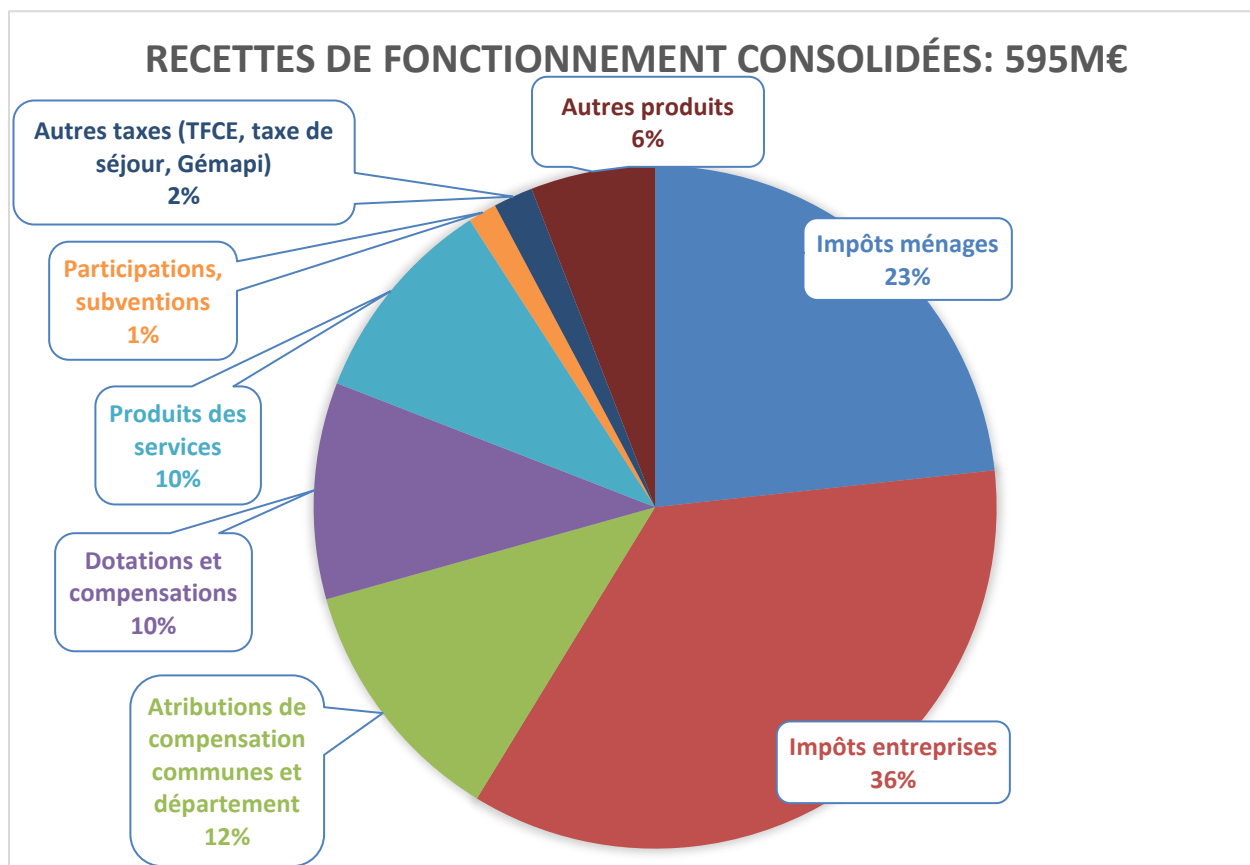
2,5M€ pour le budget annexe assainissement.

Les charges financières (y compris ICNE et pénalités) sont nettement en baisse de -8% par rapport à 2017.

Cette baisse est soutenue par le maintien de taux d'intérêts court terme négatifs sur toute l'année, et par les opérations de gestion active de la dette.

2.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du Compte Administratif 2018 (hors subvention Budget Annexe Transport) se décomposent comme suivant :



Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **468 M€ pour le budget principal (+4.7%)** et **595 M€ pour le budget consolidé hors subvention BAT (+4%)**.

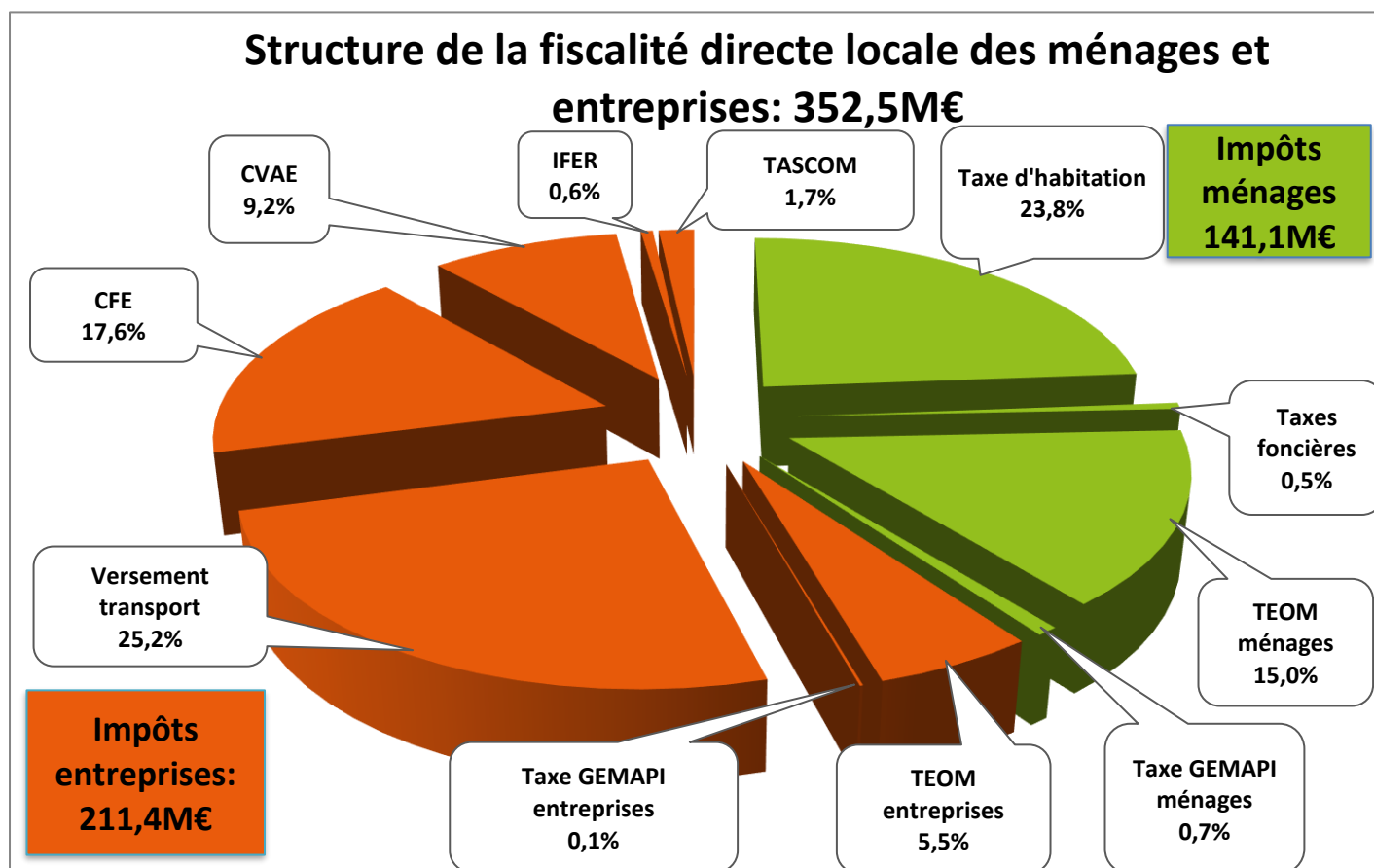
RECETTES CONSOLIDÉES EN M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement (hors subvention BA Transport)	570	595	4%
Impôts et taxes	349,3	360,6	3%
Dotations, compensations	59,6	61,0	2%
Attributions de Compensation communes et département	64,4	70,9	10%
Autres recettes	97,0	102,4	6%

2.2.1 Les recettes fiscales totales : 360,6M€ en 2018

Tous budgets confondus, **60% des recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité directe**.

Depuis la réforme de la taxe professionnelle, celles-ci se répartissent entre les **ménages**, (Taxe d'habitation, Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, part de la taxe GEMAPI et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : **141,1 M€**, soit 40% de la fiscalité directe) et les **entreprises** (Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Taxe sur les Surfaces Commerciales, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Versement Transport, part de la taxe GEMAPI et TEOM : **211,4 M€** soit 60% de la fiscalité directe).

La structure des impôts Ménages et Entreprises de la Métropole en 2018 est la suivante :



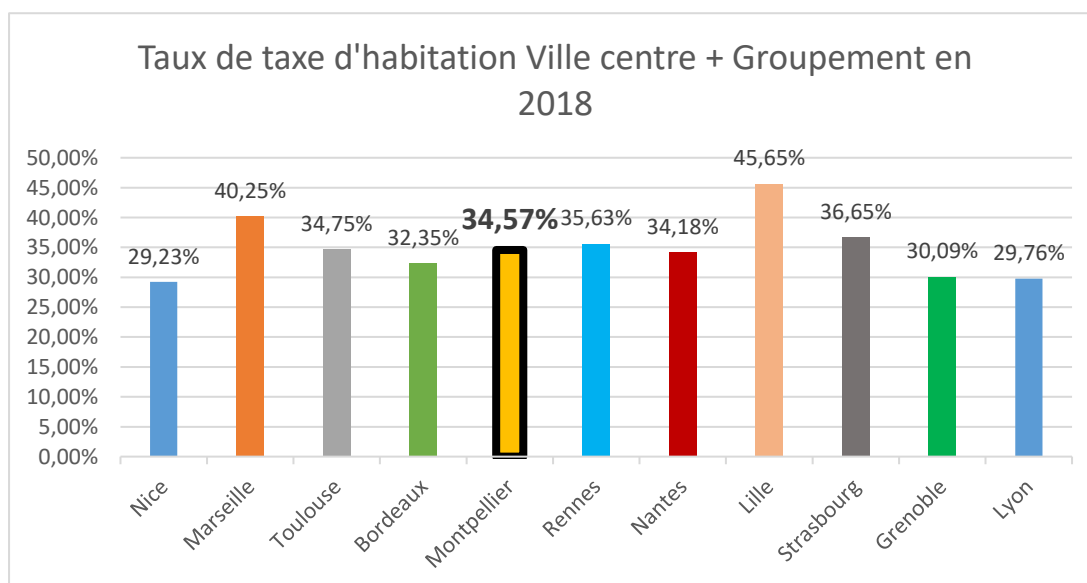
L'engagement de ne pas augmenter les taux d'imposition a été tenu, ce qui place la Métropole comme le seul territoire à ne pas avoir actionné le levier fiscal depuis 2014.



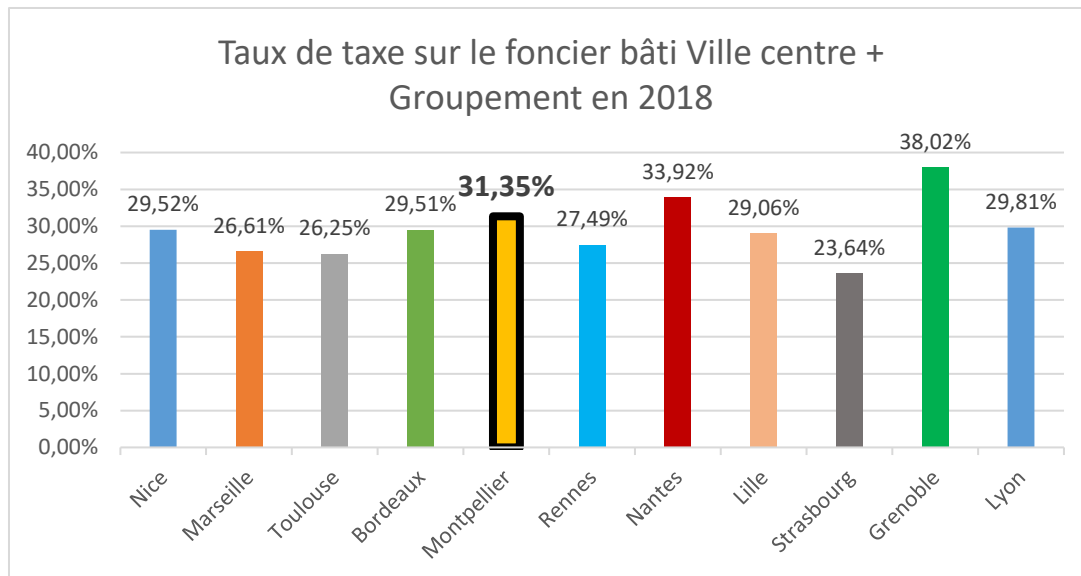
Les taux d'imposition de la Métropole sont restés inchangés en 2018 :

- Cotisation Foncière des Entreprises : 36.58%
- Taxe d'Habitation : 12.08%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 0.167%
- Taxe sur Foncier Non Bâti : 5.69%
- Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères : 11.25%

Nous occupons la 6^{ème} position des principales métropoles concernant le taux de taxe d'habitation en 2018 :



Concernant le taux de Taxe sur le Foncier Bâti, nous sommes en 3^{ème} position des principales métropoles en 2018 :



Pour le **produit fiscal TH-TF-TEOM-CFE**, c'est essentiellement la croissance des bases d'imposition qui détermine une évolution nominale de **2%**, alors même que la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition était de 1,2%.

❖ **Le bouclier social est confirmé : 12,4M€ non prélevé sur le produit de taxe d'habitation :**

La Métropole confirme en 2018 le **bouclier social** avec une **politique d'abattements facultatifs** qui entraîne des allègements fiscaux importants pour les foyers fiscaux les plus modestes, **dans un objectif de solidarité.**

L'ensemble des abattements pratiqués (obligatoires et facultatifs) sont les suivants :

- L'abattement général à la base pour 7%,
- L'abattement pour 1 à 2 personnes à charge pour 12%,
- L'abattement à partir de la 3^{ème} personne à charge pour 17%,
- L'abattement spécial de 10% pour les personnes en situation de handicap.

Ces abattements ont représenté ainsi un produit volontairement non perçu de 12,4M€ représentant 15% du produit total de taxe d'habitation alloué à la Métropole en 2018.

❖ Taxes ménages :

TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été dynamique avec une évolution physique de **1.8%**, conforme à la moyenne sur la période, qui témoigne de la dynamique foncière de notre territoire.

Taxe d'habitation : l'évolution physique des bases de **taxe d'habitation** est en revanche très préoccupante avec une baisse de **-0.7% par rapport à 2017, et -1.8% par rapport aux bases notifiées en mars 2018**. Ce phénomène, essentiellement concentré sur la Ville de Montpellier, signifie que le nombre de logements imposés diminue, ce qui est particulièrement incohérent au regard de la dynamique démographique et de production de logements sur le territoire. Ainsi, le nombre d'articles présents en 2018 est inférieur de plus de 1 400 à celui constaté en 2017.

Nous avons saisi formellement par écrit le Ministre de l'Action et des Comptes Publics à l'été 2018 et avons également saisi le Ministre de l'Economie et des Finances pour analyser puis rétablir un recensement équitable de la matière imposable sur Montpellier. La première réponse qui vient de nous être apportée par le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics relève les efforts de la DDFIP pour traiter les déclarations afférentes aux propriétés bâties et pour mener les actions nécessaires au traitement de la vacance fiscale. Cependant, ces démarches n'ont à ce jour pas permis de recenser une matière imposable conforme à la réalité du logement sur le territoire.

Les services de la Métropole vont donc poursuivre et accentuer leur collaboration étroite avec les services de la DDFIP, notamment dans le cadre de la Convention de Services Comptables et Financiers signée en 2018. Ce travail d'amélioration et de contrôle des circuits d'information entre les deux collectivités a pour objectif de garantir l'équité fiscale entre les contribuables ainsi que l'intégralité des ressources fiscales du territoire.

❖ Taxes entreprises :

CFE : l'évolution physique de la **Cotisation Foncière des Entreprises** s'établit à **2.3%**.

CVAE: la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** affiche une hausse de **3,1%** et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux augmente de **+7%** par rapport à 2017.

TASCOM : l'évolution du produit de **Taxe sur les Surfaces Commerciales** doit être regardée à périmètre constant. L'année 2018 était en effet exceptionnelle puisque le versement anticipé de l'acompte de 50% de TASCOM pour les grandes surfaces de 2500 m² avait été institué. Si l'on neutralise cet effet, l'évolution entre 2017 et 2018 est de l'ordre de **0.6%**.

Versement Transport : il n'augmente que de **1.7%**, soit une évolution faciale très faible. Les évolutions relatives à la comptabilisation de son versement, à la prise en charge des indus par les Urssaf, et au relèvement du seuil d'assujettissement rendent difficile l'analyse de son évolution réelle sur les dernières années.

❖ **Autres taxes :**

En 2018 et pour la 3ème année consécutive a été perçue la **taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** transférée par les communes de Montpellier et Grabels (**5,9M€**).

Le Compte Administratif 2018 fait aussi apparaître deux nouveaux produits fiscaux :

❖ **La Taxe de Séjour Intercommunale : 2,2M€**

Ce produit (taxe additionnelle départementale incluse) correspond aux nuitées réellement déclarées sur les trois premiers trimestres de 2018, puisque le paiement du dernier trimestre est effectué en janvier 2019. De la même manière, le produit collecté par les plateformes de location a été versé en janvier 2019 (de l'ordre de 0,5M€) et n'est donc pas intégré à ce produit.

La première année de mise en œuvre de la taxe de séjour intercommunale est couronnée de succès avec près de 250 nouvelles structures référencées (***L'affectation de la taxe de séjour est présentée en annexe 5***).



BIENVENUE SUR LA PLATEFORME MONTPELLIER MEDITERRANEE METROPOLE

« TAXE DE SEJOUR EN LIGNE »

La Métropole a également adopté le **taux applicable aux hébergements non classés** à compter du 1^{er} janvier 2019. Contrairement à la majorité des grandes villes et des communes proches du littoral qui ont adopté le taux maximum de 5%, la Métropole a adopté un taux intermédiaire **de 3%** qui permet de ménager une équité avec les hébergements classés et une relative équivalence avec le tarif précédemment adopté.

Pour les communes qui avaient précédemment institué une taxe de séjour, le **montant de Taxe de Séjour** leur est **compensé dans les attributions de compensation** à hauteur du produit 2017, suite à la CLETC du 27 septembre 2018.

❖ La Taxe GEMAPI : 3M€

Conformément à loi MAPTAM et à la Loi NOTRe, Montpellier Méditerranée Métropole exerce la compétence GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations depuis le 1er janvier 2018.

Le produit global de la taxe GEMAPI qu'elle perçoit doit lui permettre de financer les nouvelles dépenses afférentes à la compétence GEMAPI (***Le récapitulatif des dépenses GEMAPI est présenté en annexe 6).***

Ce montant de produit fiscal de 3M€ pour 2018 demeure **largement inférieur au plafond maximum légal de 40€ par habitant**, ce qui aurait représenté 18,6M€ pour la Métropole.

2.2.2 Les dotations et compensations de l'Etat : 61 M€ en 2018

2018 : Première année de stabilisation de nos dotations suite aux baisses successives depuis 2014

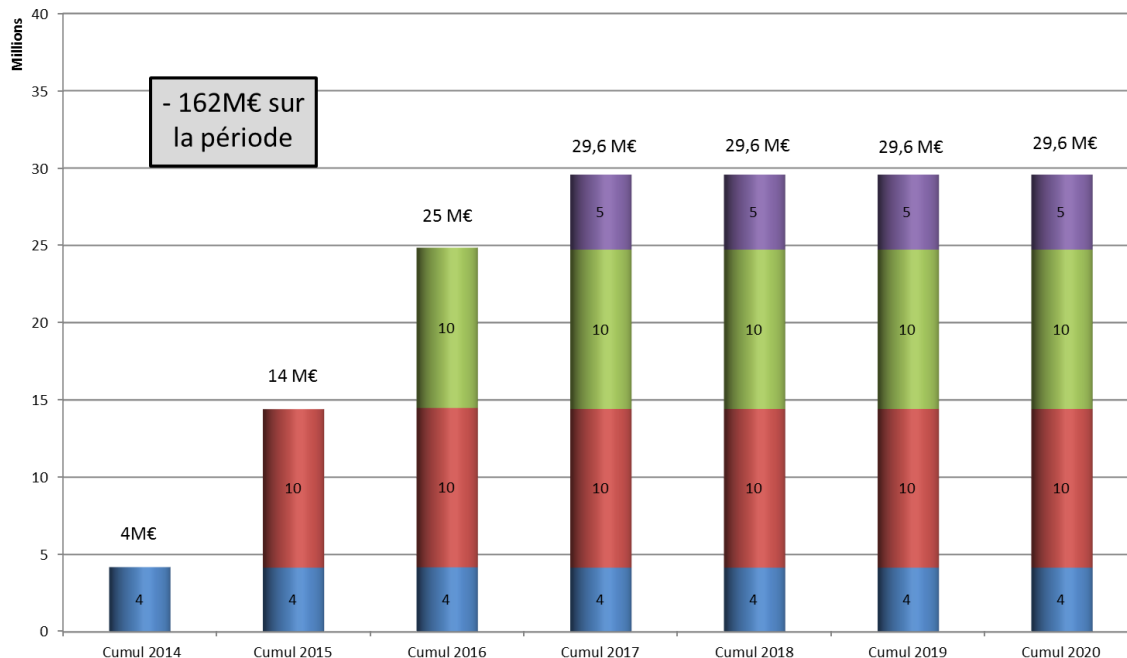
Le volume des dotations de l'Etat (**Dotation Globale de Fonctionnement, compensations fiscales et Dotation Globale de Décentralisation**) reste important pour 2018 (**54,6 M€**), il connaît une légère augmentation de **+0,4%** par rapport à 2017.

En effet il n'y a plus de contribution au redressement des finances publiques sous la forme d'un prélèvement sur les dotations en 2018.

Les collectivités territoriales participent désormais à la réduction du déficit public par l'encadrement du taux de croissance annuel de leurs dépenses réelles de fonctionnement. Cela s'est traduit par le contrat financier que la Métropole a signé avec l'Etat le 23 mai 2018 qui limite la progression de ses dépenses réelles de fonctionnement à une évolution de +1.5% par an maximum et propose une trajectoire de désendettement de la collectivité.

Pour rappel, la contribution au redressement des finances publiques Montpellier Méditerranée Métropole représente une baisse cumulée de plus de 162 M€ pour la période 2014-2020.

Montant cumulé de la Contribution au redressement des Finances Publiques de Montpellier Méditerranée Métropole



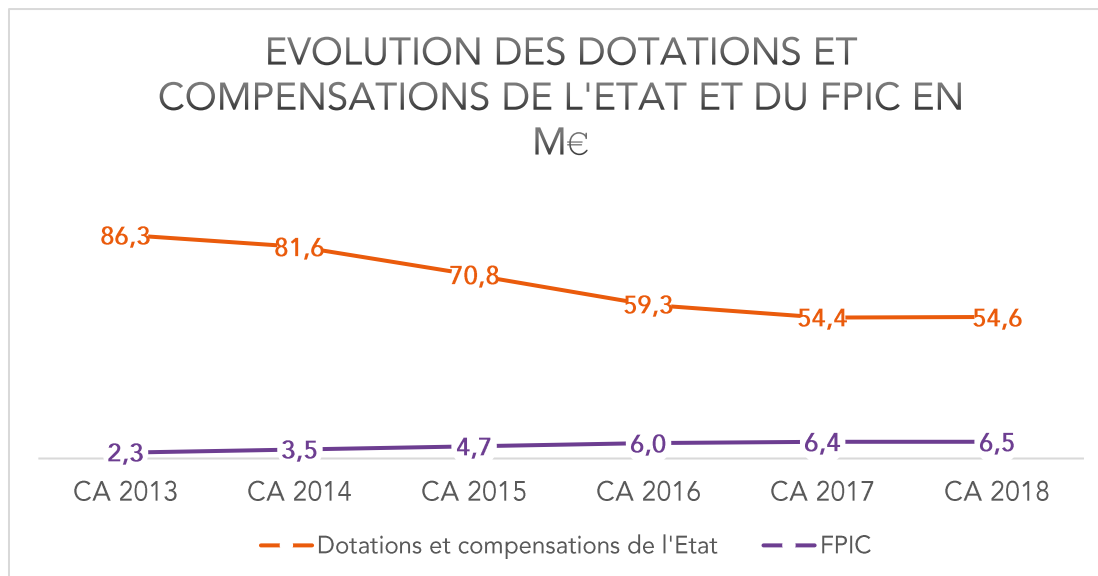
Ce prélèvement de presque 30M€ par rapport aux dotations de 2013 aboutit à une minoration de la capacité d'investissement de l'ordre de 300M€.

Les recettes issues de la péréquation

Parallèlement, l'ensemble intercommunal métropolitain est **bénéficiaire du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)**. Il s'agit là de péréquation horizontale : l'enveloppe nationale, fixée pour 2018 à 1Md€, est prélevée sur les ensembles intercommunaux considérés comme les plus riches pour être redistribués à ceux qui ont un effort fiscal supérieur à la moyenne. Il est à noter que le montant national est désormais figé à ce montant et n'atteindra pas le dernier palier prévu initialement de 2% des recettes fiscales, au motif de « la garantie de la prévisibilité des ressources et des charges ».

Pour la Métropole cette recette s'est élevée à **6,45 M€ en 2018, soit +0,75 %** par rapport à 2017. L'augmentation de l'enveloppe allouée à l'ensemble intercommunal est de 1.2% en 2018. La répartition de droit commun a conduit à affecter majoritairement cette augmentation au bénéfice de l'ensemble des communes qui ont vu leur enveloppe augmenter de 1.8% par rapport à 2017. La part de la Métropole a quant à elle augmenté de seulement 0.75%.

L'évolution des dotations et compensations versées par l'Etat et celle du fond de péréquation intercommunal reçu par la Métropole sont les suivantes :



2.2.3 Les attributions de compensation des communes et du département : 70,9M€ en 2018

Attributions de compensation et dotation de compensation en M€	2016	2017	2018	Evolution
Attributions de compensation versées par les communes	56,1	56,1	54,5	-2,9%
Dotation de compensation versée par le Département	0	8,3	16,4	97,6%
Total	56,1	64,4	70,9	10,1%

Le montant des **attributions de compensation** versées par les communes pour les transferts de compétence s'élève à **54,5M€** en 2018, en baisse de **-3% par rapport à 2017**.

Cette évolution intègre les montants évalués des transferts de charges qui ont eu lieu en 2018 :

- **CLETC du 29 mai 2018** : Aire d'accueil des gens du voyage, Médiathèque Jules Verne et transferts avec la Ville de Montpellier (nettoyement manifestations Ville, extension réseaux, subvention emploi)

- **CLETC du 27 septembre 2018** : compétence GEMAPI, antennes téléphoniques sur châteaux d'eau transférés et taxe de séjour

Suite à la mise en place de la taxe de séjour intercommunale, 8 communes ont transféré la recette perçue jusqu'alors à la Métropole. Il a été décidé de compenser le montant de la taxe de séjour perçue par ces 8 communes sur la base du produit perçu en 2017, soit un montant de **2M€ en déduction de l'attribution de compensation reçue des communes**.

La **dotation de compensation versée par le Département** pour le transfert de la compétence Voirie départementale augmente aussi à **16,4M€** en 2018.

Ce montant intègre les montants évalués des transferts de charges qui ont eu lieu avec le Département au 1^{er} janvier 2018 :

- **Compétence Fonds de Solidarité au Logement/Fonds d'Aides aux Jeunes/Culture : 7,7 M€**

- **Compétence Voirie : +0,3 M€** par rapport à 2017 ; la partie de la dotation versée par le département pour la compétence voirie est évolutive jusqu'en 2032, date de la fin de la prise en compte des emprunts contractés par le Département, compte tenu de l'intégration progressive de la charge de la dette.

2.2.4 Les produits des services consolidés : 59,3 M€ en 2018

Les produits des services s'élèvent à **32,3 M€ pour le budget principal et 59,3 M€ pour le budget consolidé**.

Ces produits sont constitués par des redevances, des droits de stationnement et d'occupation du domaine public, des recettes des services et équipements de la Métropole, ainsi que par des remboursements de frais de personnel dans le cadre de conventions de mise à disposition descendante. Ces remboursements de frais de personnel portés par le budget principal augmentent en 2018 suite à la poursuite du schéma de mutualisation (**+7M€** de remboursement supplémentaires sur les nouveaux services communs).

Les principaux produits des services sont les suivants :

Tous budgets	CA 2018
Redevances eau et assainissement	24,9
Remboursements mise à disposition de personnel	14,2
Produit de collecte des déchets	5,8
Recettes stationnement et occupation domaine public	3,1
Recettes pépinières d'entreprises	2,0
Recettes piscines	2,5
Recettes publicitaires abris bus et tramway	1,6
Produits stades et gymnases	0,7
Recettes musées, théâtres	1,4
Recettes médiathèques	0,4
Recette Ecolothèque	0,3
Recettes Conservatoire	0,3
Recettes Opéra Comédie	0,4

3. La section d'investissement du Compte Administratif 2018

3.1 Les dépenses d'investissement

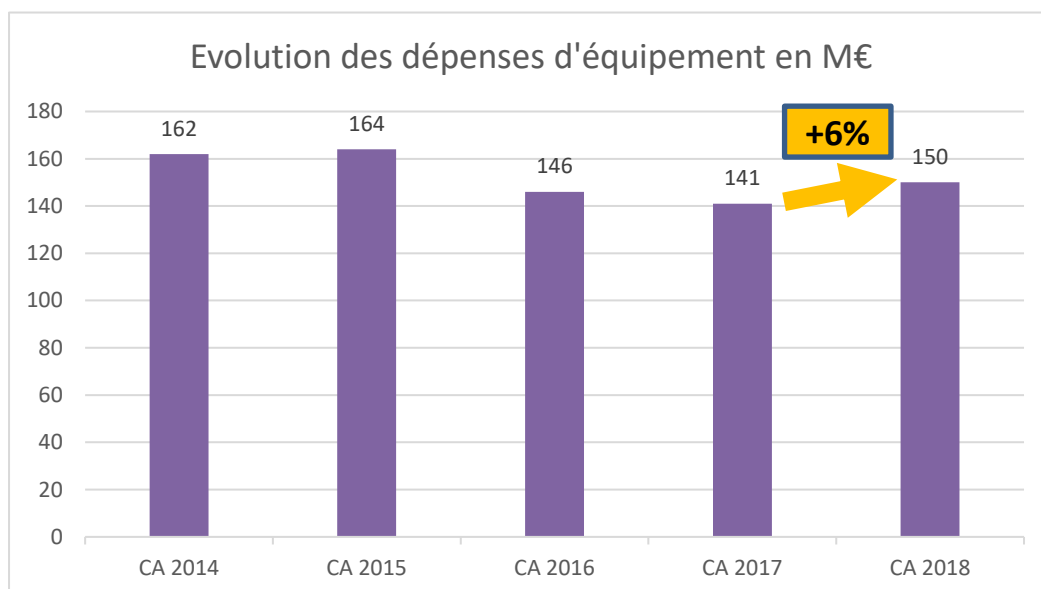
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **172 M€ pour le budget principal (+33%), et 229 M€ pour le budget consolidé (+17%).**

DEPENSES CONSOLIDEES EN M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
Dépenses réelles d'investissement	196	229	17%
Dont Budget Principal	129,2	171,7	33%
Dont BA Transport	46,1	38,1	-17%
Dont BA Funéraire (*)	0,2	0,0	-100%
Dont BA Assainissement	18,9	18,8	-1%
Dont BA SPANC	0,0	0,03	
Dont BA Parking	0,0	0,0	
Dont BA Eau potable	1,2	0,03	-98%

(*) Budget annexe clôturé au 31/12/17

La collectivité maintient son effort d'investissement en particulier sur le **budget principal (+33%),** notamment pour la voirie, les grandes infrastructures et la culture.

Les dépenses du budget annexe Transport sont en baisse par rapport à 2017 en raison du bouclage de la ligne 4 et du démarrage des travaux de l'extension de la ligne 1 et de ceux de la ligne 5.

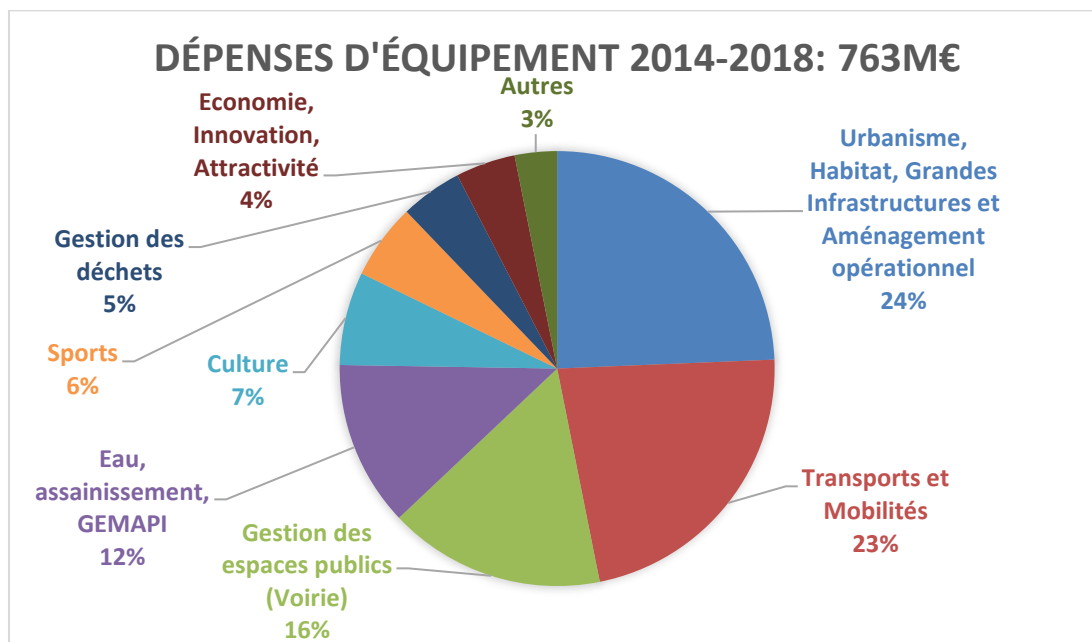


Les dépenses d'équipement s'élèvent à un total de 763M€ entre 2014 et 2018

Depuis le début du mandat, **763M€** ont été réalisés selon la répartition par thématique suivante :

EQUIPEMENT EN M€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	TOTAL
Economie Innovation Attractivité	5,9	5,2	3,8	6,6	12,8	34
Urbanisme Habitat Grandes Infrastructures et Aménagement Opérationnel	45,4	31,0	44,9	34,2	30,3	186
Transports et Mobilités	57,3	49,9	29,2	21,2	14,0	172
Gestion des espaces publics (Voirie)	0,9	17,2	29,4	32,1	43,4	123
Sports	7,2	10,9	6,1	10,0	8,5	43
Culture	8,6	8,0	8,8	11,7	15,9	53
Gestion des déchets	9,8	9,9	5,6	4,5	5,0	35
Eau, Assainissement et GEMAPI	21,3	25,9	13,9	16,1	16,7	94
Autres	5,7	6,0	4,5	4,8	3,3	24
TOTAL	162	164	146	141	150	763

L'année 2016 est marquée par la fin des travaux de bouclage de la ligne 4 de tramway et l'aboutissement de la réalisation du schéma directeur d'assainissement pour lequel 95% des opérations ont alors déjà été réalisées, en contrepartie de la prise en charge effective de la compétence Voirie/Espaces publics.



L'état des principaux comptes de bilan est présenté en annexe 7.

3.2 Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **99M€ pour le budget principal (en hausse de +36%)** et à **115 M€ pour le budget consolidé en 2018 (+31%)**.

RECETTES CONSOLIDEES EN M€	CA 2017	CA 2018	Evolution
Recettes réelles d'investissement	88	115	31%
Dont Subventions	22	32,3	47%
Dont FCTVA	6,9	20	190%
Dont Taxe d'aménagement	4,3	7,3	70%
Dont ACI	0,0	7,2	
Dont Amendes de police	5,9	7,0	19%
Dont Emprunts	45,2	35,3	-22%
Autres	3,8	6,0	57%

3.2.1 Les principales recettes d'investissement

- ❖ **Les subventions** : elles s'établissent à **32 M€**, dont notamment 14,4 M€ pour l'espace public et les transports, 11,2 M€ pour l'habitat et la rénovation urbaine, 3,6M€ pour les grandes infrastructures, 1,3 M€ pour l'assainissement et 1,1 M€ pour la culture et le sport.
- ❖ **Le FCTVA** : il s'élève à **20 M€** ; cette forte évolution par rapport à 2017 est essentiellement due à des décalages d'encaissement de la dotation 2015/2016 (6M€) et de celle de 2017 (10M€)
- ❖ **La taxe d'aménagement** : le produit de la taxe d'aménagement est partagé avec les communes membres à proportion de la part des dépenses de voirie dans leurs dépenses d'investissement, conformément à la délibération en date du 16 décembre 2016.
Conformément à la délibération du conseil métropolitain du 16 décembre 2015, puis du 28 juin 2017, le produit de la taxe d'aménagement revient à la métropole qui reverse une partie de ce produit aux communes en concertation avec elles. La part métropolitaine de cette taxe est affectée à la voirie.

Le produit de la taxe d'aménagement est réparti comme suit :

COMMUNES	% de TA affecté à l'enveloppe voirie	% de TA reversée à la commune
BAILLARGUES	20%	80%
BEAULIEU	80%	20%
CASTELNAU LE LEZ	80%	20%
CASTRIES	20%	80%
CLAPIERS	90%	10%
COURNONSEC	40%	60%
COURNONTERRAL	100%	0%
LE CRES	100%	0%
FABREGUES	20%	80%
GRABELS	20%	80%
JACOU	12%	88%
JUVIGNAC	50%	50%
LATTES	90%	10%
LAVERUNE	25%	75%
MONTAUD	20%	80%
MONTFERRIER SUR LEZ	20%	80%
MONTPELLIER	100%	0%
MURVIEL LES MONTPELLIER	80%	20%
PEROLS	50%	50%
PIGNAN	20%	80%
PRADES LE LEZ	100%	0%
RESTINCLIERES	90%	10%
SAINT BRES	50%	50%
SAINT DREZERY	50%	50%
SAINT GENIES DES MOURGUES	50%	50%
SAINT GEORGES D'ORQUES	50%	50%
SAINT JEAN DE VEDAS	50%	50%
SAUSSAN	20%	80%
SUSSARGUES	50%	50%
VENDARGUES	50%	50%
VILLENEUVE LES MAGUELONE	20%	80%

- ❖ **Les attributions de compensation d'investissement (ACI)** : mises en place par la CLETC du 29 mai 2018, elles s'élèvent à **7,2 M€** ; ce montant, ajusté des nouveaux transferts évalués par le dernier rapport de CLETC du 27 septembre 2018, comprend la voirie, les aires d'accueil des gens du voyage, l'extension des réseaux Ville de Montpellier, la médiathèque Saint-Jean-de-Védas et la GEMAPI. Ce montant va évoluer suite au choix fait par les communes entre le maintien du système actuel des AC de fonctionnement ou la comptabilisation en Attribution de Compensation d'Investissement de la part des dépenses d'investissement Voirie incluses dans les attributions de compensation de fonctionnement.
- ❖ **Les amendes de police** : le produit s'élève à **7M€** pour 2018 ; ce dispositif tend à s'éteindre pour partie à compter de 2019, du fait de la réforme relative au stationnement payant ; depuis le 1er

janvier 2018 le non-paiement de la redevance de stationnement n'est plus constitutif d'une infraction pénale et l'amende est remplacée par une redevance d'occupation du domaine public, dénommée forfait post-stationnement qui est reversée par la Ville de Montpellier à la Métropole.

- ❖ **Autres recettes** : elles augmentent par rapport à 2017 en raison d'un important remboursement d'avances sur la concession "Portes de la Méditerranée ZAC Port Marianne" (2,5 M€).

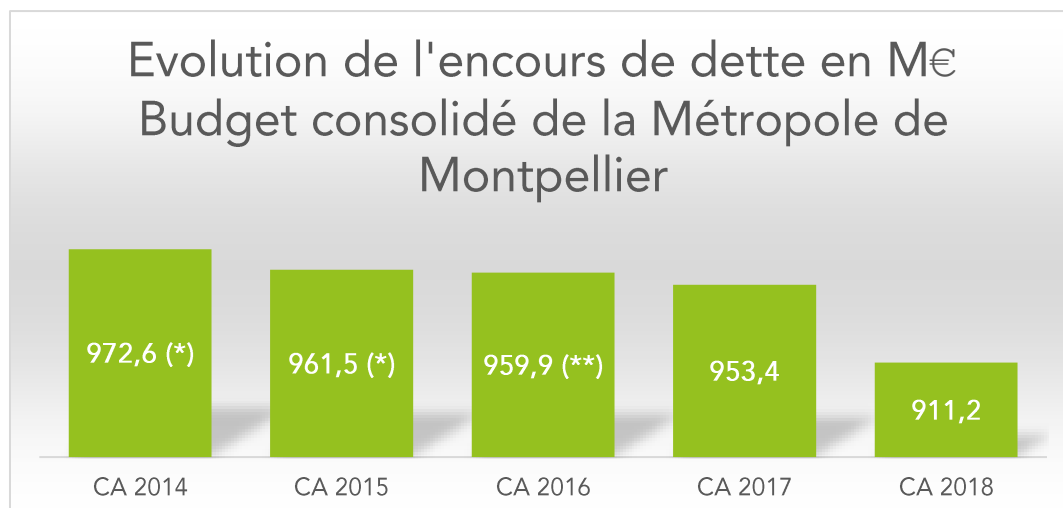
3.2.2 Le recours à l'emprunt

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à **16,7 M€ en 2018 (5 M€ pour le budget principal et 11,7 M€ pour le budget annexe transport)**, auxquels se sont ajoutés 18,6M€ d'écritures sur opérations de refinancement.

Pour 2018, en plus de l'objectif de croissance de ses dépenses réelles de fonctionnement (+1.5% maximum) la Métropole de Montpellier respecte aussi son objectif de désendettement car elle voit son encours de dette diminuer (*Le bilan de la dette au 31/12/2018 est présenté en annexe 8, conformément au règlement voté le 20 juin 2018*).

L'**encours de dette** s'élève à **378,8 M€ pour le budget principal et 911,2 M€ pour le budget consolidé** (soit 1 928€ par habitant). La Métropole constate donc un **désendettement de plus de 42M€, soit - 4,4% par rapport à 2017**.

Ce désendettement est permis par un recours optimisé à l'emprunt et par des opérations de gestion active de dette. La Métropole a ainsi remboursé un emprunt de 3,833M€ qui comportait une marge élevée (2%), sans indemnité de remboursement, faisant ainsi économiser des frais financiers à la collectivité sur la durée résiduelle du contrat.



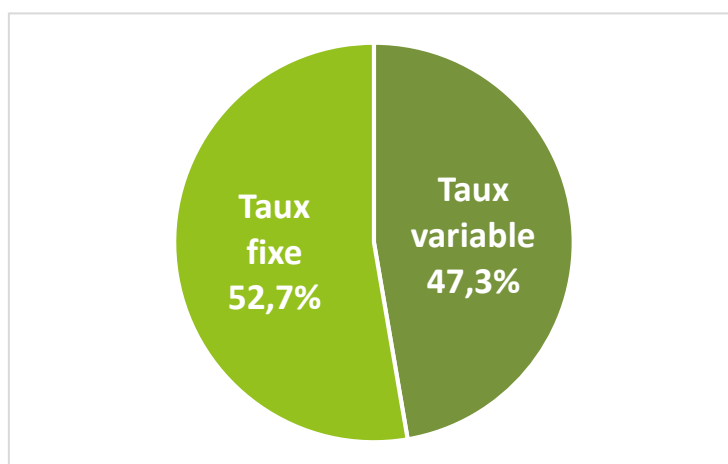
(*) Inklus encours du BA Eau Potable transféré soit 4,2M€ au CA 2014 et 3,7M€ au CA 2015

(**) Inklus encours transféré des communes pour la compétence Voirie (24,5M€ au 31/12/2016)

Principales caractéristiques de la dette de la Métropole :

Dette globale	911 179 457
Taux moyen	2,50%
Durée résiduelle moyenne	17 ans et 4 mois
Encours à taux fixe	480 273 885
<i>Taux moyen</i>	<i>3,82%</i>
Encours à taux variable	430 905 571
<i>Taux moyen</i>	<i>1,11%</i>

- ❖ Une **structure de la dette équilibrée** qui assure une bonne prévisibilité des frais financiers, tout en bénéficiant des niveaux historiquement bas des taux monétaires : **52,7% de la dette est contractée à taux fixe et 47,3% à taux variable.**



- ❖ Un **taux moyen de la dette de 2,50%** bien positionné, en baisse par rapport à 2017.
- ❖ Une répartition des emprunts auprès de **13 prêteurs** ce qui assure une sécurisation du risque de contrepartie.
- ❖ La Métropole compte désormais près de **95% de sa dette classée 1A sur la charte Gissler**, c'est-à-dire en taux fixe ou en taux variable sans option.
L'année 2018 a en effet également été marquée par la **sécurisation d'un prêt classé 3E** sur la charte Gissler. La collectivité a bénéficié d'une opportunité de marché pour refinancer cet emprunt de 9,1M€ indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts. Initialement construit avec un taux fixe bonifié de 4,57%, le réaménagement a permis de transformer cet emprunt en

taux fixe au taux de 4,34%. Ainsi, non seulement le risque a été définitivement écarté, mais la collectivité bénéficie même un gain de l'ordre de 0,2M€. L'indemnité constatée à hauteur de 0,381M€ est intégralement couverte par le remboursement du fonds de soutien mis en place par l'Etat.

Les retours du secteur bancaire montrent la **grande confiance dont bénéficie le financement de la Métropole de Montpellier** : 100% des établissements consultés répondent à nos appels d'offre.

Une dette qui
diminue de 60M€
depuis 2014
malgré les
transferts

Une dette au
taux moyen de
2,50% qui
témoigne de la
confiance de nos
partenaires
financiers

Une dette qui
comporte 1 seul
produit structuré
au lieu de 3 en
2014

Une dette sécurisée pour l'avenir

4. Les indicateurs du Compte Administratif 2018

Les ratios financiers du budget consolidé en 2018 témoignent d'une maîtrise de nos grands équilibres financiers.

Au total des budgets consolidés, l'épargne nette atteint 101M€ et la capacité de désendettement est stabilisée à 5,7 années (3,9 années pour le seul budget principal).

Principaux ratios sur le Compte Administratif consolidé :

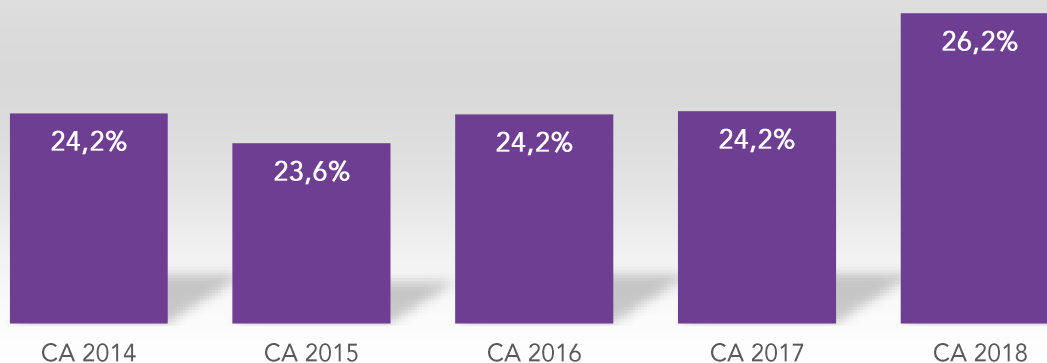
Ratios Compte Administratif consolidé	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Epargne brute	131 M€	138 M€	160 M€
Epargne nette	76 M€	86 M€	101 M€ (hors refinancement dette)
Taux d'épargne brute	24,2%	24,2%	26,2%
Encours de dette au 31/12	960 M€	953 M€	911 M€
Capacité de désendettement au 31/12	7,3 ans	6,9 ans	5,7 ans

Capacité de désendettement du budget principal au 31/12	4,8 ans	4,4 ans	3,9 ans
---	---------	---------	---------

- ❖ **La capacité d'épargne** : le taux d'épargne brute s'élève à plus de **26% en 2018, soit +2 points par rapport à 2017, au total des budgets consolidés.**

Depuis 2015, l'épargne brute a légèrement fléchi en raison de la contribution au redressement des finances publiques alors que dans le même temps la Métropole a connu le transfert en plein exercice de plusieurs compétences et la mise en place du schéma de mutualisation ; cependant la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis une stabilisation de l'épargne brute sur 2017 et une remontée sur 2018.

Evolution du taux d'épargne brut Budget consolidé de la Métropole de Montpellier



❖ La capacité de désendettement :

Capacité de désendettement Budget consolidé	5,7 années
Capacité de désendettement Budget principal	3,9 années

(Pour mémoire, ce ratio mesure le nombre d'années qui serait nécessaire à la collectivité pour rembourser son encours de dette si elle y affectait l'ensemble de son épargne.)

Evolution de la capacité de désendettement en année Budget consolidé de la Métropole de Montpellier



2nde partie – Les réalisations thématiques de l'année 2018

La présentation consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement s'articule autour de trois axes :

- **Une métropole qui entreprend :**

- Les transports et mobilités
- L'économie, l'innovation, l'attractivité
- L'aménagement du territoire
- La gestion des espaces publics
- Le Compte Administratif 2018 à 360° : l'impact de la commande publique sur l'emploi

- **Une métropole qui protège :**

- L'eau, l'assainissement et la prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques
- L'environnement et la gestion des déchets
- Le Compte Administratif 2018 à 360° : le développement durable au cœur de nos politiques publiques

- **Une métropole qui fédère :**

- La cohésion sociale
- Les sports
- La culture
- Le Compte Administratif 2018 à 360° : la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens

5.1 Une Métropole qui entreprend

La politique volontariste de Montpellier Méditerranée Métropole permet à la fois de soutenir la vitalité des acteurs économiques locaux et créer des emplois. Le territoire montpelliérain ne cesse d'inventer quotidiennement son avenir économique.



5.1.1 Transports et mobilités



Référence en matière d'intermodalité, Montpellier Méditerranée Métropole a développé un réseau de transport en commun efficace, respectueux de l'environnement et solidaire, en promouvant toutes les formes de mobilité alternatives à la voiture particulière. En 2018 elle a consacré près de **94M€** dans le domaine des transports et de la mobilité.

Tramway

Bouclage travaux de la ligne 4 : **2,2M€**.

Poursuite des études pour l'extension de la ligne 1 vers la Nouvelle gare: **1,1M€**.

Remise de l'ouvrage de franchissement de l'A9 à la Métropole sur le tracé de l'extension ligne 1: **0,2M€**.

Poursuite des études relatives à la ligne 5 et premières acquisitions foncières : **1M€**.

Une concertation sur la ligne 5 a été réalisée afin de définir un tracé modificatif permettant d'éviter le secteur Montcalm.



Exploitation des transports

57,5M€ ont été versés à la TaM pour l'exploitation du réseau de transports :

- **47,1M€** pour l'équilibre des contrats
- **10,4M€** de compensations tarifaires.

1,6M€ ont été aussi versés à TaM pour l'entretien et la modernisation des équipements (renouvellement VéloMagg et rénovation rames de tramway ligne 1).

La Métropole a versé une participation de **10M€** au Syndicat Mixte Hérault Transport dont 8,6M€ lui sont remboursés au titre de l'utilisation du réseau urbain par les scolaires.

Bus

La Métropole a financé en direct pour **3,1M€** d'achat de matériel roulant, dont 11 bus au Gaz Naturel de Ville. Ces bus entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite ont été déployés progressivement sur le réseau en remplacement de bus plus anciens.



Accessibilité

1,2M€ ont été consacrés au financement du GIHP (Groupement d'Insertion pour les Handicapés Physiques) ce qui a permis de prendre en charge 83 000 voyages à l'attention de 1 090 personnes handicapées.

La Métropole a aussi réalisé pour **0,1M€** des travaux de mise en accessibilité sur les arrêts de bus.

Jalonnement et Gestion multimodale des déplacements

2018 a vu la poursuite du Schéma directeur de Jalonnement avec les études de remise à niveau sur Montpellier, la déviation de Castries, la gare Montpellier Sud de France et l'intégration du patrimoine des routes départementales pour **0,7M€**.

En outre, près de **2M€** ont été consacrés à l'exploitation, entretien et maintenance des 479 carrefours à feux du territoire et des 102 bornes automatiques.



Parkings en ouvrage

La Métropole gère 13 parkings en ouvrage sur les communes de Montpellier et Castelnau-le-Lez.

En 2018 cette gestion a représenté une dépense totale de **0,7M€** pour une recette estimée à 5M€.

Réseau de Recharges pour Véhicules Electriques

Le Schéma directeur des mobilités porte sur tous les modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière. Dans ce cadre, la Métropole a déployé un réseau de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) sur son territoire : 66 bornes de recharge constituant 128 points de recharge ont été installées à l'été 2018 à hauteur de **0,7M€**.



42 km d'aménagements cyclables réalisés depuis 2014 dont 16km en 2018 avec notamment :

- 1,7 km de piste cyclable à double sens rue Fontaine de la Blanquière Montpellier pour l'accès à la nouvelle gare TGV Sud de France (0,8 M€)
- 1 km de piste cyclable à double sens avenue Nina Simone Montpellier (0,5M€)
- 250 m de piste cyclable à double sens avenue Théroigne de Méricourt Montpellier (0,2 M€)
- 1,4 km en zone de rencontre quartier des Saints Montpellier (0,2 M€)
- 450 m de piste cyclable à double sens rue Léon Vallois, reliant le quartier des Aubes et le quai du Verdanson au niveau de la place du 11 Novembre (0,4M€)
- 2 km de piste cyclable à double sens en accompagnement de la nouvelle route de Montferrier depuis Grabels (0,4 M€)

370 km d'aménagements cyclables à ce jour sur le territoire métropolitain, dont 205 km de pistes cyclables

444 points de stationnement Vélo (stations Vélo magg exclues), soit +92 par rapport à 2017

Service de location Vélo magg : 0,7M€ d'entretien et travaux en 2018

Schéma directeur des mobilités actives

La métropole a validé son schéma directeur des mobilités actives en décembre 2018 afin de développer les modes doux (vélo, trottinette...). Un nouveau Plan Vélo a été lancé afin de programmer des aménagements pour offrir plus de pistes cyclables. Une première dynamique de concertation a été enclenchée avec les associations afin de les solliciter dans la conception-réalisation des opérations d'aménagement des itinéraires cyclables, parallèlement à une campagne de communication sur les incivilités. Les crédits mobilisés pour ces aménagements cyclables l'ont été lors des opérations globales de voirie mais aussi par des opérations spécifiques.



5.1.2 Economie, innovation et attractivité



La Métropole de Montpellier met en œuvre une politique volontariste afin de soutenir la création d'emplois. En 2018 elle a investi **33M€** dans le domaine de l'économie, de l'innovation et de l'attractivité.

Le Business & Innovation Centre

Acteur emblématique de l'innovation montpelliéraine depuis 30 ans, le BIC, classé 2^{ème} incubateur mondial en 2018, fait rayonner dans le monde entier l'expertise 3M en matière d'innovation via un accompagnement en parfaite intégration avec les acteurs économiques. Les 3 sites d'incubation de la Métropole (Cap Alpha, Cap Oméga et le MIBI) ont reçu plus de 700 candidatures et accompagné plus de 200 projets afin de faciliter l'émergence et la croissance des jeunes entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire. Le budget consacré à l'innovation s'est élevé à **2,9M€** en 2018.



French Tech

La Métropole est inscrite sur la carte de France des écosystèmes les plus dynamiques en matière d'innovation. Par ses actions depuis 2014, la Métropole a permis la levée de 350M€ de fonds et a accompagné 49 labellisations Pass French Tech, confirmant sa place de 1^{er} territoire après Paris pour les entreprises en très forte croissance.

Une Métropole tournée vers l'international

La Métropole de Montpellier a mené de nombreuses missions internationales et partenariats économiques (San Diego, Boston, Helsinki, Californie et Montréal, Chine, Russie...) qui ont permis aux entreprises de créer de futures opportunités d'accès à de nouveaux marchés.



L'immobilier d'entreprises

Le marché tertiaire de la Métropole a connu une croissance de +28% et sur les 900 projets d'implantation détectés, 200 ont été réalisés, représentant 3500 emplois. La Métropole a mis en place un Schéma d'Accueil des Entreprises dans le cadre du SCOT pour un développement de l'économie productive en harmonie avec l'aménagement durable du territoire. Le budget s'est élevé à **0,3 M€**.

Enseignement supérieur, recherche et innovation

En 2018, une 3^{ème} tranche de contribution de **2,1M€** de crédits a été consacrée à l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation : soutien renforcé avec le financement des programmes de recherche dans le cadre du CPER ESRI pour un programme total de 15M€.



Montpellier Industries Culturelles et Créatives

La nouvelle filière des Industries Culturelles et Créatives (ICC) spécialisée dans le jeu vidéo, le cinéma d'animation, les effets spéciaux, l'audiovisuel et la radio favorise le développement d'un secteur en croissance pourvoyeur d'emploi et accentue la visibilité de la Métropole avec l'organisation du 1^{er} événement économique et culturel dédié aux ICC en 2018 : le MICC.

Montpellier Capital Santé : un projet novateur et fédérateur

La Métropole d'excellence européenne en santé se construit à travers le projet « Montpellier Capitale Santé » soutenue par le programme « Pacte métropolitain d'innovation ». En mobilisant tout l'écosystème de la santé il stimule la croissance des entreprises, donne une visibilité internationale à Montpellier, attire les talents et investissements étrangers et œuvre pour le bien-être des citoyens. **0,4M€** ont été dépensés en 2018 sur l'Autorisation de Programme correspondante.



Un territoire touristique

Le budget consacré au tourisme s'est élevé à **2,9M€** en 2018 dont **2,3 M€** de subvention versée à l'office de tourisme métropolitain. Une étude est en cours afin de définir un Schéma de développement et d'aménagement touristique, ainsi qu'un schéma de jalonnement pour valoriser le territoire.

Un territoire durable, responsable et engagé

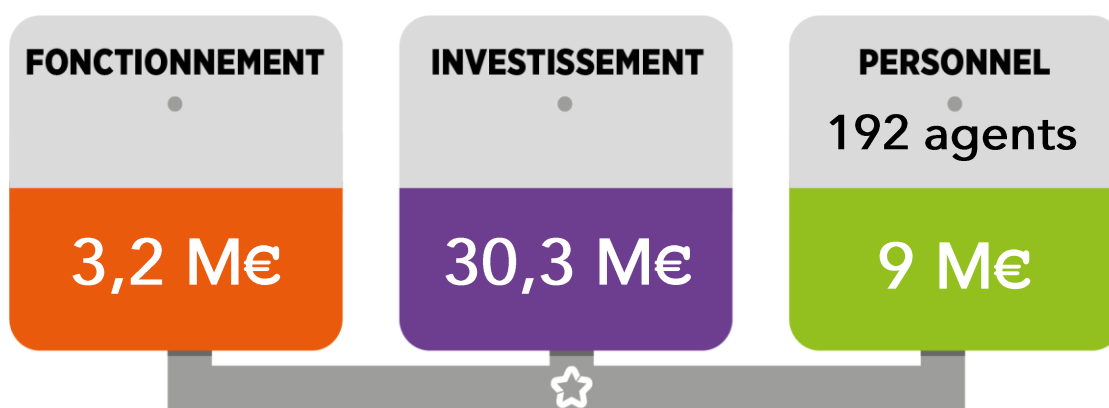
Montpellier Méditerranée Métropole innove en faisant le choix de placer le SOCIÉTAL (social + environnement) au cœur de sa politique économique :

- Plateforme Métropolitaine Collaborative Clauses Sociales : plus de 100 opérations par des publics en insertion professionnelle,
- Lancement de Bocal : promotion des circuits courts ainsi que des produits locaux, bio et de qualité afin de rapprocher le consommateur de son environnement naturel immédiat.

Les dépenses consacrées à l'économie durable et engagée s'élèvent à **1,4M€**.



5.1.3 Aménagement du territoire



Montpellier Méditerranée Métropole déploie une politique de développement durable afin de préserver son environnement pour laquelle elle a mobilisé **42,5M€** en 2018.

Planification territoriale et déplacements

L'année a été marquée par les études suivantes : la révision du SCOT (**0,1M€**) ainsi que l'élaboration du PLUi et les évolutions des PLU communaux (**0,8M€**) se sont poursuivies et le Schéma Directeur des Modes Actifs a été réalisé dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains pour **0,3M€**.

Des projets majeurs d'infrastructure de transport sont cofinancés par la Métropole tels que le déplacement de l'A9 et le contournement ferroviaire Nîmes-Montpellier ainsi que les gares nouvelles de Montpellier-Sud-de-France et Nîmes-Manduel-Redessan pour **1,7M€**.



Aides à la réalisation de logements sociaux locatifs

La Métropole a mobilisé **3M€** d'aides déléguées de l'Etat et **2,2M€** sur ses fonds propres pour soutenir les bailleurs sociaux afin d'équilibrer les opérations de construction de logements sociaux.

Fonds de Solidarité au Logement

A travers ce fonds nouvellement transféré du Département de l'Hérault depuis 2018, la Métropole finance à hauteur de **2,2M€** des aides aux ménages modestes ainsi qu'aux associations qui œuvrent dans l'accompagnement social.



Aides à la remise sur le marché de logements privés dégradés

La politique d'aide à la réhabilitation du parc privé a représenté en 2018 une enveloppe financière de **4,8M€** attribués par délégation de l'Anah et de **1,9M€** de fonds propres de la Métropole dans le cadre d'opérations de réhabilitation telle que « Rénover pour un Habitat Durable et Solidaire ».

Aides à la réalisation des résidences et cités universitaires

Dans le cadre du volet « Enseignement Supérieur et Recherche » du contrat de plan Etat région 2015-2020, la Métropole a contribué en 2018 à la réhabilitation des cités universitaires Boutonnet, Voie Domitienne et Vert Bois à hauteur de **0,5M€**.



Rénovation urbaine

0,6 M€ ont été mobilisés pour les études de préfiguration du Nouveau Projet de Rénovation Urbaine (quartiers Mosson et Cévennes) suivies par la SA3M à laquelle un mandat a été confié.

Gens du voyage

Pour répondre aux obligations du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage sur son territoire, la Métropole a confié un mandat à la SA3M pour les études et la réalisation d'un réseau de 260 places d'aires d'accueil des gens du voyage et 680 places d'aires de grands passages, pour lequel **1M€** ont été réalisés sur 2018. Par ailleurs la Métropole a financé **0,3 M€** pour la sécurisation, la gestion et l'entretien des aires d'accueil existantes (aires de Lattes, Castelnaule-Lez et Bionne et terrains familiaux de Pignan).



Les acquisitions foncières

En 2018, la Métropole a investi **5,9M€** d'acquisitions foncières dont :

- **2M€** sur Montpellier et Fabrègues pour les projets d'aires d'accueil des gens du voyage
- **2M€** lors des partenariats avec l'EPF Occitanie
- **1,2M€** sur les secteurs Naussargues-Bel Air à Juvignac/Saint-Georges-d'Orques, sur le secteur Cannabe à Courdonterral, sur le secteur Zénith à Montpellier
- **0,6M€** à Vendargues pour réaliser un parking.

La métropole a en outre vendu les domaines de la Providence et de la Pompignane pour **1,9M€**.

Les mandats et concessions d'aménagement

Près de **10 M€** ont été consacrés à la conduite de projets d'aménagement ou de requalification urbaine, dont des participations d'équilibre sur concessions d'aménagement:

- **3M€** sur la concession « Cambacères » futur quartier de la nouvelle gare TGV et **2M€** sur la concession « Halle French Tech »
- **1,5M€** sur la concession d'aménagement « Ode à la Mer » à Lattes et Pérols
- **0,5M€** sur la concession « Euromédecine » à Montpellier et Grabels
- **0,3M€** sur la concession « ZAC Cantausseil » à Saint-Brès





Les participations

De nouveaux outils d'aménagement ont fait leur apparition à travers notamment les Projets Urbains Partenariaux (PUP). Ils ont généré **2,9M€** de dépenses d'investissement en 2018, réparties entre les études préalables, les travaux d'infrastructures publiques et les reversements permettant le financement d'équipement dont la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par la Métropole (équipements publics de superstructure communaux).

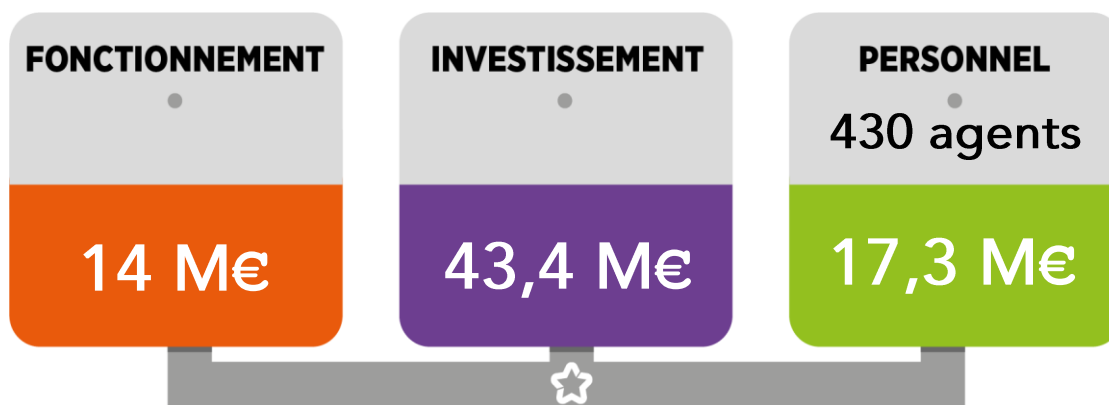
Le tableau de réalisation des PUP en 2018 est présenté en annexe 9.

Les autres opérations

Les dépenses 2018 comprennent notamment la rénovation énergétique des logements privés dans le cadre de Rénov Energie et EcoCité pour **0,1M€**, des travaux d'extension des réseaux d'électricité au titre de la loi SRU pour **0,1M€** ainsi que la conduite de la Politique Agricole et Agro-alimentaire consacrée notamment aux « fermes ressources » pour **0,02M€**.



5.1.4 Gestion des espaces publics



La compétence voirie et espace public s'exerce sur près de 2.270 kilomètres de voirie dont 82% proviennent des communes et 18% du département, ainsi que sur 832 ouvrages d'art.

Cette compétence a été organisée en 6 pôles territoriaux et une unité réseau structurant en charge de l'exploitation des ex-routes départementales. Elle a représenté un total de dépenses de **75M€** en 2018.

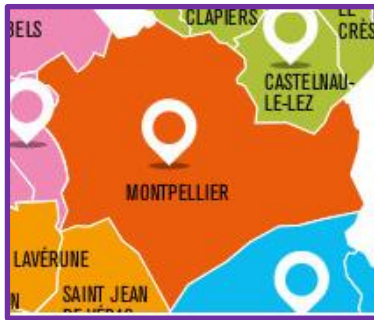
2018 aura permis d'ouvrir deux nouvelles AP sur les fonds propres de la Métropole :

- « Création d'un centre technique métropolitain pour le pôle Plaine Ouest » (**2,7M€**)
- « Mise à niveau parc véhicules DAT » (**2M€**).

Réalisation d'infrastructures routières

La Métropole a réalisé **8,8M€** de travaux sur les infrastructures routières métropolitaines dont la déviation de l'ancienne route départementale 610 à Castries (**4,6M€**), le recalibrage de la RM127E3 à Grabels (**1,4M€**) et l'amélioration de la desserte de la gare Montpellier Sud de France (**0,4M€**), ainsi qu'un important chantier de reprise des enrobés et couches de roulement sur Saint-Jean-de-Védas (**0,7M€**).





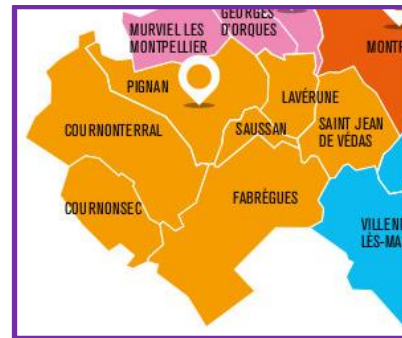
Pôle de Montpellier

La Métropole a poursuivi la maintenance et le renouvellement du patrimoine pour **21M€** :

- **3,7M€** de maintenance des chaussées, trottoirs et équipements urbains (soit 12 500 interventions directes ou sous-traitées)
- **0,5M€** Plan d'Action Quartier Celleneuve
- **1M€** rue du Faubourg du Courreau et Grand Rue Jean Moulin dans l'Ecusson
- **0,4M€** traversée et carrefour sécurisé rue Pierre Causse/avenue de la Liberté
- Projets ANRU (**0,8M€** pour la Cité Gély et la place Roger Salengro)
- **1,2M€** travaux de Montpellier Au Quotidien.

Pôle Plaine Ouest

2,5M€ de dépenses ont été réalisés pour les travaux de voirie, dont le parking du collège à Saint Jean de Védas et les reprises de trottoirs et la sécurisation en zone 30 sur Fabrègues et Pignan.

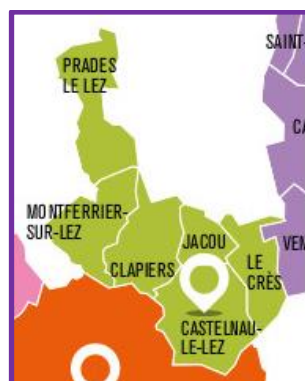


Pôle Piémonts et Garrigues

2,6M€ de dépenses ont été réalisées sur ce pôle notamment les travaux de l'Avenue des Hauts de Fontcaude à Juvignac, de l'Avenue des Grands Champs à Grabels, et la rue des Muriers à Saint Georges d'Orques.

Pôle Vallée du Lez

4,3M€ ont été dépensés notamment pour la requalification des voiries du quartier du Devois à Castelnau le Lez, et la rue des Moulières à Clapiers.



Pôle Littoral

3,4M€ de travaux ont été réalisés sur ce pôle pour le réaménagement de diverses voiries sur le territoire des communes, notamment le boulevard Carrières Pèlerines à Villeneuve-lès-Maguelone, les rues Général Juin et Jean Moulin à Pérois et le parking Aragon à Lattes.

Pôle Cadoule et Bérange

4,1M€ ont été dépensés pour les travaux de voirie, dont la rue du Stade à Beaulieu, le parking de la Monnaie, les rues Jean Giono et Marcel Pagnol et la traversée RN113 à Vendargues, le cheminement piétonnier Aftalion à Baillargues ainsi que le plan des cafés à Saint Geniès-des-Mourgues.





5.1.5 Le Compte Administratif 2018 à 360° : l'impact de notre commande publique sur l'emploi

La participation de la Métropole de Montpellier à l'emploi et à l'économie locale s'est traduite en 2017 par une commande publique qui a représenté :

- **150 M€** en investissement (dépenses d'équipement),
- **149 M€** en fonctionnement.

Soit au total **300 M€** qui ont contribué à près de **3000 emplois directs ou indirects**.¹



La Métropole a consacré près de 300 M€ pour la commande publique en 2018, ce qui équivaut à environ 3000 emplois directs et indirects.

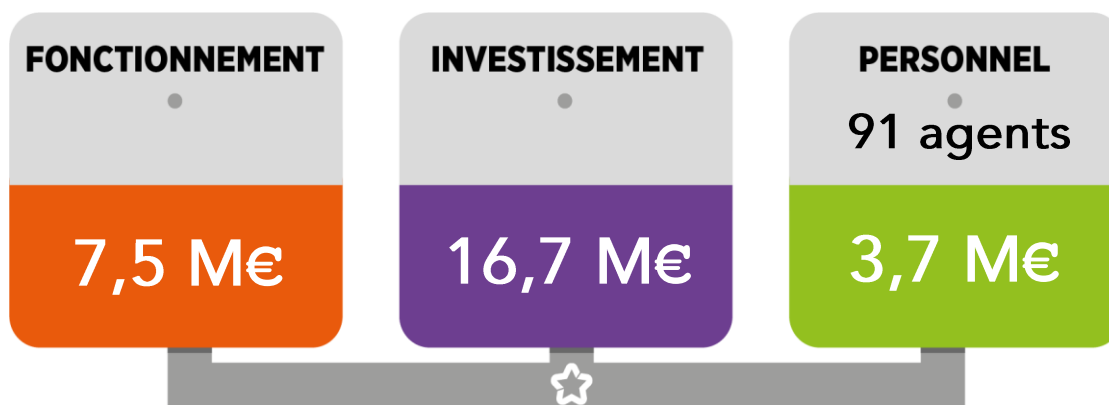
¹ Source : Fédération Nationale des Travaux Publics 1M€ investis représentent 10 emplois créés.

5.2 Une métropole qui protège

Soucieuse de la préservation de son environnement, Montpellier Méditerranée Métropole œuvre pour développer une politique responsable en amont comme en aval. La filière de traitement et de recyclage des déchets produits sur son territoire est globale et cohérente.



5.2.1 Eau, assainissement et lutte contre les inondations



L'année 2018 a été marquée par la prise de la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). La Métropole a investi **28 M€** en matière d'assainissement, d'eau potable, de lutte contre les inondations, de défense contre les incendies et des fontaines.

Schéma directeur d'assainissement

Près de 97% des opérations du schéma directeur sont terminées à ce jour. Les opérations réalisées en 2018 portent sur:

L'Intercepteur Est (**1,13 M€**): le dernier tronçon a été réalisé pour ce collecteur de transfert de près de 12 km qui permettra d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.

Raccordement de Castries à MAERA (**0,42M€**) : travaux de pose d'un collecteur de transfert des effluents depuis la station de Castries jusqu'au poste de refoulement du Salaison sur la commune de Vendargues.



Travaux d'assainissement dans les communes

10,7 M€ ont été consacrés à ces travaux :

- Travaux de renouvellement de réseaux : **7,7M€**
- Travaux d'extension de réseaux : **2,5 M€**
- Travaux sur ouvrages : **0,5 M€**

Travaux à MAERA

La station d'épuration MAERA collecte et traite aujourd'hui les effluents de 19 communes (14 communes sur le territoire de la Métropole de Montpellier et 5 communes extérieures).

Les études et les travaux pour la modernisation de la station se sont élevés **0,5 M€** en 2018.



Eau potable

Le service public de l'Eau Potable est opéré notamment par la Régie des Eaux. La Métropole a porté des études stratégiques ou actions, en lien avec le schéma directeur d'Eau Potable ou la protection et la préservation des ressources en eau pour **0,2 M€** (dont 0,1M€ en soutien à l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat pour le plan d'actions de sensibilisation aux économies d'eau).

Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le territoire de la Métropole comporte 5 579 Poteaux Incendie dont la mission est d'assurer l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours. La Métropole a versé une contribution de **16,7M€** au SDIS en 2018. Le renouvellement et la création des ouvrages de DECI se sont élevés à **1 M€**, les contrôles de conformité et la maintenance à **0,2M€**.

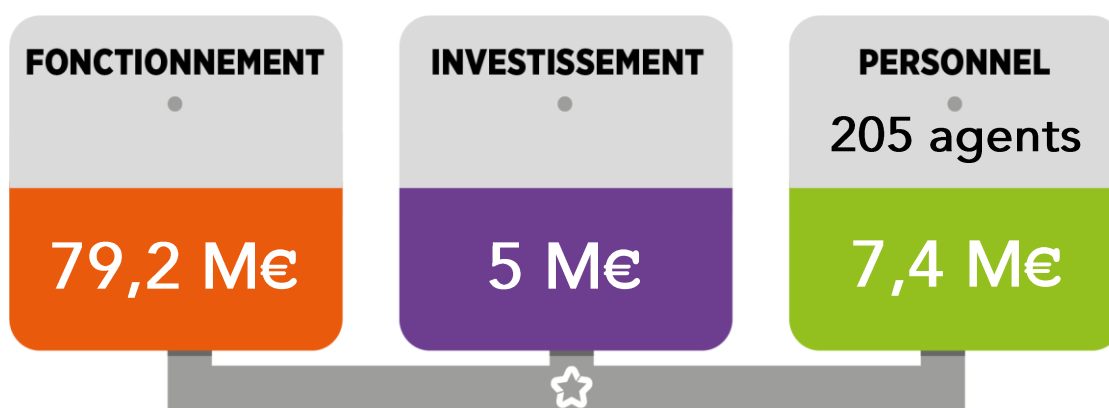


Prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques

Les principales actions menées en 2018 :

- **0,6M€** pour la gestion des cours d'eau sur Montpellier, Prades-le-lez, Castelnau-le-Lez, St Georges d'Orques, Cournonterral, Sussargues, Vendargues, Baillargues
- **0,6M€** pour l'aménagement Pont des Pradiers sur le Verdanson aval à Montpellier
- **0,4M€** de protection contre les inondations du ruisseau des canaux à Clapiers
- **0,3M€** pour la requalification de la plage de Villeneuve les Maguelone
- **0,5M€** pour la gestion des réseaux pluviaux et **0,1M€** pour le projet Ville en Alerte sur Ecocité.

5.2.2 Environnement et gestion des déchets



Montpellier Méditerranée Métropole a maintenu une forte implication en matière de protection de l'environnement au travers d'actions répondant toujours mieux aux besoins des habitants. En 2018 elle a consacré près de **92M€** à l'amélioration de la qualité des matériels et équipements nécessaires à la collecte et au tri des déchets par les usagers.

L'entretien et la rénovation des déchèteries

Des opérations de travaux ont été menées dans les déchèteries, notamment de Baillargues et Lavérune, pour **0,7M€**, dans le cadre du programme de rénovation des 20 déchèteries de la Métropole dont le coût global prévisionnel est de 8,5M€.

Simultanément **4,6M€** ont été consacrés à la gestion et l'entretien des déchèteries.



Les points d'apport volontaire

Le renouvellement du parc de conteneurs d'apport volontaires s'est élevé à **0,2M€**, afin essentiellement de remplacer et densifier le parc des colonnes pour la collecte du verre usagé.

Un montant de **0,5M€** a été consacré pour la gestion et l'entretien courant de ces collectes de proximité.

La collecte des déchets

Les contrats de prestation de collecte des déchets sur le territoire de la Métropole se sont élevés à **21,1M€** en 2018.

Les dépenses liées au nettoyage de la Ville de Montpellier ont représenté un contrat de **19,4M€**. **0,2M€** ont été dépensés en matière de mobilier urbain (dont conteneurs enterrés) afin d'améliorer la qualité de l'espace public sur la commune.

Enfin, la Régie de collecte a investi **0,8M€** en achats de conteneurs et matériel roulant.



Territoire économe en ressources

0,2M€ ont été dépensés dans la mise en œuvre d'actions de prévention et de sensibilisation :

- Poursuite de l'expérimentation du coaching des habitants aux éco-gestes
- Financement de postes d'éco-messagers au sein de l'office public ACM Habitat
- Déploiement de la déchèterie mobile en centre-ville presque toute l'année
- Amélioration du tri des bio-déchets avec la distribution de composteurs individuels et collectifs aux particuliers ou installés gratuitement dans les résidences ou les établissements scolaires.

Le traitement des déchets

Enfin, la Métropole a financé **0,4M€** de travaux d'aménagement sur la casier 2 de Castries et **0,8M€** pour les études et travaux sur l'extension du centre de tri Demeter (montant global de l'opération estimée à 16M€).

La gestion du centre de méthanisation qui a traité 130 000 tonnes de déchets résiduels et bio-déchets en 2018 a représenté plus de **13,3M€**.





5.2.3 Le Compte Administratif 2018 à 360° : le développement durable au cœur de nos politiques publiques

L'environnement est comme nous l'avons vu le premier poste du budget. L'enjeu de développement durable est dans l'ADN de notre intercommunalité et il est ainsi présent dans la majorité de ses actions.

A ce jour nous avons programmé pour plus de **683 M€** en Autorisations de Programme concernant le développement durable, **sur un encours total de 801M€** :

LIBELLE PROGRAMME BUDGET PRINCIPAL	AP AU BP 2019 en M€	Réalisé au 31/12/2018 en M€	2019 et suivants en M€
FABREGUES PROTECTION COULAZOU	4,9	0,0	4,9
GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	3,6	0,0	3,6
LATTES PROTECTION BASSE VALLEE MOSSON	3,6	0,1	3,5
SCHEMA HYDRAULIQUE VERDANSON PONT VIA DOMITIENNE	3,6	0,0	3,6
SCHEMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	3,5	0,0	3,5
VELO STATION GARE SAINT-ROCH	0,8	0,0	0,8
MODERNISATION PARC DECHETERIES METROPOLE	7,0	0,2	6,8
EXTENSION RENOVATION CENTRE TRI DEMETER	20,2	1,6	18,6
CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	80,8	80,1	0,7
ENFOUISSEMENT LIGNES HAUTE TENSION	9,9	0,0	9,9
DERNIERE PHASE USINE METHANISATION	1,9	0,0	1,9
RD17E11 PISTE CYCLABLE MONTFERRIER	1,3	0,0	1,3
RACCORDEMENT RESEAUX ELECTRIQUES MONTPELLIER SRU	1,0	0,1	0,9
ENVIRONNEMENT MONTPELLIER 2016	4,8	2,8	2,0
ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ 2016	0,0	0,0	0,0
GARE SAINT ROCH	6,6	6,2	0,4
Total Budget Principal	154	92	62

LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE TRANSPORTS	AP AU BP 2019 en M€	Réalisé au 31/12/2018 en M€	2019 et suivants en M€
EXTENSION LIGNE 1 TRAMWAY	42,0	0	42,0
SCHEMA DIRECTEUR ACCESSIBILITE MOBILITES	1,7	0	1,7
ACQUISITION DE NAVETTES ET BUS	22,6	0	22,6
LIGNE 5 DE TRAMWAY	418,1	0	418,1
Total BA Transports	484	0	484
LIBELLE PROGRAMME BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT	AP AU BP 2019 en M€	Réalisé au 31/12/2018 en M€	2019 et suivants en M€
STATION EPURATION MURVIEL	1,7	0	1,7
STATION EPURATION SAINT-GEORGES D'ORQUES 9700 EH	2,9	0	2,9
EXTENSION STATION EPURATION MAERA	110,4	0	110,4
RESEAU PRIMAIRE MAERA PR ARTIS ET ETUDE	4,3	0	4,3
RESEAU PRIMAIRE MAERA CHOLET MAS STPIERRE	3,2	0	3,2
RESEAU PRIMAIRE MAERA DO VERDANSON	2,1	0	2,1
RESEAUX INTERCEPTEUR EST AMONT & POMPIGNANE	26,4	18	8,6
STATION EPURATION SUSSARGUES-ST GENIES & COURNONTERRAL	12,1	9	3,5
Total BA Assainissement	163	26	137
TOTAL BUDGETS CONSOLIDES	801	118	683

A ces 801M€ d'opération en cours, il faut ajouter **118M€** d'opération de développement durable que nous avons finalisé entre 2014 et 2018 :

OPERATION	Réalisé au 31/12/2018 en M€
BOUCLAGE LIGNE 4 TRAMWAY	63,5
SCHEMA DIRECTEUR ASSAINISSEMENT	36,6
GESTION MULTIMODALE DEPLACEMENT ET POLE GARE SAINT ROCH	10,8
BOUCLAGE TRAVAUX AMETHYST	6,7
TOTAL	118

**Des opérations de développement durable pour un total de
près de 920M€ financées sans évolution de la fiscalité**

Le développement durable au cœur de notre politique d'urbanisme et d'habitat :

- Révisions du Plan de Déplacements Urbains pour le Schéma Directeur des Modes Actifs pour **0,25M€** afin d'améliorer la qualité de vie des habitants de la Métropole,
- Poursuite du programme « EcoCité-Ville de demain » pour **0,1M€** relatifs aux opérations de rénovation énergétique de plus de 800 logements dans les copropriétés privées,
- Soutien à la réalisation de travaux dans les logements anciens dégradés : aides pour **1,1M€** afin notamment d'améliorer la performance énergétique de ces logements,
- Nouveau Projet de Rénovation Urbaine des quartiers Mosson et Cévennes : **0,6M€** mobilisés pour les différents dispositifs opérationnels d'accompagnement des copropriétés POPAC et OPAH Copropriétés Dégradées.



Le développement durable au cœur de notre politique d'agroécologie :

- « Le mois de la transition agroécologique et de l'alimentation durable » organisé en septembre 2018 : près de 60 manifestations réparties sur le territoire autour notamment de marchés paysans, de marchés en circuit court, d'ateliers de jardinage bio qui montrent la volonté de la Métropole de devenir un territoire de pratiques agricoles innovantes et durables afin de produire une alimentation saine, accessible à tous et de proximité et de préserver la terre, la qualité de vie et la santé des populations,
- Marché d'Intérêt National : création d'un carreau des producteurs, d'un carré bio et local et d'un pôle de transformation des produits pour lutter contre le gaspillage alimentaire,
- Prévention des risques majeurs et des milieux aquatiques : **3,1M€** ont été investis en 2018 pour la protection des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations
- Sensibilisation des plus jeunes publics aux sciences de la vie et aux enjeux environnementaux au sein de l'Ecolothèque à Saint Jean de Vedas, pour un budget global de **1,9M€**.



Le développement durable au cœur de notre politique de mobilité :

- Mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (ZFE) sur le territoire afin de limiter la circulation des véhicules les plus polluants et d'améliorer la qualité de l'air,
- Lancement du dispositif « dernier kilomètre » pour favoriser les livraisons à faible émission de marchandises en centre-ville, grâce notamment à des véhicules électriques,
- Déploiement d'un réseau de 66 bornes de Recharges pour Véhicules Electriques (IRVE) sur le territoire constituant 128 points de recharge installés en 2018 à hauteur de **0,7M€**,
- Extension de la ligne 1 de tramway (**42M€** dont Crédits de paiement 2018 de 1,1M€) pour relier la nouvelle gare Sud de France,
- Démarrage des travaux de la 5ème ligne de tramway (**418M€** dont crédits de paiement 2018 de 1M€) pour favoriser la mobilité durable ; le tracé définitif de cette ligne ne passera pas par le parc Montcalm : engagement tenu !
- Travaux de bouclage de la ligne 4 : **2,2M€**.



Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des réseaux énergétiques:

- Réalisation de la médiathèque Aimé Césaire de Castelnau-le-Lez (**2,7M€**), premier équipement métropolitain à énergie positive et 100% autonome en énergie,
- Réhabilitation du Centre Nautique Neptune dans l'objectif d'un bâtiment à 100% énergie positive (études de **0,4M€**),
- Travaux de rénovation énergétique des bâtiments administratifs de la Métropole pour **0,3M€**,
- Mise en œuvre de la première centrale photovoltaïque en autoconsommation à Cap Oméga pour **0,3M€**,
- Subvention de **0,25M€** à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat qui dispense des conseils en économies d'eau, d'énergie et de travaux de rénovation à destination des particuliers et des professionnels,
- Rénovation de l'éclairage public avec **1,6M€** consacrés au développement des lanternes LED pour un éclairage public plus économe en énergie,
- Poursuite du renouvellement de ses matériels roulants par l'achat de 11 bus urbains au Gaz naturel de Ville pour près de **3M€** ainsi que de véhicules de collecte des ordures ménagères fonctionnant au GNV pour **0,3M€**, conformément à ses engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique.



Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des déchets:

- Modernisation et extension du centre de tri des déchets recyclables secs DEMETER avec **1,7M€** de crédits de paiement affectés en 2018,
- Méthanisation : la production énergétique issues des déchets de l'usine de méthanisation a permis d'assurer en 2018 le chauffage de l'ensemble de la ZAC des Grisettes et de la nouvelle clinique Saint-Roch (11000 Mwh). Une étude sur une nouvelle filière de traitement impliquant les Combustibles Solides de Récupération (CSR) a été lancée, afin de valoriser ce potentiel énergétique supplémentaire de 218 000 kWh de production énergétique issues des déchets
- Poursuite des travaux de modernisation des déchetteries pour **0,7M€** et implantation de conteneurs enterrés pour **0,2M€** dans le but d'améliorer la qualité des espaces publics de centre-ville,
- Actions de sensibilisation, de prévention et de tri des déchets auprès des usagers et professionnels pour **0,2M€**.

Le développement durable au cœur de notre politique de gestion des eaux usées:

- Travaux d'amélioration de **1M€** des rendements du système MAERA dans le cadre d'un programme pluriannuel de 110M€ ; ce programme de modernisation vise à *adapter la capacité de traitement de MAERA aux nouvelles exigences induites par la nécessité de protéger le milieu naturel et par l'augmentation de la population des communes reliées progressivement à la station*. La station d'épuration MAERA sera transformée en une **station à énergie positive, dotée des moyens d'une station "zéro nuisance" et autosuffisante**,
- Travaux de l'Intercepteur Est : le dernier tronçon, traversée du lez, a été posé en 2018 pour **1,1M€** ; ce collecteur de transfert de près de 12km permet d'acheminer les eaux usées des communes du Nord et de l'Est de Montpellier jusqu'à la station MAERA.

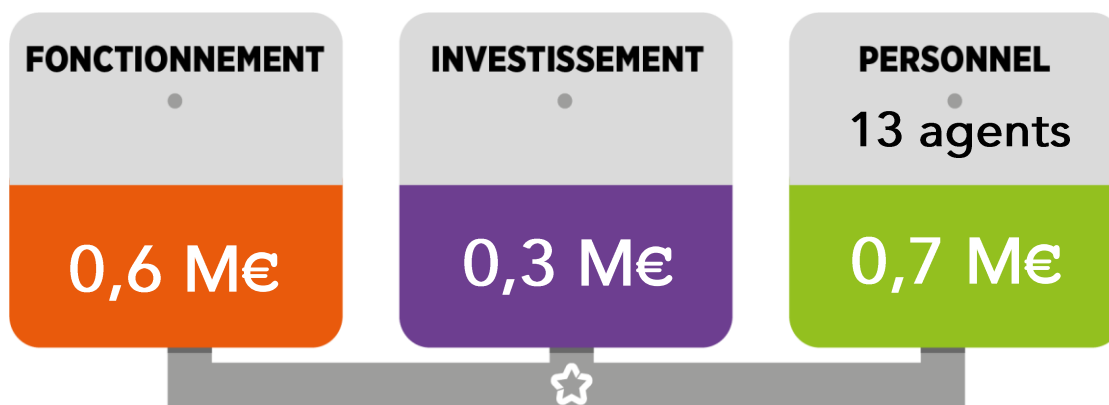


5.3 Une métropole qui fédère

En 2018 Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi son action offensive au service de toutes les communes afin de fédérer autour de l'action sociale, des sports et de la culture.



5.3.1 La cohésion sociale

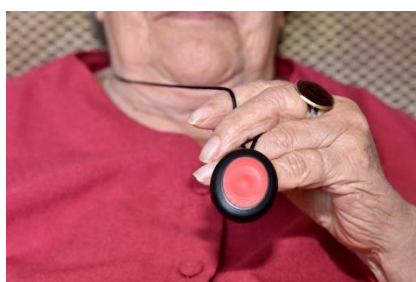


L'action sociale comprend à la fois Le Fonds d'Aide aux Jeunes, la politique de la ville et la téléalarme. C'est à ce chapitre qu'est mentionné le cimetière intercommunal. L'ensemble a représenté un montant de **1,6M€** en 2018.

La politique de la ville

Pilotage et animation du contrat de ville dans les 12 quartiers de la politique de la ville. Les dépenses financées en 2018 se sont élevées à **0,12M€** : soutien aux conseils citoyens et aux associations.

La Métropole s'engage aussi dans la lutte contre les discriminations en soutenant notamment Le Refuge et L'Amicale du Nid via le Fond de Solidarité au Logement.



La téléalarme

La téléalarme a équipé 1350 habitants de la Métropole en 2018 pour un budget total de **0,13 M€**. Ce système d'assistance d'urgence permet à des personnes dépendantes, de rester à leur domicile en toute sécurité.

Le Fonds d'Aide aux Jeunes en difficultés (FAJ)

Nouvelle compétence transférée du Département depuis 2018, le FAJ3M vise à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité par le biais d'aides individuelles et d'actions collectives. En 2018 le montant des aides versées s'est élevé à **0,3 M€**.

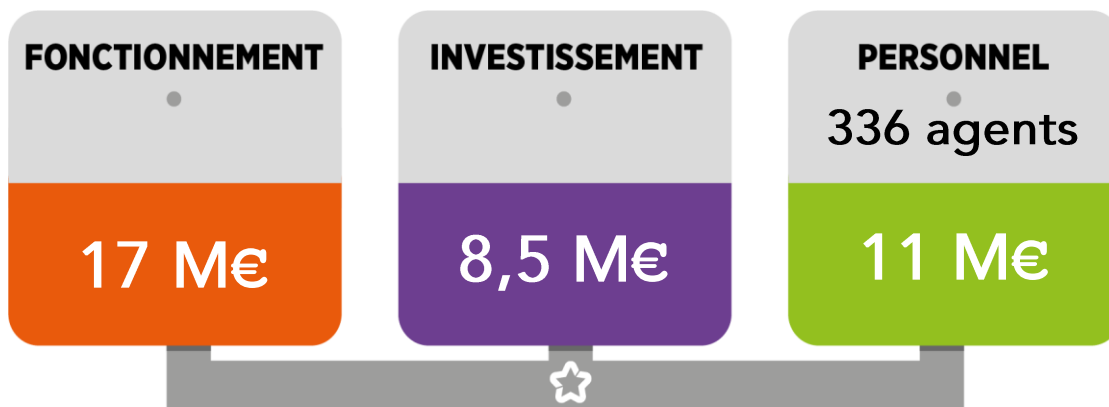




Le futur cimetière métropolitain

Ce cimetière de 11 000 places situé dans le prolongement du cimetière communal Saint-Etienne sur le site de Grammont à Montpellier doit permettre de répondre aux besoins des 31 communes du territoire métropolitain dont les capacités d'accueil arrivent à saturation et d'offrir à la population métropolitaine des espaces et services funéraires adaptés. Le coût global du projet est de 37M€ HT, dont **0,2 M€** d'études ont été réalisées en 2018.

5.3.2 Les sports



En 2018 la Métropole de Montpellier a confirmé son statut de « Capitale Sportive » avec la présence d'équipements structurants appréciés des publics et répartis sur tout le territoire métropolitain, la présence de clubs de haut niveau dans l'élite du sport français, de manifestations d'envergure nationale et internationale contribuant au développement du sport pour tous, pour un total de dépenses de **36,5M€**.

Les piscines

L'année 2018 a été marquée par la fin des travaux de construction de la piscine « Héraclès » de Saint-Brès, 14^{ème} piscine du réseau, pour **4,3M€**.

Les études pour la réhabilitation du Centre Nautique Neptune de la Mosson ont été lancées pour **0,4M€** afin de l'adapter à l'accueil des différents publics et de créer un pôle d'entraînement de haut niveau sur le site.

Enfin, la Métropole a poursuivi son programme annuel d'entretien et d'amélioration technique de son réseau de piscines pour **1,8M€** et **2,4M€** ont été dédiés au fonctionnement du réseau.



Accessibilité

Suivant un agenda programmé sur plusieurs années et validé par la Préfecture, la Métropole a procédé à des travaux de mise aux normes d'accessibilité de plusieurs de ses établissements en 2018, notamment la piscine Olympique d'Antigone et le stade de la Mosson pour **0,8M€**.

Stades et palais des sports

Des aménagements importants ont été réalisés au sein des équipements sportifs de la Métropole qui ont nécessité aussi des frais d'entretien:

0,2M€ au Palais des Sports René Bournol

0,4M€ de travaux pour le Stade de la Mosson, notamment pour la mise aux normes en vue de la Coupe du Monde Féminine FIFA 2019 pour laquelle Montpellier a été désignée comme future Ville Hôte, ainsi que **0,5M€** d'entretien de fonctionnement,

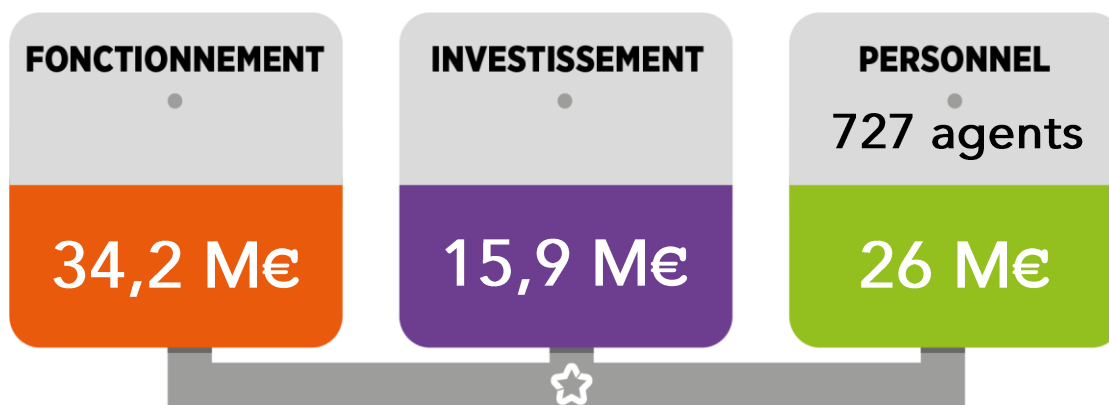
0,2M€ de travaux sur l'enceinte du Complexe sportif Yves-du-Manoir, ainsi que **0,4M€** d'entretien et maintenance.



Le développement du sport

La métropole a poursuivi son effort en faveur des clubs de haut niveau et son soutien aux manifestations sportives pour un montant de **9,1M€** de subventions et **4,1M€** de prestations de service qui font de notre institution un partenaire majeur de: l'Open Sud de France de tennis, le tournoi International de Tennis Féminin, les championnats de France de Taekwondo, le Festival International des Sports Extrêmes, le Festikite...

5.3.3 La culture



Montpellier Méditerranée Métropole a poursuivi le développement d'une politique culturelle ambitieuse et dynamique pour un montant global de **76 M€**.

Cette politique s'appuie sur un maillage culturel du territoire performant, des équipements de qualité et entretenus, et des structures associatives de niveau national et international.

Un nouveau Conservatoire à rayonnement régional

Le nouveau conservatoire verra le jour en 2020 sur le site de l'ancienne maternité avenue du professeur Grasset. Ce projet prestigieux doit permettre de conforter le rayonnement régional et national de l'équipement, et de positionner le conservatoire comme acteur d'un réseau d'enseignement musical métropolitain.

En 2018, les travaux de destruction nécessaires à la réalisation du projet ont eu lieu pour **4 M€**. De plus, la structure actuelle du conservatoire a mobilisé un budget de fonctionnement de **5,9M€** en 2018.



Une offre culturelle pour la jeunesse

Un pôle cohérent d'équipements de loisirs (Aquarium, Planétarium et Ecolothèque) contribue à la vulgarisation scientifique en partenariat avec l'Education Nationale et l'Université. En outre, le projet pédagogique DEMOS (Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale), initié par la Cité de la musique - Philharmonie de Paris a été lancé avec l'objectif d'accompagner des enfants, vivants dans des quartiers « Politique de la ville » ou dans des zones rurales éloignées des lieux d'enseignement musical, vers la pratique instrumentale.

Le réseau de lecture publique

Tout en développant des manifestations transversales pour un budget de fonctionnement de **14,4M€**, ce réseau de 15 médiathèques métropolitaines, étendu en 2018 grâce à l'intégration de la médiathèque Jules Verne de St-Jean-de-Védas, a poursuivi le développement des e-services dans le cadre du label Bibliothèque Numérique de Référence.

Il s'est aussi modernisé avec les travaux de reconstruction de la médiathèque Aimé Césaire à Castelnau-le-Lez pour **2,7 M€**, et les travaux de rénovation de la médiathèque Jean-Jacques Rousseau dans le quartier de la Mosson à Montpellier pour **0,7M€**.



Des manifestations d'envergure

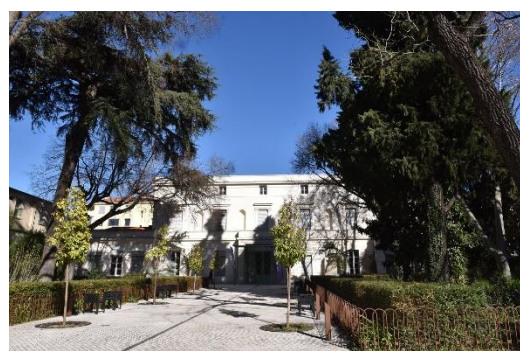
Montpellier Méditerranée Métropole a continué à soutenir les festivals à rayonnement national et international, en accentuant sa politique de décentralisation des manifestations culturelles dans les communes de son territoire : Montpellier Danse, La Comédie du Livre, festival de Radio France, festival Cinémed, Le Printemps des Comédiens, L'Agora des Savoirs, Saperlipopette, « La Métropole fait son cinéma », « La Métropole fait son cirque ».

Le budget alloué aux subventions aux associations s'est élevé à **19,6M€** en 2018.

La création d'un centre d'art contemporain

Le futur Centre d'art de Montpellier Méditerranée Métropole permettra de créer à la fois un lieu d'expositions temporaires, un espace muséal et un centre de recherche et d'enseignement. Cet établissement s'appuiera notamment sur trois équipements majeurs du territoire que sont l'ESBAMA, la Panacée, et l'hôtel Montcalm.

En 2018, les travaux de réaménagement de l'Hôtel Montcalm, sous mandat de réalisation SA3M, se sont élevés à **1M€**. La Métropole a versé aussi une subvention de fonctionnement au MOCO de **2,1M€**, comprenant 1,6M€ versés auparavant à l'ESBAMA.





Le Musée Fabre

Le musée Fabre a poursuivi l'organisation de conférences données par d'éminents spécialistes : conférences des Ambassadeurs organisées dans les Maisons de proximité, cycle de conférences de l'école du Louvre.

En outre, le musée, fidèle à sa politique ambitieuse d'expositions temporaires, a notamment présenté au grand public à l'été 2018 l'exposition « Picasso, Donner à voir ».

Les dépenses du musée s'élèvent à **8,6M€**.

L'Orchestre Opéra National

Montpellier Méditerranée Métropole a soutenu cette structure, seule institution de ce type dotée du label national sur l'arc méditerranée, au travers d'une contribution financière d'un montant de **13,4 M€**. Cette institution montpelliéraine de 93 musiciens et 31 choristes présente une programmation lyrique et symphonique, ainsi que des concerts « Hors les murs » pour sensibiliser les nouveaux publics à la musique classique (écoles, universités, prisons...).



Une Métropole capitale de la danse contemporaine

Au sein de l'Agora, cité internationale de la Danse et lieu unique en France, Montpellier Danse a continué de porter haut son festival international et sa saison culturelle. La Métropole en est restée le premier financeur avec une subvention de **1,5M€** en 2018.

Elle a aussi renouvelé son soutien au Centre Chorégraphique National de Montpellier dont les créations font souvent l'objet de représentations dans des festivals d'envergure nationale et internationale.

Le Domaine d'O

Avec le transfert en 2018 de la partie nord du Domaine d'Ô, la Métropole a réaffirmé son ambition dans le domaine du soutien à la création et au spectacle vivant sous toutes ses formes et à destination de tous les publics. La contribution au Domaine d'O s'établit à **3,1M€** en 2018. La Métropole a aussi soutenu les différents festivals qui y sont organisés à hauteur de **2,1M€** : Printemps des Comédiens, Folies Lyriques, Festival Arabesques.





5.3.4 Le Compte Administratif 2018 à 360° : la préservation du pouvoir d'achat de nos concitoyens

Dès sa création, la Métropole a choisi de gérer avec rigueur ses finances. Chaque euro budgété doit être un euro qui compte. Ceci nous permet de préserver le service rendu à l'utilisateur tout en intégrant le respect du contrat financier signé avec l'Etat.

Ce choix nous a permis de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens :

- **Nos taux de fiscalité ont été inchangés** pour la 5ème année consécutive,
- **Le bouclier social a été préservé** : les abattements pratiqués entraînent des allègements importants pour les foyers les plus modestes dans un objectif de solidarité,
- **La baisse des tarifs de l'énergie a été confirmée**: depuis la création de la Régie des Eaux en 2016, le tarif de l'eau potable a baissé de -10% pour les communes concernées,
- **La tarification sociale a été maintenue**, notamment en matière de transports (voyage de tram à un euro, baisse de l'abonnement 16/25 ans de 50€ sur une année) et de services à la population (tarifs d'abonnement attractifs pour tout le réseau des médiathèques),
- **Notre effort important en matière de logement social a été confirmé.**

The graphic features a white background on the left with a red speech bubble containing the text 'MONTPELLIER EN ACTIONS!' and a large red '0%'. The right side has a red background with white text: 'D'AUGMENTATION DES TAUX D'IMPOSITION' and '2014 - 2015 - 2016 - 2017 - 2018'. At the bottom right are the logos for 'montpellier méditerranée métropole' and 'Montpellier'.

CONCLUSION

En 2014 l'encours de dette approchait le milliard d'euros. Lancer un équipement structurant comme la ligne 5 de tramway sans toucher à la fiscalité était hors de portée pour nos finances.

En 2018, cet encours s'est approché des 900M€. **Nous avons donc recréé les conditions d'une politique d'investissement durable de la Métropole**, tout ceci **dans le cadre du Pacte de Confiance des Maires** où la spécificité de chaque commune est respectée.

Ainsi, la remise à niveau des transferts de charges Voirie 2015 en utilisant les **Attributions de Compensation Investissement (ACI)** a été une des réussites collectives de 2018.

Une mobilisation responsable de nos recettes ainsi qu'une gestion rigoureuse de nos finances nous ont permis de **préserver notre capacité d'épargne** afin de continuer à porter une **dynamique de solidarité et de développement durable** au service de chacun de nos concitoyens et de déployer nos politiques visant **à entreprendre, protéger et fédérer** au service de notre territoire.

Par les compétences qu'elle exerce, **notre Métropole est au cœur des enjeux de développement durable du territoire**. C'est pourquoi elle a poursuivi en 2018 une action ambitieuse dans ces domaines malgré les contraintes financières et dans un **contexte de stabilité des taux d'imposition**, conformément à notre engagement.

La présentation du Compte Administratif 2018 montre la dynamique de notre action au service de notre territoire :



Ensemble nous avons fait nôtre la devise de Georges Bernanos :

« On ne subit pas l'avenir, on le fait. ».

ANNEXES

Annexe 1 : Les tableaux des résultats 2018 par budget et en consolidé

Budget principal :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	171 696 938,25	181 125 716,01	9 428 777,76
Ordre	7 896 071,80	31 958 916,16	24 062 844,36
Investissement	179 593 010,05	213 084 632,17	33 491 622,12
Réel	370 202 711,90	468 046 648,12	97 843 936,22
Ordre	34 372 916,16	10 310 071,80	-24 062 844,36
Fonctionnement	404 575 628,06	478 356 719,92	73 781 091,86
Résultat de l'exercice	584 168 638,11	691 441 352,09	107 272 713,98
Résultat reporté 002 (fonct.)		18 156 414,07	18 156 414,07
Solde invest. 001	54 007 653,71		-54 007 653,71
Résultat de clôture	638 176 291,82	709 597 766,16	71 421 474,34
Total Réel	541 899 650,15	649 172 364,13	107 272 713,98

Budget annexe Transport :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	38 126 041,81	38 571 089,25	445 047,44
Ordre	11 615 503,80	31 089 967,21	19 474 463,41
Investissement	49 741 545,61	69 661 056,46	19 919 510,85
Réel	70 283 712,99	112 126 903,74	41 843 190,75
Ordre	24 770 053,00	5 295 589,59	-19 474 463,41
Fonctionnement	95 053 765,99	117 422 493,33	22 368 727,34
Résultat de l'exercice	144 795 311,60	187 083 549,79	42 288 238,19
Résultat reporté 002 (fonct.)		7 167 158,38	7 167 158,38
Solde invest. 001	25 894 765,27		-25 894 765,27
Résultat de clôture	170 690 076,87	194 250 708,17	23 560 631,30
Total Réel	108 409 754,80	150 697 992,99	42 288 238,19

Budget annexe Assainissement :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	18 846 986,32	11 791 529,06	-7 055 457,26
Ordre	2 580 234,61	4 173 279,65	1 593 045,04
Investissement	21 427 220,93	15 964 808,71	-5 462 412,22
Réel	8 990 960,73	29 555 216,10	20 564 255,37
Ordre	4 173 129,65	2 580 084,61	-1 593 045,04
Fonctionnement	13 164 090,38	32 135 300,71	18 971 210,33
Résultat de l'exercice	34 591 311,31	48 100 109,42	13 508 798,11
Résultat reporté 002 (fonct.)		7 925 048,31	7 925 048,31
Solde invest. 001		-4 289 320,65	-4 289 320,65
Résultat de clôture	34 591 311,31	51 735 837,08	17 144 525,77
Total Réel	27 837 947,05	41 346 745,16	13 508 798,11

Budget annexe SPANC :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	34 663,82	33 000,00	-1 663,82
Ordre	0,00	2 821,01	2 821,01
Investissement	34 663,82	35 821,01	1 157,19
Réel	48 336,82	32 829,88	-15 506,94
Ordre	2 821,01	0,00	-2 821,01
Fonctionnement	51 157,83	32 829,88	-18 327,95
Résultat de l'exercice	85 821,65	68 650,89	-17 170,76
Résultat reporté 002 (fonct.)		108 571,74	108 571,74
Solde invest. 001		6 591,42	6 591,42
Résultat de clôture	85 821,65	183 814,05	97 992,40
Total Réel	83 000,64	65 829,88	-17 170,76

Budget annexe Parking :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel			0,00
Ordre			0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Réel	482 889,71	714 350,04	231 460,33
Ordre			0,00
Fonctionnement	482 889,71	714 350,04	231 460,33
Résultat de l'exercice	482 889,71	714 350,04	231 460,33
Résultat reporté 002 (fonct.)		1 600 725,78	1 600 725,78
Solde invest. 001	0,00		0,00
Résultat de clôture	482 889,71	2 315 075,82	1 832 186,11
Total Réel	482 889,71	714 350,04	231 460,33

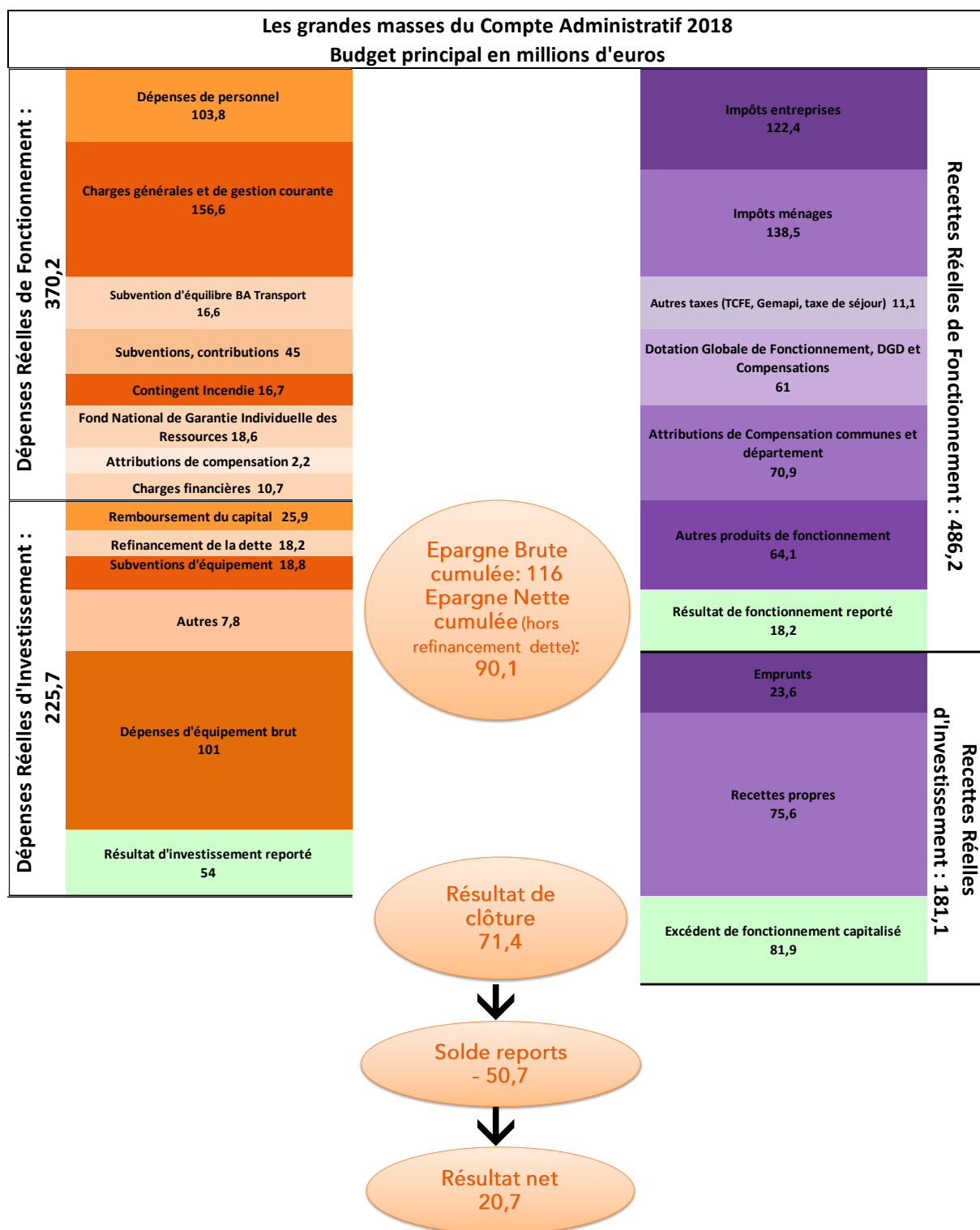
Budget annexe Eau Potable :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	30 477,41	76 441,00	45 963,59
Ordre			0,00
Investissement	30 477,41	76 441,00	45 963,59
Réel	1 190 769,21	1 037 035,04	-153 734,17
Ordre			0,00
Fonctionnement	1 190 769,21	1 037 035,04	-153 734,17
Résultat de l'exercice	1 221 246,62	1 113 476,04	-107 770,58
Résultat reporté 002 (fonct.)		3 192 533,65	3 192 533,65
Solde invest. 001	-559 509,97		559 509,97
Résultat de clôture	661 736,65	4 306 009,69	3 644 273,04
Total Réel	1 221 246,62	1 113 476,04	-107 770,58

Budget annexe consolidé :

2 018	Dépenses	Recettes	Résultat
Réel	228 735 107,61	231 597 775,32	2 862 667,71
Ordre	22 091 810,21	67 224 984,03	45 133 173,82
Investissement	250 826 917,82	298 822 759,35	47 995 841,53
Réel	451 199 381,36	611 512 982,92	160 313 601,56
Ordre	63 318 919,82	18 185 746,00	-45 133 173,82
Fonctionnement	514 518 301,18	629 698 728,92	115 180 427,74
Résultat de l'exercice	765 345 219,00	928 521 488,27	163 176 269,27
Résultat reporté 002 (fonct.)		38 150 451,93	38 150 451,93
Solde invest. 001	83 625 638,24		-83 625 638,24
Résultat de clôture	848 970 857,24	966 671 940,20	117 701 082,96
Total Réel	679 934 488,97	843 110 758,24	163 176 269,27

Annexe 2 : Les grandes masses du Compte Administratif 2018 du budget principal



Annexe 3 : Miroir budgétaire Métropole/Ville de Montpellier

Remboursements de la Métropole à la Ville Centre

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2018 de référence	Montant titré Ville Montpellier en €	Montant mandaté 3M en €	Solde	Note
	HABITAT 3M - Part 3M THIRORI	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	286 190,00	286 190,00	286 190,00	-	
	HABITAT 3M - Part 3M pour OPAH-RU St Guillem-Laissac Sud-Comédie pour 2017 (Concession Grand Cœur)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	39 000,00	-	39 000,00	39 000,00	Equilibre à venir en 2019
	HABITAT 3M - Part 3M pour POAH-RU Courreau/Figuerolles/Nord Ecusson pour 2017 (Concession Nouveau Grand Cœur)	Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de 3M au profit de la Ville	112 500,00	112 500,00	112 500,00	-	
	Remboursement travaux corbeilles à papier 2017	Convention de gestion	70 930,20	70 930,20	-	70 930,20	Equilibre à venir en 2019
	Remboursement travaux espaces verts	Convention de gestion	505 401,77	505 401,77	505 401,77	-	
Fonctionnement	Remboursement des charges énergétiques - maintenance équipements climatiques culture, moyens généraux, sports, charges énergies 2017 théâtre des 13 vents, charges 2017 réserves musée Fabre	Convention de mutualisation	307 803,08	307 312,19	308 057,91	745,72	Equilibre en cours: rattachement 3M de 745,72€ à annuler en 2019
	Remboursement frais imprimerie municipale (bulletins de salaire, élections professionnelles, imprimés, cartes de visite)	Convention de prestations de travaux d'imprimerie	12 057,55	12 057,55	5 817,14	6 240,41	Equilibre à venir en 2019
	Théâtre Jean Vilar- participation aux actions menées par le théâtre dans le cadre de la politique de la Ville	Convention de partenariat théâtre JV /3M	30 000,00	30 000,00	30 000,00	-	
	Remboursement frais arrosage espaces verts cimetière 2016/2017	Convention d'occupation des locaux et de refacturation des charges de gestion	3 408,70	3 408,70	-	3 408,70	Equilibre à venir en 2019
	Remboursement frais espaces verts	Convention de gestion	1 185 329,59	1 185 329,59	875 810,05	309 519,54	Equilibre en cours: paiement 3M pour le 4ème trimestre en 2019
	Remboursement taxe foncière 3M		294 620,00	294 620,00	307 500,00	12 880,00	Equilibre en cours: rattachement 3M de 12 880€ à annuler en 2019
	Loyer french tech 3M	Convention d'occupation du domaine public	216 000,00	216 000,00	216 000,00	-	
	Remboursement entretien véhicules 3M	Convention de gestion	184 663,49	184 663,49	228 725,09	44 061,60	Equilibre à venir en 2019
	Remboursement collecte halles marchés	Convention de gestion	510 809,50	537 155,26	-	537 155,26	Equilibre à venir en 2019
	Frais de structure 3% cabinet, secrétariat général, pôle ressources humaines, finances, organisation et évaluation, contrôle de gestion, chauffeurs, affaires juridiques, direction générale	Convention de service commun	38 310,63	38 310,63	38 310,63	-	
	Frais de structure 3% Communication, presse	Convention de service commun	7 042,09	7 042,09	7 042,09	-	
	Frais de structure 3% aménagement durable du territoire	Convention de service commun	6 324,34	6 324,34	6 324,34	-	
	Mises à disposition ascendantes personnel	Convention de service commun et mises à disposition ascendante	1 372 722,79	1 311 563,74	1 311 563,74	-	
TOTAL			5 183 113,73	5 108 809,55	4 278 242,76	- 830 566,79	
Dont Investissement			1 014 021,97	975 021,97	943 091,77	- 31 930,20	
Dont Fonctionnement			4 169 091,76	4 133 787,58	3 335 150,99	- 798 636,59	

Remboursements de la Ville Centre à la Métropole

Section	Objet	Nature juridique	Montant 2018 de référence	Montant mandaté Ville Montpellier en €	Montant titré 3M en €	Solde	Note
Investissement	Attribution de compensation investissement	Rapport de la CLETC et délibérations	5 139 463,00	5 139 463,00	5 139 463,00	-	
	Fonds de concours Voirie 2016/2017	Métropole/Ville	4 542 530,31	-	4 542 530,31	4 542 530,31	Mandaté en juin 2019
	Participation Ville protocole NPNRU2 Mosson Cévennes	Délibération et protocole de préfiguration	160 836,26	160 836,26	160 836,26	-	
	Participation gestion des milieux aquatiques 3M	Convention de gestion	132 925,76	132 925,76	132 925,76	-	
Fonctionnement	Attribution de compensation fonctionnement	Rapport de la CLETC et délibérations Métropole/Ville	39 237 489,29	39 237 489,29	39 237 489,29	-	
	Remboursement cours d'eau et fontaines 2017/2018	Convention de gestion	453 940,00	499 999,57	546 059,57	46 060,00	Equilibre à venir en 2019
	Remboursement de frais fonctionnement bibliothèque P.Langevin	Convention de gestion	130 830,98	130 830,98	130 830,98	-	
	Remboursement de frais archives municipales E.Zola	Convention de gestion	89 592,35	89 592,35	89 592,35	-	
	Remboursement charges énergie 2017/2018 bâtiments Sport	Convention de gestion	67 043,12	73 845,39	67 043,12	6 802,27	Equilibre en cours: rattachements Ville de 6802,27€ à annuler en 2019
	Frais de structure 3% remboursement 3M aménagement durable du territoire	Convention de service commun	25 047,70	25 047,70	25 047,70	-	
	Frais de structure 3% remboursement cabinet, direction générale, chauffeurs	Convention de service commun	4 615,94	4 615,94	4 615,94	-	
	Frais de structure 3% protocole	Convention de service commun	268,05	268,05	268,05	-	
	Frais de structure 3% culture	Convention de service commun	4 239,49	4 239,49	4 239,49	-	
	Mise à disposition plateforme de dématérialisation des marchés	Convention de démat marchés	7 769,78	7 769,78	7 769,78	-	
	Plate forme E services mutualisés	Convention de gestion	9 028,16	-	9 028,16	9 028,16	Equilibre à venir en 2019
	Redevance spéciale ordures ménagères	Délibération	625 118,50	625 118,50	625 118,50	-	
	Remboursement Fonds d'Aides aux Jeunes 2018	Convention	127 000,00	127 000,00	127 000,00	-	
	Mises à disposition descendantes personnel	Convention de service commun et mises à disposition Descendante	12 958 611,60	12 958 612,60	12 974 685,37	16 072,77	Equilibre à venir en 2019
TOTAL			63 716 350,29	59 217 654,66	63 824 543,63	4 606 888,97	
Dont Investissement			9 975 755,33	5 433 225,02	9 975 755,33	4 542 530,31	
Dont Fonctionnement			53 740 594,96	53 784 429,64	53 848 788,30	64 358,66	



Flux de la Métropole à la
Ville Centre : 5,2 M€

Flux de la Ville Centre à la
Métropole : 63,7 M€

Annexe 4 : Synthèse des mutualisations de personnel en 2018

Service commun	Date délib 3M	Date délib Ville	Convention	Libellé poste	Date mutualisation poste	3M	Ville	CCAS
DGS	18/12/2014	17/12/2014	Convention de création d'un SC de DGS	Directeur Général des Services	janv.-15	50%	50%	
DGS	14/04/2016	31/03/2016	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DT	juin-16	80%	20%	
				DGAS DPMAP		50%	50%	
				DGAS SVE		30%	70%	
				DGAS DAGF		50%	50%	
				DGAS CS		50%	50%	
				DGAS CS				
				DGAS SPET		90%	10%	
				DGAS DDEEI		70%	30%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Directeur du PRHRS		50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial		50%	50%	
				Responsable mission dialogue public		50%	50%	
Responsable mission Coordination interne et vie de l'intercommunalité	50%	50%						
DGS	26/07/2017	20/07/2017	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	Directeur du Pôle Jeunesse et Sport	août-17	50%	50%	
				Responsable mission Projet managérial				
DGS	20/12/2017	01/02/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de DGS	DGAS DDADT	juin-16	57,76%	42,24%	
				DGAS Adjoint DDADT	mars-18			
DGS	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commun Direction Générale			51%	49%	
Direction de Cabinet	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	31/03/2015	30/03/2015	Convention de création d'un SC de Direction de Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	

				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du Cabinet	Directeur de Cabinet	mars-15	50%	50%	
				Chef de Cabinet	avr.-15	50%	50%	
Direction de Cabinet	26/05/2016	28/04/2016	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	37,50%	62,50%	
Direction de Cabinet	20/09/2018	27/09/2018	Convention de création d'un SC de Chauffeurs du cabinet	Chauffeurs du cabinet	juil.-16	32%	68%	
Coordination des relations presse	29/06/2015	18/06/2015	Convention de création d'un SC de coordination des relations presse	Responsable des relations presse	juil.-15	50%	50%	
Direction des relations presse	14/12/2016	15/12/2016	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	44%	56%	
Direction des relations presse	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction des relations presse	DIRECTION DES RELATIONS PRESSE	mars-17	35%	65%	
Direction de la communication	05/02/2015	19/02/2015	Convention de création d'un SC de Direction de la communication	Directeur du SC de la communication	juin-15	50%	50%	
Direction de la communication	14/12/2016	15/12/2016	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	45%	55%	
Direction de la communication	18/10/2018	25/10/2018	Convention de SC Direction de la communication	DIRECTIONS DE LA COMMUNICATION	mars-17	49%	51%	
Direction du protocole et de l'événementiel	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur du SC Protocole et événementiel	juin-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	29/06/2015	18/06/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Directeur adjoint du protocole et de l'événementiel au sein du SC	juil.-15	50%	50%	
Direction du protocole et de l'événementiel	16/12/2015	17/12/2015	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et de l'événementiel	Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier	janv.-16	50%	50%	
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
				Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	31/05/2018	26/06/2018	Avenant à la convention de création d'un SC de direction du protocole et	Responsable du service protocole et accueil	juil.-18	50%	50%	
				Coordinateur logistique à la direction du protocole / Chef cuisinier				

			de l'événementiel Service protocolaire	Cuisinière à la direction du protocole / Cuisinier				
Service protocole et accueil	20/09/2018	27/06/2018	Convention de service commune Service protocole et accueil	SERVICE PROTOCOLE ET ACCUEIL	juil.-18	29%	71%	
Direction des AJCP	21/07/2016	20/07/2016	Convention de création d'un service commun de direction des affaires juridiques et de la commande publique	Directeur du SC des affaires juridiques et de la commande publique	août-16	50%	50%	
Direction des AJCP	20/09/2018	27/09/2018	Convention de Service commune DAJCP	DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE	oct.-18	60%	40%	
Secrétariat général	25/10/2016	20/10/2016	Convention de création d'un service commun du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
Secrétariat général	02/11/2017	03/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction du Secrétariat général	Directrice du Secrétariat général	nov.-16	50%	50%	
				Chargée de mission au sein du secrétariat général	déc.-17			
				Assistante de direction du secrétariat général	déc.-17			
				SERVICE COURRIER	janv.-18	19%	81%	
Secrétariat général	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction du secrétariat général	SG + COURRIER		24%	76%	
Culture	28/04/2015	29/04/2015	Convention de création d'un SC de direction de la culture	Directeur du service commun de la culture	juin-15	50%	50%	
Culture	27/11/2017	23/11/2017	Avenant à la convention de création d'un service commun de Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	36,35%	63,65%	
Culture	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun Direction de la Culture	Directeur + 11 postes 3M + 21 postes V	janv.-18	53%	47%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	14/12/2016	15/12/2016	Convention de création d'un SC de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	
Attractivité, tourisme et relations internationales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun de direction de l'attractivité, du tourisme et des relations internationales	Directrice de l'attractivité du tourisme et des RI	janv.-17	50%	50%	

Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	29/03/2017	30/03/2017	Convention de SC Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	PRHRS	mai-17	35%	65%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS	mai-17	37%	63%	
Pôle Ressources Humaines et Relations Sociales	18/10/2018	25/10/2018	Convention de service commun PRHRS	PRHRS + Coordinatrice administrative	nov.-18			
Développement et Aménagement Durables du Territoire	27/11/2017	23/11/2017	Convention de création d'un SC Département du Développement et de l'Aménagement Durables du Territoire	DDADT	janv.-18	57,76%	42,24%	
Développement et Aménagement Durables du Territoire	20/09/2018	27/09/2018	Convention de SC Département du Développement et de l'Aménagement Durable du Territoire	DDADT	janv.-18	57%	43%	
Direction des Finances	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de direction des Finances	Directeur du service commun des Finances	mars-18	50%	50%	
Direction des Finances	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun Direction des finances	DF	oct.-18	52%	48%	
Solidarité et Vivre ensemble	20/12/2017	01/02/2018	Convention de création d'un SC de département Solidarité et vivre ensemble	DGAS Département Solidarité et Vivre ensemble	mars-18	5%	15%	80%
DOEE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DOEE	DOEE	oct.-18	51%	49%	
DCGE	20/09/2018	27/09/2018	Convention de service commun DCGE	DCGE	oct.-18	51%	49%	
DMGB	03/12/2018	28/11/2018	Convention de service commun DMGB	DMGB	janv.-19	50%	50%	

Annexe 5 : Informations relatives aux dépenses à vocation touristique

L'article R5211-6 du CGCT créé par décret n° 2000-318 du 09 avril 2000, modifié par décret n° 2015-970 du 31 juillet 2015, prévoit que les EPCI qui ont institué la taxe de séjour dans les conditions définies à l'article L. 5211-21 font figurer, dans un état annexe au compte administratif, les recettes procurées par cette taxe pendant l'exercice considéré et l'emploi de ces recettes à des actions de nature à favoriser la fréquentation touristique.

Produit de la taxe de séjour : 2 195 K€

Principales dépenses	Description	Montant CA 2018
Office de tourisme métropolitain et Bureau des congrès	Actions en matière d'accueil, d'information, d'animation, de promotion, et valorisation du territoire, de ses équipements et événements culturels et de loisirs. Actions en faveur du tourisme d'affaire : promotion de Montpellier Méditerranée Métropole comme destination de congrès, séminaires, salons et voyages de motivation.	2 375K€ subvention fonctionnement 83K€ Bureau des Congrès 60K€ fonds de concours rénovation du site Total = 2 518K€
Manifestations à portée nationale et internationale	Orchestre Opéra National de Montpellier Festival Montpellier Danse Festival Radio France FISE Montpellier Hérault Sport Club Montpellier Handball	13 415K€ 1 538K€ 444K€ 555K€ 1 467K€ 1 781K€ Total = 19 200K€
Schéma de Développement et d'Aménagement Touristique et de Loisirs	Définition de la stratégie tourisme de la métropole montpelliéraine dans la cadre d'un schéma de développement et d'aménagement touristique et de loisirs	55K€
Schéma Directeur de signalisation et signalétique Touristique	Etude sur la signalétique permettant de valoriser l'offre touristique, culturelle, patrimoniale et de loisirs	106K€
Etudes interterritoriales du pacte Etat Métropole	Etudes sur les points forts du territoire ou les projets en devenir pour renforcer leur attractivité et offrir de nouveaux produits touristiques aux visiteurs nationaux et internationaux : <ul style="list-style-type: none"> • Etude interterritoriale de mise en tourisme de l'art contemporain (27 K€) • Schéma directeur de développement des sports et loisirs de nature (29 K€) 	56K€
Attractivité et promotion du territoire	Actions de communication sur différents supports Fêtes de valorisation des produits locaux, Foires, expositions, stands Workshops et accueils presse à l'Aéroport Montpellier Méditerranée Adhésion aux clusters Tourisme et Attractivité	843K€
Personnel	Mise à disposition de personnel à l'OT	13K€
Total des dépenses à vocation touristique		22 791K€

Annexe 6 : Informations relatives aux dépenses liées à GEMAPI en 2018

Produit de la taxe GEMAPI : 3 011 740€

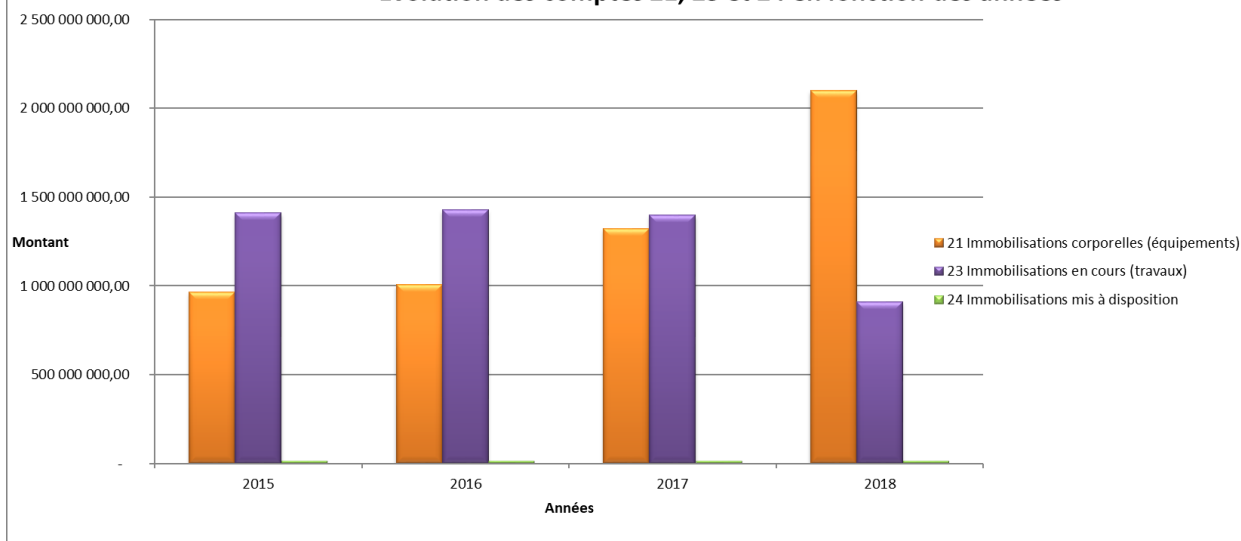
Dépenses financées par la Taxe Gemapi en 2018			
CA 2018			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Mandaté	Engagements reportés	
OP120006 - 35200 TRAVAUX ADAPTATION DES OPC1	6 273,00	12 154,97	
OP140001 - 35200 MONTPELLIER SEUIL DE LA MOSSON		41 430,00	
OP150047 - 35200 CLAPIERS RUISSEAU DES CANAUX	359 666,75	584 846,25	
OP160036 - 35100 MONTPELLIER AMENAGEMENT SEUILS LEZ	138 054,48	29 280,00	
OP170025 35100 MONTPELLIER AMENAGEMENT SEUILS AVAL LEZ		41 380,21	
OP170152 - 35200 GRABELS SCHEMA HYDRAULIQUE DU VERDANSON BASSIN RETENTION DE LA VALSIERE		11 835,60	
OP180020 - 35100 SAINT GENIES DES MOURGUES VIREDONNE	10 738,80	24 260,20	
OP180041 - 35200 VILLENEUVE LES MAGUELONE REQUALIFICATION DE LA PLAGE	257 780,40	27,00	
OP180151 - 35200 MONTPELLIER SCHEMA HYDRAULIQUE DU VERDANSON VOIE DOMITIENNE	7 925,95	368,88	
RPI18001 35100 AMENAGEMENT EFFACEMENT DE SEUIL		22 000,00	
RPI002 35100 RESTAURATION HYDROMORPHOLOGIQUE		87 496,80	
RPI18006 35200 PLAN EVACUATION MASSIVE		111 575,65	
ETUDE HYDRAULIQUE RUISSEAU DE LA MADELEINE		28 800,00	Total Investissement
Total	780 439,38	995 455,56	1 775 894,94
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Mandaté		
ENTRETIEN DES TERRAINS	404 487,05		
REGULARISATION ADMINISTRATIVE DES OUVRAGES EXISTANTS	523 990,45		
PARTICIPATION CHANTIER D'INSERTION RIVIERE	38 000,00		
CHARGES DE PERSONNEL	373 531,00		Total Fonctionnement
Total	1 340 008,50		1 340 008,50
Total Général	3 115 903,44		

Annexe 7 : Etat des principaux comptes de bilan

ETAT DES PRINCIPAUX COMPTES DE BILAN

Compte nature	Libellé	Solde CG 2015	Solde CG 2016	Evolution en %	Solde CG 2017	Evolution en %	Solde CG 2018	Evolution en %	Commentaire
20	Immobilisations incorporelles	232 680 864,32 €	269 573 288,85 €	15,86%	293 855 673,47 €	9,01%	324 745 276,11 €	10,51%	
21	Immobilisations corporelles	964 236 326,22 €	1 006 792 417,52 €	4,41%	1 321 461 344,79 €	31,25%	2 100 225 043,93 €	58,93%	Transfert d'actifs des communes 1,2 Md€ Transfert budget annexe tram 481M€
23	Immobilisations en cours	1 410 987 028,98 €	1 428 240 124,07 €	1,22%	1 398 045 273,07 €	-2,11%	908 187 172,88 €	-35,04%	Transfert des immobilisations en cours dans les comptes d'imputations définitifs 522M€
24	Immobilisations mis à disposition	9 450 391,12 €	9 450 391,12 €	0,00%	9 450 391,12 €	0,00%	9 450 391,12 €	0,00%	

Evolution des comptes 21, 23 et 24 en fonction des années



Annexe 8 : Bilan de la dette au 31/12/2018

La Métropole s'est dotée d'un nouveau règlement budgétaire et financier par délibération n°M2018-282 du 20 juin 2018. Document de référence pour les services comme pour les élus ou les citoyens, ce nouveau règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et la dette formalise les règles de gestion interne, dans le respect du cadre juridique en vigueur.

Il a pour objectif principal d'améliorer la lisibilité des budgets en détaillant la gestion et le suivi des grandes opérations d'investissement engagées sur notre territoire:

- Pour les dépenses, au travers de la gestion en Autorisations de Programmes Crédits de Paiements (APCP),
- Pour les recettes, au travers de la gestion active, transparente et responsable de la dette.

La gestion active de la dette consiste pour une collectivité à établir une stratégie permettant de porter l'action que l'autorité municipale met en œuvre dans les meilleures conditions possibles, notamment en mobilisant le montant de financement strictement nécessaire et en se fixant un objectif de coût et de risque minimaux.

A ce titre, une information synthétique sur la dette de la Métropole de Montpellier est proposée au Conseil de Métropole à l'occasion du Compte Administratif 2018, au travers des éléments de bilan ci-après (arrêtés à la date du 31/12/2018) :

BILAN ANNUEL DE GESTION DE DETTE AU 31/12/2018

Encours de dette au 31/12/2018 :

911 179 457,14 €

Produits structurés :

1 emprunts classé 3E, d'un montant de 15M€
8 emprunts classés 2B, d'un montant total de 33M€

Règlement budgétaire et financier sur la gestion pluriannuelle des investissements et de la dette (Délibération n° M2018-282 du 20 juin 2018)

Article 2 : le Conseil de Métropole limite la possibilité de recourir aux emprunts bancaires aux zone 1A et 2B de la Charte

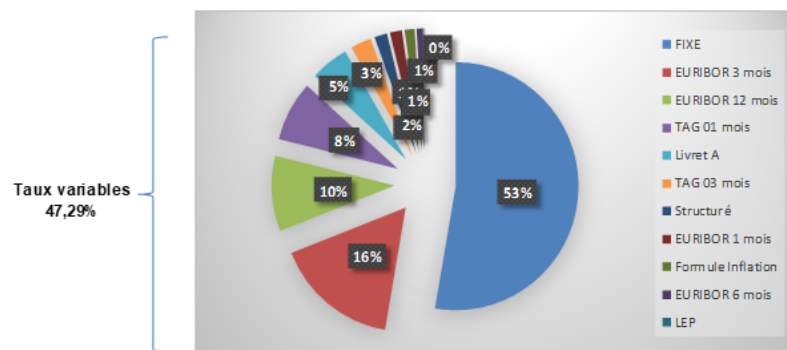
Taux moyen de la dette : 2,50%

Annuité de 2018 :

55,6 M€ en capital 24,1 M€ en intérêts
y compris Rbs¹ anticipé 59,4 M€ en capital

Impact estimé d'une hausse de 1 point sur les taux variables : + 1,6 M€ d'intérêts sur l'annuité

Répartition par type de taux :



Pour mémoire : données CA 2017

953 389 406,00 €

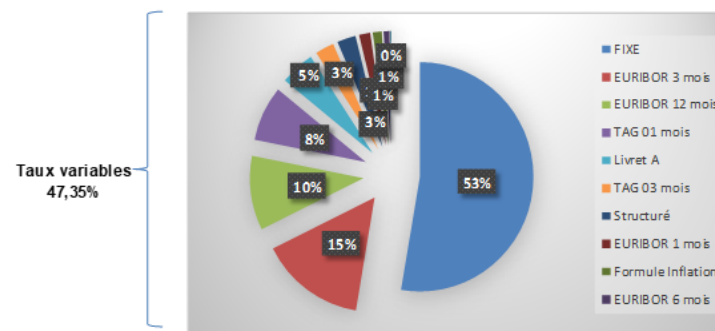
2 emprunts classés 3E, d'un montant total de 25M€
10 emprunts classés 2B, d'un montant total de 34,5M€

Taux moyen de la dette : 2,55%

Annuité de 2017 :

52,2 M€ en capital 24,9 M€ en intérêts

+ 1,8 M€ d'intérêts sur l'annuité



Principaux index du marché monétaire servant de référence au calcul des taux variables :

- **EONIA** (European Overnight Index Average) : taux de rémunération des dépôts interbancaires du jour. C'est l'un des deux taux de référence du marché monétaire de la zone euro, avec le taux qui lui couvre les durées allant d'1 semaine à 1 an
- **EURIBOR** (EURO InterBank Offered Rate) **1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois** : taux monétaire pour la zone Euro. Un taux monétaire est un taux court-terme (inférieur à un an), pour un mois, Le taux Euribor définit le coût de l'argent pour différentes durées (par exemple Euribor 1 mois)
- **TAG** (Taux Annuel Glissant) **1 mois, 3 mois, 6 mois** : il est égal à la capitalisation sur des périodes de 1 à 12 mois des moyennes arithmétiques mensuelles de l'EONIA

2018 : LES ELEMENTS SPECIFIQUES DU BILAN DE LA GESTION ACTIVE DE LA DETTE

LES NOUVEAUX EMPRUNTS : 16,731 M€

* Emprunt de 5 M€ auprès de la SOCIETE GENERALE	sur 20 ans, sur Euribor 3 mois +0,38 %	affecté au budget principal
* Emprunt de 10 M€ auprès du CREDIT AGRICOLE	sur 25 ans, sur Euribor 3 mois +0,67 %	affecté au budget transports
* Emprunt de 1,731 M€ auprès de la CAISSE DES DEPOTS	sur 20 ans, sur Livret A +1%	affecté au budget transports

La Métropole de Montpellier a mobilisé 3 emprunts dont 2 affectés au budget annexe transports. Deux de ces emprunts ont été contractualisés fin 2018- début 2019 à des conditions très intéressantes, notamment l'emprunt auprès de la Société Générale dont la marge était parmi les plus faibles du marché.
L'emprunt auprès de la CDC est issu d'une enveloppe globale de 5,1M€ spécifiquement contractée pour le financement des bus, aux conditions de s enveloppes spécifiques affectées au opérations d'infrastructures de transport.

LES OPERATIONS DE REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION : 3,83 M€

* Remboursement d'un capital de 3 833 333 euros le 23/12/2018 auprès du CREDIT AGRICOLE sur Euribor 3 mois +2% sans indemnité.

Les liquidités disponibles (notre trésorerie) ne sont pas rémunérées. Le désendettement constitue donc le meilleur placement de celles-ci, sous réserve d'une capacité de remboursement structurelle et de frais de remboursements limités. Le choix de rembourser est donc opéré en ciblant en priorité des contrats à marge élevé et sans indemnité. Sur cette opération, la Métropole a remboursé un prêt à taux variable sans indemnité équivalent à une économie d'environ 1,3 M€.

LES OPERATIONS DE GESTION ACTIVE DE LA DETTE : 9,2 M€

* Sécurisation d'un emprunt classé 3E sur la charte Gissler.

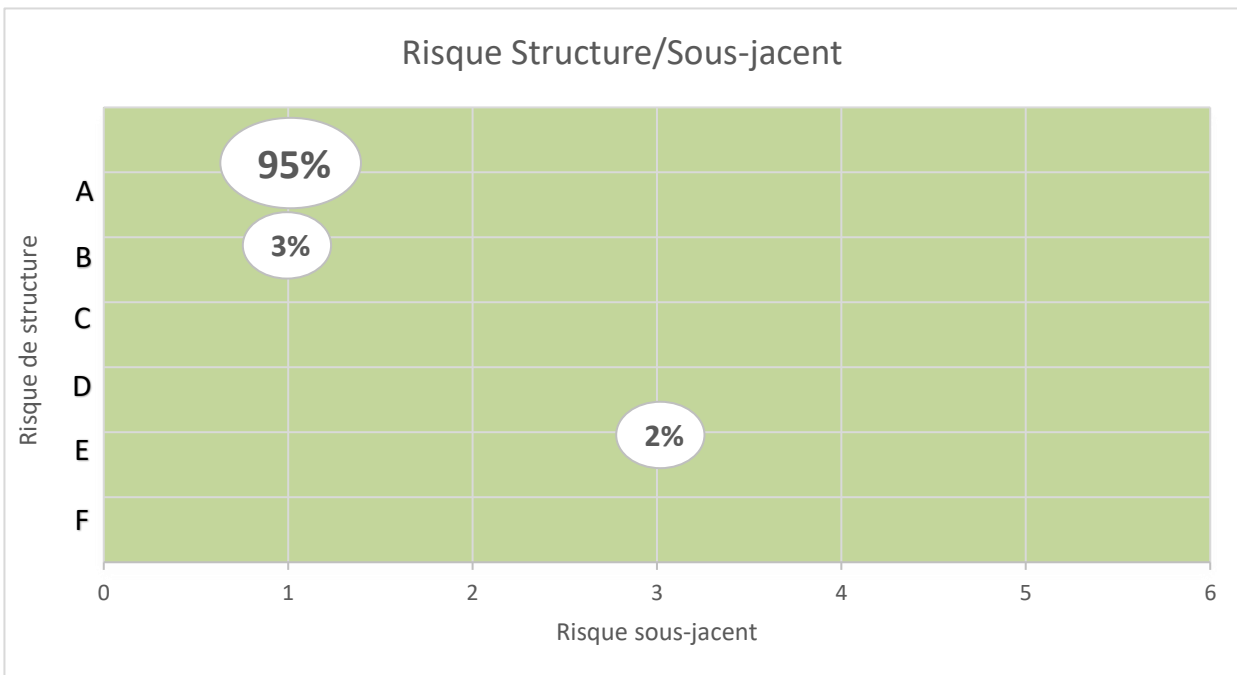
Cette opération sécurise notre encours sur la durée restante de 15 ans avec une baisse de marge significative de 0,88 %, soit une économie de 96 110,19 euros.

La collectivité a bénéficié d'une opportunité de marché pour refinancer cet emprunt de 9.1M€ indexé sur l'écart entre les taux longs et les taux courts. Initialement construit avec un taux fixe bonifié de 4.57%, le réaménagement a permis de transformer cet emprunt en taux fixe au taux de 4.34%. Ainsi, non seulement le risque a été définitivement écarté, mais la collectivité bénéficie même un gain de l'ordre de 200k€. La seule indemnité constatée à hauteur de 381k€ est intégralement couverte par le remboursement du fonds de soutien.
Le bilan de cette opération est donc totalement positif pour la collectivité.

Par ailleurs, des actions ont été engagés en 2018 en matière de renégociation d'emprunts avec de smarges élevées . Ces actions se poursuivront en 2019, dans le cadre de discussions construites avec nos partenaires financiers.

58 emprunts répartis auprès de 13 prêteurs				
	pour mémoire au 31/12/2017		AU 31/12/2018	
DETTE GLOBALE	953,4 M€		911,2 M€	
TAUX MOYEN	2,55%		2,50%	
DUREE RESIDUELLE MOYENNE	17 ans et 10 mois		17 ans et 4 mois	
Encours à taux fixe	501,9 M€	53%	480,3 M€	53%
avec un taux moyen de	3,83%		3,82%	
Encours à taux variable	451,4 M€	47%	430,9 M€	47%
avec un taux moyen de	1,11%		1,11%	

En 2018, la situation évolue pour la Métropole de Montpellier avec **près de 95 % de la dette en 1A** sur l'échelle des risques "Gissler".



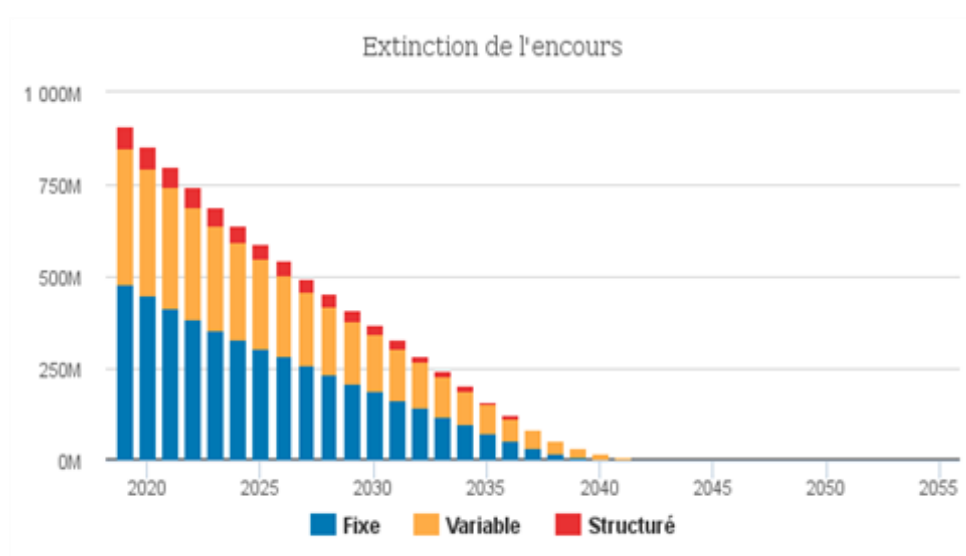
PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE AU 31/12/2018

La colonne « Tirage » reprend les mobilisations de financement réalisées en 2018 (cf. Les nouveaux emprunts ci-dessus).

La colonne « RA avec flux » correspond au Remboursement Anticipé de dette opéré par la Métropole.

Exer.	Encours début	Tirage	Annuité	Intérêts	Capital		
					Amort.	RA avec flux	RA sans flux
2018	953 389 405,65 €	16 731 000,00 €	83 518 035,98 €	24 087 384,17 €	55 597 318,57 €	3 833 333,24 €	9 117 995,23 €
2019	911 164 169,83 €	0,00 €	79 038 539,62 €	22 504 169,18 €	56 534 370,44 €	0,00 €	
2020	854 629 799,42 €	0,00 €	77 514 477,59 €	21 465 041,70 €	56 049 435,89 €	0,00 €	
2021	798 580 363,54 €	0,00 €	75 931 749,21 €	20 559 304,43 €	55 372 444,78 €	0,00 €	
2022	743 207 918,75 €	0,00 €	73 778 801,73 €	19 663 898,12 €	54 114 903,61 €	0,00 €	
2023	689 093 015,22 €	0,00 €	67 007 030,09 €	18 729 381,87 €	48 277 648,22 €	0,00 €	
2024	640 815 367,04 €	0,00 €	67 101 565,33 €	17 897 540,78 €	49 204 024,55 €	0,00 €	
2025	591 611 342,54 €	0,00 €	64 151 647,31 €	16 871 844,76 €	47 279 802,55 €	0,00 €	
2026	544 331 540,06 €	0,00 €	63 617 309,67 €	16 245 674,06 €	47 371 635,61 €	0,00 €	
2027	496 959 904,51 €	0,00 €	59 155 834,90 €	15 079 649,63 €	44 076 185,27 €	0,00 €	
2028	452 883 719,27 €	0,00 €	56 853 621,83 €	13 901 719,05 €	42 951 902,78 €	0,00 €	
2029	409 931 816,55 €	0,00 €	53 506 613,48 €	12 619 839,87 €	40 886 773,61 €	0,00 €	
2030	369 045 042,95 €	0,00 €	52 470 655,99 €	11 362 971,64 €	41 107 684,35 €	0,00 €	
2031	287 139 883,20 €	0,00 €	50 459 458,74 €	8 729 661,26 €	41 729 797,48 €	0,00 €	
2032	245 410 085,77 €	0,00 €	49 041 520,80 €	7 322 699,13 €	41 718 821,67 €	0,00 €	
2033	203 691 264,16 €	0,00 €	47 254 459,71 €	5 910 390,05 €	41 344 069,66 €	0,00 €	
2034	162 347 194,56 €	0,00 €	44 291 950,63 €	4 521 384,71 €	39 770 565,92 €	0,00 €	
2035	122 576 628,65 €	0,00 €	39 933 682,02 €	3 223 562,59 €	36 710 119,43 €	0,00 €	
2036	85 866 509,26 €	0,00 €	32 675 319,21 €	2 020 059,17 €	30 655 260,04 €	0,00 €	
2037	55 211 249,24 €	0,00 €	20 225 056,60 €	1 226 065,49 €	18 998 991,11 €	0,00 €	
2038	36 212 258,21 €	0,00 €	15 924 999,34 €	731 549,94 €	15 193 449,40 €	0,00 €	
2039	21 018 808,82 €	0,00 €	11 197 456,63 €	352 549,99 €	10 844 906,64 €	0,00 €	
2040	10 173 902,18 €	0,00 €	3 055 275,22 €	169 727,80 €	2 885 547,42 €	0,00 €	
2041	7 288 354,76 €	0,00 €	2 036 989,74 €	116 603,76 €	1 920 385,98 €	0,00 €	
2042	5 367 968,78 €	0,00 €	1 578 213,42 €	84 109,26 €	1 494 104,16 €	0,00 €	
2043	3 873 864,62 €	0,00 €	1 154 322,97 €	60 218,81 €	1 094 104,16 €	0,00 €	
2044	2 779 760,46 €	0,00 €	1 135 300,13 €	41 196,37 €	1 094 103,76 €	0,00 €	

Extinction de l'encours de dette de la Métropole de Montpellier au 31/12/2018



Annexe 9 : Tableau de réalisation des PUP en 2018

Code PUP	Intitulé PUP	Dépenses CA 2016 TTC budget principal	Dépenses CA 2016 TTC budget assainissement	Dépenses CA 2017 TTC budget principal	Dépenses CA 2017 TTC budget assainissement	Dépenses CA 2018 TTC budget principal	Dépenses CA 2018 TTC budget assainissement	TOTAL TTC
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE	6 930,00		125 153,95		347 675,56		479 760
PCOL001D	PUP ANCIEN STADE			5 188,68				5 189
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS			126 454,37		32 773,94		159 228
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE		1 575,36	14 803,75	36 488,40	26 659,00		79 527
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					3 090,00		3 090
PFAB001D	PUP DE LA FABRIQUE					1 363,50		1 364
PJUV001D	PUP BACOTEC			15 999,00				15 999
PLAT001D	PUP LES ROSELIERS			9 960,00		14 571,12		24 531
PLAT002D	PUP URBIS							0
PLAT003D	PUP NG PROMOTION			72 038,00				72 038
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE					97 830,36		97 830
PLAT005D	PUP RD58						122 508,72	122 509
PMLM001D	PUP LES SALINIERS			28 282,64		11 535,00		39 818
PMTP001D	PUP HALEVY	120 778,85		130 068,21				250 847
PMTP002D	PUP CLOS DE L'HIRONDELLE	3 082,00				135 235,85		138 318
PMTP003D	PUP ST LAZARE	50 032,00		40 879,69				90 912
PMTP004D	PUP BACHELARD	15 144,13						15 144
PMTP005D	PUP POMPIGNANE	9 760,45		4 112,70				13 873
PMTP007D	PUP DUNANT					23 967,24		23 967
PMTP009D	PUP JEU DE MAIL					724,32		724
PSGO001D	PUP ALIAGA					16 986,00		16 986
PSAU001D	PUP LE PIGEONNIER					1 230,00		1 230
PSJV001D	PUP LES JASSES	19 058,14		1 943 027,09		1 332 978,97	18 837,00	3 313 901
PSJV002D	PUP SIGALIES					280 389,95		280 390
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922,00		35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					76 960,09		76 960
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE					117 036,23		117 036
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					360 517,67		360 518
PVLM001D	PUP MIREVAL							0
	TOTAL	224 785,57	1 575,36	2 515 968,08	36 488,40	2 917 446,80	141 345,72	5 837 610

Code PUP	Intitulé PUP	Recettes CA 2016 TTC budget principal	Recettes CA 2016 TTC budget assainissement	Recettes CA 2017 TTC budget principal	Recettes CA 2017 TTC budget assainissement	Recettes CA 2018 TTC budget principal	Recettes CA 2018 TTC budget assainissement	TOTAL TTC
PCLZ001D	PUP PRADO CONCORDE					633 719,00		633 719
PCOL002D	PUP JARDINS HELIOS	105 378,64				594 911,40		700 290
PCOL003D	PUP LA TUILERIE HAUTE			97 694,07				97 694
PCOS001D	PUP LES LUCIOLES					75 375,00		75 375
PJUV002D	PUP CARRIERE DE L'ORT					1 120 989,94		1 120 990
PJUV003D	PUP LA BERGERIE					737 000,00		737 000
PLAT001D	PUP LES ROSELIERS					65 607,00		65 607
PLAT003D	PUP NG PROMOTION					213 676,00		213 676
PLAT004D	PUP SC AVENUE DE MAGUELONE			75 000,00		75 048,00		150 048
PLAT005D	PUP RD58					194 430,50		194 431
PMTP003D	PUP ST LAZARE	984 737,00						984 737
PMTP012D	PUP MAJOR FLANDRE 1					448 800,00		448 800
PMTP015D	PUP MEHUL SEQUOIA					237 216,00		237 216
PSJV001D	PUP LES JASSES			1 810 666,70		621 145,60		2 431 812
PSJV002D	PUP SIGALIES					316 939,50		316 940
PSJV003D	PUP IMPASSE HORTENSAS					35 922,00		35 922
PSJV004D	PUP CHEMIN DE LA ROQUE					169 230,00		169 230
PSJV005D	PUP FONTAINE PONTOU					40 895,00		40 895
PSJV007D	PUP ROUTE DE BEZIERS AN195					17 157,12		17 157
PSUS001D	PUP RESIDENCE OPALE			137 239,01		19 235,00		156 474
PVEN001D	PUP LE PETIT PARADIS					749 293,67		749 294
PVLM001D	PUP MIREVAL					22 233,00		22 233
	TOTAL	1 090 115,64	0,00	2 120 599,78	0,00	6 388 823,73	0,00	9 599 539

Annexe 10 : Présentation brève et synthétique du Compte Administratif 2018

IV – ANNEXES	
PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU CA 2018 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT	

PRESENTATION DU CA 2018 SELON ARTICLE L.2313-1 DU CGCT

1 - Éléments de contexte

En 2018 nous avons mobilisé plus de 663M€ sur notre territoire. Nos efforts de gestion doivent garantir la mise en œuvre de notre projet de territoire qui se décline autour de 7 piliers d'excellence : santé, numérique, transports et mobilités, développement économique tourisme et industrie, agroécologie et alimentation, culture-patrimoine et université, commerce et artisanat.

L'année, marquée notamment par les prises de compétence FSL/FAJ/Culture du Département et GEMAPI ainsi que par la poursuite du schéma de mutualisation, met en exergue 3 lignes fortes :

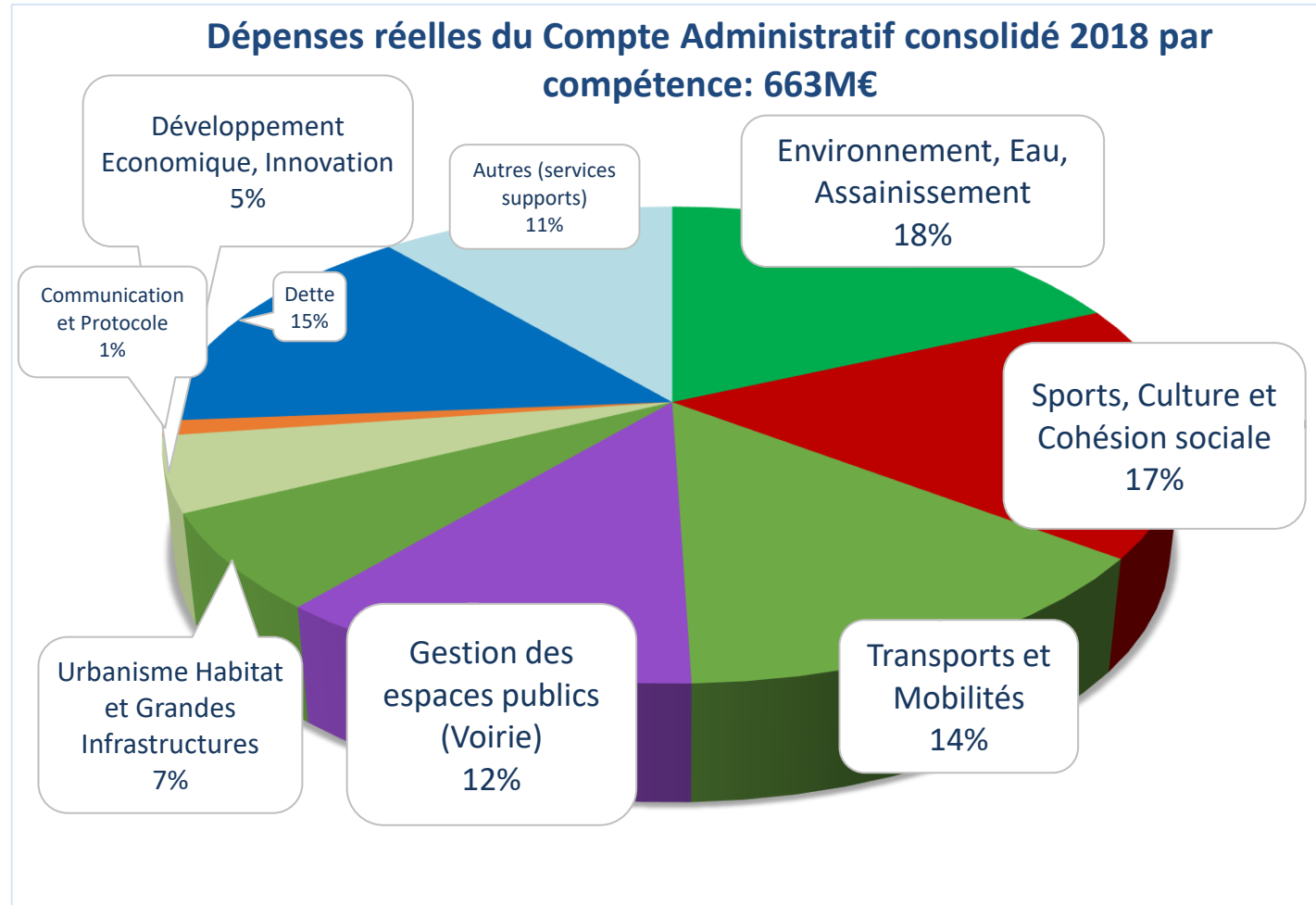
- **Un engagement de fiscalité tenu : 0% d'augmentation des taux**
- **Un budget solide : un taux d'épargne élevé et des dépenses d'équipement soutenues à 150M€, soit +6% par rapport à 2017**
- **Une bonne gestion qui permettra de financer des projets structurants porteurs d'une dynamique solidaire et de développement durable du territoire autour de trois ambitions**

Le compte administratif se veut la traduction de plusieurs ambitions :

- **Une Métropole qui entreprend** afin de faire de sa croissance démographique une force : en facilitant les déplacements, en soutenant la recherche et l'innovation, en dynamisant l'offre de logements, en aménageant son territoire tout en créant de l'emploi,
- **Une Métropole qui protège** son environnement en développant une politique cohérente et responsable en matière d'assainissement et de prévention des inondations, de propreté, de valorisation des déchets,
- **Une Métropole qui fédère** autour de projets sportifs et culturels ambitieux

2 - Priorités du budget

L'analyse consolidée des dépenses d'investissement et de fonctionnement met en exergue les principaux domaines d'intervention de la collectivité :



3 - Ressources et charges consolidées des sections de fonctionnement et d'investissement

3.1 - Recettes réelles de fonctionnement consolidées :

Dotations, compensations	61M€
Impôts et taxes	360.6 M€
Attributions de compensation	70.9 M€
Autres recettes	119 M€
Résultat de fonctionnement reporté	38.1 M€
Total général	649.6 M€

3.2 – Dépenses réelles de fonctionnement consolidées :

Subventions, contributions	137.3 M€
Charges à caractère général	148.8 M€
Charges financières	23.2 M€
Charges de personnel	107.1 M€
Autres dépenses	34.7 M€
Total général	451.1 M€

3.3 – Recettes réelles d'investissement consolidées :

FCTVA	20 M€
Recours à l'emprunt et refinancement	35.3 M€
Taxe d'aménagement	7.3 M€
Subventions d'équipement	32.3 M€
Attributions de compensation d'Investissement	7.2 M€
Excédent de fonctionnement capitalisé	116.3 M€
Autres	13.1 M€
Total général	231.5 M€

3.4 – Dépenses réelles d'investissement consolidées :

Capital de la dette et refinancement	77.6 M€
Dépenses d'équipement	122.8 M€
Subventions d'équipement	18.9 M€
Autres	9.4 M€
Résultat d'investissement reporté	83.6 M€
Total général	312.3 M€

4 - Montant du budget**Pour le budget principal :**

Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève en dépenses à **595,9M€** : 370,2 M€ en fonctionnement et 225,7 M€ en investissement.

Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève en recettes à **667,3 M€** : 486,2 M€ en fonctionnement et 181,1 M€ en investissement.

Pour le budget consolidé :

Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève en dépenses à **763,4 M€** : 451,1 M€ en fonctionnement et 312,3 M€ en investissement.

Le montant du Compte Administratif 2018 s'élève en recettes à **881,1 M€** : 649,6 M€ en fonctionnement et 231,5 M€ en investissement.

5 - Crédits d'investissement pluriannuels

Les Autorisations de Programme (AP) réalisées en 2018 sont retracées ci-après :

Numéro d'AP	Intitulé de l'AP	Chap	Montant de l'AP initiale	Variation d'AP 2018	AP totale au CA 2018	CP réalisés 2018
Budget principal						
CULACC01	ACCESSIBILITE CULTURE	903	7 349 718		7 349 718	122 405
CULALG01	HOTEL MONTCALM	903	17 955 759	4 544 241	22 500 000	1 027 685
CULCRR01	CITE DE LA MUSIQUE ET DES ARTS (CRR)	903	37 562 000		37 562 000	4 118 338
CULIFZ17	INTEGRATION MEDIATHEQUE FELLINI A ZOLA	903	6 200 000		6 200 000	87 994
CULFAB01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE FABRE	903	845 415	783 530	1 628 945	90 541
CULMED01	MEDIATHEQUE CASTELNAU	903	5 220 000	410 000	5 630 000	2 724 408
CULMHP01	RESTAURATION OEUVRES MUSEE HENRI PRADES	903	107 012	-572	106 440	0
DEAFAB18	FABREGUES PROTECTION COULAZOU	907	0	4 915 000	4 915 000	4 332
DEAGRA18	GRABELS PROTECTION RIEUMASSEL	907	0	3 600 000	3 600 000	47 796
DEALAT18	LATTES PROTECTION BASSE VALLÉE MOSSON	907	0	3 591 000	3 591 000	86 837
DEASHD18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON PONT VIA DO	907	0	3 600 000	3 600 000	7 926
DEASHV18	SCHÉMA HYDRAULIQUE VERDANSON BASSIN VALS	907	0	3 510 000	3 510 000	0
DEEESR01	CPER ESRI UNIVERSITES ET PARTENARIATS	906	11 803 080		11 803 080	2 084 519
DEEPMI17	PACTE MEDITERRANEEN D'INNOVATION	906	3 590 000		3 590 000	436 615
DMOVEL18	VÉLO STATION GARE SAINT-ROCH	908	0	840 000	840 000	0
DPVDEC18	MODERNISATION PARC DÉCHÈTERIES MÉTROPOLE	907	0	6 972 000	6 972 000	186 754
DPVDTR18	EXTENSION RENOV CENTRE TRI DEMETER	907	0	20 175 396	20 175 396	1 587 957
DRICIN18	CITÉ INTELLIGENTE	906	0	7 110 000	7 110 000	238 910
DRIEXT18	EXTENSION DU SHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	0	3 333 333	3 333 333	1 049 823
DRISDN01	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT NUMERIQUE	906	8 289 600	-1 706 839	6 582 761	0
DUHCNM01	CONTOURNEMENT NIMES MONTPELLIER	905	80 838 298		80 838 298	1 728 398
DUHESR01	CPER ESRI LOGEMENT ETUDIANT	905	2 554 043		2 554 043	500 434
DUHPIE18	AIDES À LA PIERRE SUR FONDS PROPRES	905	0	16 800 000	16 800 000	2 158 520
FONAMU03	OPERATIONS D'AMENAGEMENT A VOCATION ECO	906	20 358 000	667 620	21 025 620	155 843
FONAMU04	ROUTE DE LA MER	906	16 500 000		16 500 000	1 500 000
FONAMU05	ACQUISITIONS FONCIERES	905	18 855 000	4 040 069	22 895 069	5 887 724
M18CIME01	CRÉATION D'UN CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL	900	0	44 400 000	44 400 000	233 386
M18CTEC01	CRÉATION D'UN CENTRE TECHNIQUE MÉTROPOLI POUR LE PÔLE PLAINE OUEST	908	0	2 700 000	2 700 000	0
M18SBRN01	AMÉNAGEMENT AV NÎMES À ST-BRES	908	0	1 620 000	1 620 000	0
M18VEHI01	MISE À NIVEAU PARC VÉHICULES DAT	908	0	2 000 000	2 000 000	382 952

MGBRES18	RACCORDEMENT RÉSEAUX ÉLECTRIQUES MTP SRU	908	0	1 000 000	1 000 000	110 705
MGBSUR18	TRAVAUX SÛRETÉ SIÈGE MÉTROPOLE	900	0	300 000	300 000	0
SPOACC01	SPORTS ACCESSIBILITE EQUIPEMENTS	903	2 900 000	1 700 000	4 600 000	713 052
SPOCNN18	RÉHABILITATION CENTRE NAUTIQUE NEPTUNE	903	0	14 240 000	14 240 000	414 446
SPOPAR01	PARC MULTIGLISSE GERARD BRUYERE	903	14 000 000		14 000 000	4 500
SPOPIS02	PISCINE HERACLES	903	11 342 043	150 000	11 492 043	4 291 199
TRAGSR01	GARE SAINT ROCH	905	6 645 100		6 645 100	0
AMECEB16	AMENAGEMENT CADOULE ET BERANGE	905	821 408	1 314 808	2 136 216	359 482
AMELIT16	AMENAGEMENT LITTORAL	905	1 525 025	1 539 848	3 064 873	312 152
AMEMTP16	AMENAGEMENT MONTPELLIER	905	7 962 047	5 893 586	13 855 633	4 862 143
AMEPEG16	AMENAGEMENT PIEMONTS ET GARRIGUES	905	1 184 302	753 954	1 938 256	204 592
AMEPLO16	AMENAGEMENT PLAINE OUEST	905	774 592	699 861	1 474 453	291 160
AMEVDL16	AMENAGEMENT VALLE DU LEZ	905	1 830 740	1 237 688	3 068 428	339 517
NETMTP16	ENVIRONNEMENT MONTPELLIER	907	2 460 726	1 041 794	3 502 520	832 762
NETVDL16	ENVIRONNEMENT VALLEE DU LEZ	907	9 454	11 382	20 836	954
VOICEB16	VOIRIE CADOULE ET BERANGE	908	7 029 222	4 449 677	11 478 899	2 670 448
VOILIT16	VOIRIE LITTORAL	908	5 952 928	6 444 662	12 397 590	1 618 392
VOIMTP16	VOIRIE MONTPELLIER	908	34 192 254	28 125 569	62 317 823	16 633 494
VOIPEG16	VOIRIE PIEMONTS ET GARRIGUES	908	6 179 676	5 536 551	11 716 227	1 766 081
VOIPLO16	VOIRIE PLAINE OUEST	908	6 609 396	5 732 016	12 341 412	1 559 257
VOIVDL16	VOIRIE VALLE DU LEZ	908	6 019 222	4 750 639	10 769 861	3 060 241
Budget assainissement						
SDASTR03	STEP SUSSARGUES-SAINT-GENIES DES MOURGUES ET COURNONTERRAL	21	9 990 165	0	9 990 165	16 174
SDARES01	RESEAUX : INTERCEPTEUR EST AMONT + POMPIGNANE	21	20 841 950	0	20 841 950	1 125 083
Total consolidé			386 298 175	218 826 813	605 124 988	67 635 931

Au 31/12/2018, le reste à financer de l'ensemble des AP votées s'établissait à 272 M€.

6 - Niveau de l'Épargne Brute et de l'Épargne Nette

Sur le budget principal, l'épargne brute s'élève à 97.8 M€ et l'épargne nette à 71.9 M€.

Épargne brute	97.8 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 25.9 M€
Soit une épargne nette de	71.9 M€

En consolidé, l'épargne brute s'élève à 160.3 M€ et l'épargne nette à 100.9 M€.

Épargne brute	160.3 M€
- Capital de la dette (y compris remboursements anticipés)	- 59.4 M€
Soit une épargne nette de	100.9 M€

7 - Niveau d'endettement

Le recours global à l'emprunt s'est élevé à 16,7 M€ en 2018 (5 M€ pour le budget principal et 11,7 M€ pour le budget annexe transport), auxquels s'est ajouté 18,6M€ d'écritures d'opérations de refinancement. Ce recours à l'emprunt est en baisse de -63% par rapport à 2017. L'encours de dette s'élève à 378.8 M€ pour le budget principal et 911.2 M€ au total des budgets consolidés.

La Métropole constate en 2018 un désendettement de près de 42 M€.

Notre dette, répartie entre 13 prêteurs, est composée à 52,7% de taux fixes et à 47,3% de taux variables. Le taux moyen de la dette de la Métropole est de 2,50%.

8 - Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est maîtrisée. Elle s'établit, au 31 décembre 2018, à 3.9 ans sur le budget principal et à 5.7 ans sur le budget consolidé.

9 - Niveau des taux d'imposition

Pour 2018, comme depuis 2014 nous avons **maintenu des taux d'imposition stables** pour le bloc communal (Ville et intercommunalité).

Les taux d'imposition 2018 sont les suivants :

- Taux de la Taxe d'Habitation : 12,08 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier Bâti : 0,167 %
- Taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti : 5,69 %
- Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises : 36,58 %
- Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 11,25%

10 - Principaux ratios du budget principal

Les principaux ratios de la Collectivité sont les suivants pour 2018 :

Principaux ratios	Valeurs CA 2018
Dépenses réelles de fonctionnement / population	795.44 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 006 €
Dépenses d'équipement brut / population	256 €
Encours de dette / population	813.94 €
Dotations Globales de Fonctionnement / population	102.56 €
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	83.8%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	25.4%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	80.9%
Taux d'épargne	20.90%
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28%

11 - Effectifs de la Collectivité et dépenses de personnel

2018 a été marqué par une évolution de la structure de l'effectif métropolitain avec l'intégration de personnels du fait du transfert des compétences FSL/FAJ/Culture du Département et GEMAPI, ainsi que de la poursuite de la mutualisation avec la Ville de Montpellier.

Au total, pour l'ensemble du budget principal et des budgets annexes, le montant de la masse salariale en 2018 s'élève **107 M€**.

L'effectif sur emploi permanent a connu une augmentation soutenue depuis 2015, liée aux transferts de compétence vers la Métropole et aux mutualisations dans le cadre de la création de services communs. En 2018, 132 fonctionnaires ont été transférés de la Ville de Montpellier vers la Métropole dans le cadre de la création de services communs.

Le nombre d'agents sur emplois permanents de Montpellier Méditerranée Métropole s'élevait à 2133 agents au 31 décembre 2018.

Parmi ces agents, on comptait 1934 titulaires et stagiaires (91 %) et 199 agents non titulaires (9 %).

Au-delà de l'évolution naturelle du GVT (glissement vieillesse technicité), l'évolution de la masse salariale en 2018 est essentiellement le résultat des mutualisations en cours. Dans le cadre de ses engagements pluriannuels, la Métropole s'inscrit dans un effort de mutualisation et de maîtrise structurelle des effectifs.

BAILLARGUES
BEAULIEU
CASTELNAU-
LE-LEZ
CASTRIES
CLAPIERS
COURNONSEC
COURNONTERRAL
FABRÈGUES
GRABELS
JACOU
JUVIGNAC
LATTES
LAVÉRUNE
LE CRÈS
MONTAUD
MONTFERRIER-
SUR-LEZ
MONTPELLIER
MURVIEL-LÈS-
MONTPELLIER
PÉROLS
PIGNAN
PRADES-LE-LEZ
RESTINCLIÈRES
SAINT-BRÈS
SAINT-DRÉZÉRY
SAINT GENIÈS
DES MOURGUES
SAINT GEORGES
D'ORQUES
SAINT JEAN
DE VÉDAS
SAUSSAN
SUSSARGUES
VENDARGUES
VILLENEUVE-LÈS-
MAGUELONE

Montpellier Méditerranée Métropole - Imprimerie municipale 05/2019 - PP

MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE

50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 13 60 00

Tramway 1, arrêts "Léon Blum" et "Place de l'Europe"
Tramway 4, arrêt "Place de l'Europe"

